

- A nos parents : papa Thomas Lontsi et maman Pauline Kenné;
- A notre tuteur et son épouse : papa Roger Tiayo et maman Léontine Foméfo

REMERCIEMENTS

Le présent Mémoire arrive à son terme grâce au concours et au soutien moral, intellectuel, matériel et financier de plusieurs personnes à qui nous exprimons notre profonde gratitude.

Tout d'abord, nous sommes sincèrement reconnaissants à notre directeur de recherche le Dr André Tassou, qui malgré ses multiples occupations était toujours disponible à diriger ce travail. Ses orientations et ses conseils ont été édifiants.

Nos remerciements s'adressent également le corps enseignant des Départements d'Histoire, de Géographie et des Sciences de l'Education de E.N.S. de Yaoundé qui ont fortement contribué à notre formation académique et professionnelle durant les deux années que nous avions passé dans cette école. Il s'agit, entre autre : des Professeurs Savador Eyezo'o, Eugène Désiré Eloundou, Robert Kpwang Kpwang, Michael Ndobegang ; les Docteurs Joseph Tanga Onana, Achile Bella Elvice, Souleymane, Jabiru Mohamadou, Abdon Beyama Beyama.

De même, nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les différents personnels des centres de documentation et de recherche suivants : Archives Nationales de Yaoundé (ANY), Archives de la Commune de Mbouda, Archives du MINATD; Archives de la Commune de Mbouda; les bibliothèques du MINRESI, de ENS de Yaoundé, de la FALSH et de l'Institut Français du Cameroun (IFC). Nous ne saurons oublier tous nos informateurs qui ont toutefois manifesté leur compatibilité en mettant à notre disposition tous leur temps et leur savoir.

En fin, que tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail trouvent ici l'expression de nos remerciements les plus distingués.

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

A. C : Affaire Coloniale

A.C.R.M : Archives de la Commune Rurale de Mbouda

A.E.F. : Afrique Equatoriale Française

A.MINATD : Archives du Ministère de l'Administration Territoriale et de

la Décentralisation

A.O.F : Afrique occidentale Française

A. P. A : Affaire Politique et Administrative

A.N.Y : Archives Nationales de Yaoundé

BEPC : Brevet Etude Premier Cycle

BUCREP : Bureau Central des Recensements et des Etudes de

Population

CAC : Centimes Additionnels Communaux

CAPLABAM : Coopérative Agricole des Planteurs de Bamboutos

CEFAM : Centre de Formation des Agents Municipaux

C.E.S : Collège Enseignement Secondaire

C.M.R. : Commune Mixte Rurale

CEPE : Certificat Etude Primaire Elémentaire

COSODEBA : Comité de Solidarité et de Développement Bamenkombo

C.T.D. : Collectivité Territoriale Décentralisée

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

E.N.S. : Ecole Normale Supérieure de Yaoundé

EP : Ecole Publique

FALSH : Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines

FEICOM : Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention

Intercommunale

GIC ADI : Groupe d'Initiative Commune d'Appui au Développement

Intégral

I.F.C: Institut Français du Cameroun

I.N.C : Institut National de Cartographie

J.O.C.F : Journal Officiel du Cameroun Français

J.O.R.C : Journal Officiel de la République du Cameroun

MINATD : Ministère Administration Territoriale et de la

Décentralisation

MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la planification et de

l'Aménagement du Territoire.

MINRESI : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

O.N.G. : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PNDP : Programme National de Développement Participatif

PUY : Presse Universitaire de Yaoundé

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

U.P.C. : Union des Populations du Cameroun

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES							
Carte n°1 : Localisation de l'Arrondissement de Mbouda							
LISTE DES GRAPHIQUES							
Courbe N°1 Evolution du budget et du compte administratif de la Commune Mbouda de 1969 à 201058							
DIGRAMME N° 1 : Répartition des agents permanant de la commune de Mbouda suivant le niveau d'étude ou formation professionnelle en pourcentage							
LISTE DES PHOTOS							
Photo n°1: Hôtel de ville de Mbouda							
Photo n°2: La tribune à la place de fête de Mbouda							
Photo n°3 : Camions bennes de la Commune de Mbouda 50							
Photo n°4: Les salles de classes construites par commune							
Photo n°5 : Bloc de latrine construite au Lycée de Banock par la commune 66							
Photo n°6: Bibliothèque municipale de Mbouda							
Photo n°7: La buanderie municipale de Mbouda							
Photo n°8: Un hangar communal au marché de Mbouda							
Photo n°9: Un pont construit par la commune de Mbouda 82							
Photo n°10: Un point d'eau potable hors usage dans la ville de Mbouda tout juste quelque temps après construction							
LISTE DES TABLEAUX							
Tableau N° 1 : Récapitulation de la population de l'arrondissement de Mbouda par groupement							
Tableau n° 2 : Liste des maires successifs de la commune de Mbouda depuis sa création 1954 à 2013							
Tableau n°3: Nombre d'adjoints aux Administrateurs/Maires par habitant 41							

Tableau n°4 : Budget et compte administratif de la commune de Mbouda entre 1969 et 2010	
Tableau n°5 : Récapitulatif de l'état du réseau routier de la commune de Mbouda	80
Tableau n°6 Les données relatives à l'hydraulique villageoise dans commune de Mbouda en 2010	
Tableau n° 7 : Répartition des agents permanant de la commune de Mbouda suivant le niveau d'étude ou formation professionnelle	95

SOMMAIRE

DEDICACE
REMERCIEMENTSi
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMESii
LISTE DES ILLUSTRATIONS
SOMMAIREvi
RESUMEiz
ABSTRACT
INTRODUCTION GENERALE
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA LOCALITE DE
MBOUDA ET LES MOTIFS DE CREATION D'UNE COMMUNE MIXTE
RURALE DANS A MBOUDA15
A- LES DONNEES GEOGRAPHIQUES ET HUMAINES DE
L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA
B- LES MOTIFS DE CREATION DE LA COMMUNE MIXTE RURALE
DE MBOUDA27
CHAPITREII : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA
COMMUNE RURALE DE MBOUDA3
A- LE PERSONNEL COMMUNAL ET SES ATTRIBUTIONS36
B- LES RESSOURCES INTERNES DE LA COMMUNE DE MBOUDA47
C - LES RESSOURCES EXTERNES DE LA COMMUNE DE MBOUDA
ET ANALYSE DU BUDGET53
CHAPITRE III : LA CONTRIBUTION DE L'INSTITUTION COMMUNALE
DE MBOUDA AUX MUTATIONS LOCALES60

A. LES COMPETENCES DEVOLUES AUX COLLECTIVITES	
TERRITORIALES DECENTRALISEES : LA COMMUNE6	50
B- LA COMMUNE DE MBOUDA AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT	Γ
SOCIAL ET CULTUREL DESON PEUPLE	54
B- REALISATION DE LA COMMUNE DE MBOUDA DANS LE	
DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE7	77
CHAPITRE IV:	84
L'ANALYSE DES PROBLEMES DE LA MUNICIPALITE	84
DE MBOUDA ET LES PERSPECTIVES	84
A- LES OBSTACLES LIES A LA GESTION DES RESSOURCES ET A	
L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES REALISEES	34
B- LES PROBLEMES ORGANISATIONNELS ET FONCTIONNELS 9	93
C- LES PERSPECTIVES POUR UNE AMELIORATION DE L'ACTION	
COMMUNALE9	98
CONCLUSION GENERALE10	05
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 10	80
ANNEXES 12	22
TABLE DES MATIERES	30

RESUME

Créée par l'Arrête n° 807 du 29 novembre 1954, la Commune Rurale de Mbouda est une initiative de l'autorité coloniale française. Cette initiative avait pour but de rapprocher l'administration des populations locales et de leur apprendre à gérer leurs propres affaires. Soixante et un ans après sa création, la mairie de Mbouda a apporté sa contribution au développement de sa localité. Mais, son bilan reste mitigé. Malgré les difficultés auxquelles elle est confrontée, il faut relever tout de même que ses œuvres sociales, économiques et culturelles en faveur du bien-être des populations sont louables. Elles sont plus papables dans le domaine de l'éducation, de la santé publique, de la construction des voies de communication et des centres d'échanges commerciaux. Cette action est entravée par quelques problèmes. Non seulement son budget reste faible pour satisfaire les besoins exprimés par sa population grandissante, mais ses ressources sont beaucoup plus orientées vers les dépenses de fonctionnement que celles d'investissement. Il est certes vrai que cette commune de Mbouda dispose d'un potentiel économique important, mais elle souffre parfois d'un manque de créativité, facteur par excellence du développement. L'implication des citoyens locaux dans l'action communale reste peut visible. Pourtant, leur contribution est incontournable pour la réussite des projets de développement entrepris par la commune. Toutefois, beaucoup reste à faire ou à parfaire étant donné que le développement est toujours un processus de longue haleine.

ABSTRACT

Created by decree n° 807 of November 1954, the Mbouda Rural Council like many other CTD in Cameroon was the initiative of the French colonial authority. This initiative had the objective of bringing the administration closer to the local people and to teach them how to manage their own affairs. Sixty one years after its creation, the Mbouda Council has contributed to the emergence of the locality. Though, looking at the projects which have already been realised with the aim of raising the standard of living of its people and the limits of these initiatives, we can say its appraisal is mild. Although, it has been confronted with many setbacks, the social, economic and cultural works for the wellbeing of the populations are worth mentioning. They are more visible in the domain of education, public health, communication links and commercial exchange centers. This notwithstanding, this action is hindered by many difficulties. Apart from the fact that its budget is limited to satisfy the needs of the ever growing population, its budget is usually directed to the functioning expenses of the Council at the expense of investment expenses. Also, it is true that this local Mbouda Community has a very important economic potential, but at times it lacks creativity, the important driving force of development. The implication of the local citizens in community action is less visible. Mean while their contribution is inevitable for the development projects undertaken by the Council. All the same, a lot still has to be done or perfected given the fact that development is along lasting process.

INTRODUCTION GENERALE

1-Présentation du sujet

L'Institution communale au Cameroun est une initiative de l'autorité coloniale. L'Allemagne, première puissance à s'être installée au Cameroun à partir de 1884, fut l'initiatrice du mouvement communal au Cameroun. Elle créa très tôt deux circonscriptions administratives à Kribi et victoria. A la tête de chacune d'elles, il y eut un chef de circonscription assisté d'un conseil municipal¹. Les Allemands s'appuyèrent aussi sur l'autorité des chefs traditionnels dans le but de faciliter leurs tâches dans l'administration du territoire camerounais, notamment au Nord-Cameroun où les populations avaient déjà une organisation administrative traditionnelles avancée². Cette initiative des chefs locaux à la gestion des affaires quotidiennes fut le véritable embryon de l'Institution communale au Cameroun, bien que ce ne fût qu'un moyen pour les colons de défendre leurs propres intérêts.

Après le départ des Allemands du Cameroun, provoqué par la Première Guerre Mondiale, les Français et les Anglais continuèrent cette œuvre, l'organisation administrative du territoire. Ils organisèrent les différents services administratifs et procédèrent à leur extension. Dès 1922, la Grande Bretagne créa au Cameroun occidental des "Natives Courts", qui étaient des instances chargées des affaires locales³. Elles évoluèrent rapidement vers des "Local Councils", véritable Communes Rurales. Ces "Local Councils" furent dirigés par un chef, assisté d'un comité exécutif et d'un secrétaire⁴. Cette initiative britannique, appelée politique "d'Indirect Rule", créa une solide culture de la gestion des affaires locales par les natifs.

Par ailleurs, ce mouvement municipal fut plus tardif et moins affirmé au Cameroun français. Les Français, aminés par une politique d'assimilation,

 4 Ibid.

¹ G. Biwolé, L'institution communale au Cameroun, Yaoundé, SOPECAM, 1984, p.7.

² V.J. Ngoh, *Cameroun1884-1985: cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.37.

³ B. KomTchuenté, *Développement communal et gestion urbaine au Cameroun*, Yaoundé, édition Clé, 1996, p.12.

reléguèrent la population locale au second plan dans la gestion de leurs propres affaires. Il a fallu attendre le 25 juin 1941 pour voir la création des toutes premières communes au Cameroun oriental. Il s'agit des communes Urbaines de Yaoundé et de Douala⁵. Ces municipalités furent dirigées, à leur création, par un Administrateur/Maire et une commission municipale. Cette commission était formée des Camerounais et des Français au nombre égal. Ils étaient tous désignés par le Haut- Commissaire de la République⁶. A partir de cette date, la création des institutions communales devint progressive au Cameroun français, malgré quelques coups d'arrêt provoqués par la Deuxième Guerre Mondiale. Néanmoins, l'autonomie des communes resta encore faible et fut au service du colonisateur⁷.

Ce fut dans ce contexte d'extension du mouvement communal au Cameroun que, par l'Arrêté⁸ n°807 du 29 novembre 1954 portant création des Communes Mixes Rurales dans la région bamiléké, la commune de Mbouda fut créée sous la dénomination de Commune Mixte Rurale (C.M.R.) de Mbouda. Cette jeune institution ne fut pas exempte de multiples reformes entreprises par l'Etat camerounais. C'est dans le but de rechercher les éléments susceptibles de nous éclairer davantage sur le mouvement municipal et ses corollaires dans la subdivision de Mbouda, actuel département de Bamboutos, que nous avons trouvé intéressant de travailler sur ce thème intitulé : "L'Institution communale dans la ville de Mbouda : 1954-2010".

Etymologiquement, le mot commune dérive du Latin « *communia* », qui signifie les choses partagées. Elle est la plus petite subdivision territoriale et administrative dirigée par un maire et un conseil municipal⁹. La loi n°2004-17 du 22 juillet 2004 relative à l'orientation de la décentralisation définit la

.

⁵ A.N.Y., 1AC, Rapport relative à organisation municipale au Cameroun, 1941.

⁶ B. KomTchuenté, *Développement communal* ..., p.12.

⁷ G. Biwolé, *L'institution communale* ..., p.11.

⁸ A.N.Y., J.O.C.F. du 9 février 1955, p. 236.

⁹ J.R. Délove et *al.,Le nouveau petit robert dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Robert, 2009, p. 479.

commune comme une personne morale de droit public dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie financière¹⁰. Cette double autonomie permet à la municipalité, dans un contexte de décentralisation, de penser, de planifier et d'assurer permanemment le développement économique, social et culturel de sa localité¹¹. Ceci est possible à travers la réalisation des projets de développement et en tenant compte des aspirations des populations. L'Institution communale est donc destinée à servir les intérêts nationaux à l'échelon local¹².

2- Justification du choix du sujet

Le choix de ce sujet ne relève pas d'un simple fait du hasard. Il a été guidé par diverses raisons, entre autres :

L'importance qu'on accorde de plus en plus à l'Institution communale dans le cadre de la politique de décentralisation et le rôle joué par cette dernière dans les processus de développement socio-économique local, a suscité notre curiosité à travailler sur ce sujet. En plus, nos multiples investigations dans les bibliothèques nous ont amené à constater que très peu d'études historiques, jusqu'à présent, ont porté sur l'Institution communale au Cameroun. Les historiens s'intéressent davantage à l'histoire coloniale et politique du Cameroun. Nous ne devons la connaissance de l'Institution communale au Cameroun qu'aux travaux de quelques étudiants. Cet aspect de choses nous a motivé à porter notre étude sur la municipalité de Mbouda dont elle n'a pas encore fait l'objet d'une étude historique jusqu'ici. Pourtant, la commune, grâce à la politique de décentralisation en cours au Cameroun, devient la plaque tournante du développement local.

En plus, depuis notre enfance, nous avons été marqués, à plusieurs reprises, par l'intervention de la mairie dans la construction des routes, la construction

¹⁰ J. P. Kuaté, Guide des gestionnaires communaux au Cameroun (recueil des textes de base), Yaoundé, CEPER,

¹¹ S. Ngane, La décentralisation au Cameroun: un enjeu de gouvernance, Paris, Afrédit, 2008, p.34.

des salles de classe et parfois leurs équipements en tables bancs, l'assainissement de la ville, la construction des forages d'eau et bien d'autres. Ces multiples soutiens de la commune à sa population nous ont amené à nous demander si la municipalité est la panacée à tous les problèmes de cette dernière.

Bien plus, une autre raison majeure ayant orienté le choix de ce thème est la volonté d'apporter notre modeste contribution à la connaissance d'un pan de l'histoire du Cameroun, en général, et de celle de l'arrondissement de Mbouda, en particulier. Parce que la quête du savoir est devenue une collecte à laquelle chacun doit effectivement apporter sa contribution. Ce sont là autant des facteurs qui ont motivé le choix de ce thème.

3-Justification des bornes chronologiques

Le cadre chronologique dans lequel se situe cette recherche est assez significatif. L'année 1954 marque la création de la C.M.R. de Mbouda par l'arrêté n°807 du 29 novembre 1954¹³. 2010, quant à elle, marque l'année où l'Etat du Cameroun a signé plusieurs décrets relatifs au transfert des compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées. Ces mesures leur permettent de jouer effectivement leur rôle au niveau local.

4-Les objectifs de l'étude

Les municipalités ont joué et continuent de jouer un rôle significatif dans le développement du Cameroun. Dans l'intérêt de cerner avec précision l'importance de l'Institution communale, il est indispensable de fixer un certain nombre d'objectifs.

- L'objectif général

La présente étude vise principalement à jeter un regard rétrospectif sur l'évolution de la municipalité de Mbouda depuis sa création, en 1954, et son

¹³A.N.Y., J.O.C.F. du 9 février 1955, p. 236.

intervention en faveur du développement local dans les domaines social, économique et culturel.

- Les objectifs spécifiques

Il est évident pour nous de :

- situer géographiquement l'arrondissement de Mbouda et d'identifier qui sont ses habitants ;
- présenter l'organisation et le mode de fonctionnement de la commune de Mbouda ;
- comprendre et préciser ses attributions et ses responsabilités vis-à-vis de ses populations;
- analyser et cerner les différents obstacles qui compromettent l'action de la municipalité de Mbouda.

5-Revue critique de la littérature

La recension des écrits sur ce thème nous a permis de consulter l'ouvrage de V. J. Ngoh¹⁴. Dans cet ouvrage, il ressort les différentes étapes traversées par le Cameroun depuis son annexion par l'Allemagne en 1884 jusqu'en 1985. Il décrit la façon dont chaque puissance administrait le Cameroun. L'administration directe fut appliquée au Cameroun français. Ce système d'assimilation ne laissa aucune opportunité à la population locale de participer à la gestion de leurs propres affaires. Par contre, les Anglais appliquèrent le système indirect au Cameroun occidental. Ce système permettait à la population locale de prendre part à la gestion des affaires locales.

Dans son ouvrage de l'intitulé : *Cameroun histoire d'un nationalisme :* 1884-1961, D. Abwa¹⁵ retrace de manière générale, les étapes de la mise sur pied de l'organisation et de l'évolution de l'appareil administratif du Cameroun

¹⁴ V.J. Ngoh, Cameroun 1884-1985: cent ans d'histoire, Yaoundé, CEPER, 1990.

¹⁵D. Abwa, Cameroun histoire d'un nationalisme : 1884-1961, Yaoundé, Edition Clé, 2010.

durant la période coloniale. Le Cameroun ayant connu une triple occupation, l'auteur prend précaution de présenter distinctement la façon dont chaque puissance avait organisé l'administration territoriale du Cameroun. Il présente les Allemands comme les premiers à mettre sur pied au Cameroun des institutions administratives plus organisées. Au Nord, les Allemands font appel aux chefs locaux dans la gestion des affaires courantes. Dans la région du sud où la population est peu organisée, la gestion des affaires locales était aux mains des Allemands. L'auteur présente ensuite le système d'administration britannique et français au Cameroun qui fut respectivement indirect et direct.

Ces deux documents, de V. J. Ngoh et de D. Abwa, sont des ouvrages généraux portant sur l'histoire du Cameroun. Ils donnent des informations importantes sur l'organisation administrative du Cameroun durant la période coloniale. Mais ils n'insistent pas sur l'administration locale assurée par les communes.

Par ailleurs, G. Biwolé¹⁶, quant à lui, remonte l'historique de l'institution communale au Cameroun. Il présente les relations qui existent entre les collectivités locales et l'autorité centrale, l'Etat. Son ouvrage précise en suite les domaines de compétences des communes. Il présente l'évolution du système communal camerounais et insiste sur le rôle que doit jouer les pouvoirs publics pour permettre aux municipalités d'atteindre leurs objectifs. Mais il ne s'attarde pas sur un cas spécifique.

S. Ngane¹⁷ s'intéresse au premier chapitre de son ouvrage à la présentation des Collectivités Territoriales Décentralisées (C.T.D.) au Cameroun, notamment la Région et la commune. L'auteur analyse les tâches assignées à ces C.T.D. telles que la promotion de l'économie locale et le développement sanitaire et social. Dans le deuxième chapitre, l'auteur s'attarde sur l'évolution administrative des C.T.D, leur niveau d'organisation et leur

¹⁶ G. Biwolé, L'institution communale...

¹⁷ S. Ngane, La décentralisation au Cameroun ...

participation à la gestion des affaires locales. Il fait ensuite allusion aux institutions qui apportent un appui aux C.T.D pour un bon fonctionnement de ces dernières. Au chapitre trois, l'auteur jette un regard sur la gouvernance financière des C.T.D et les ressources dont elles bénéficient pour remplir les missions qui leur sont confiées.

B. Kom Tchuenté¹⁸ pense que les municipalités camerounaises doivent être de véritables unités décentralisées choisies par les populations locales et gérés dans leur intérêt. Ces C.T.D, au départ n'avaient pas joui d'une vraie autonomie au sein de l'espace politico-administratif. Il fait une évaluation du système communal au Cameroun tout en insistant sur les attributions des municipalités. Ce document présente aussi la gestion urbaine des mairies ; Laquelle fait partir des nouveaux domaines d'intervention des communes. L'auteur plaide en fin pour la prise en compte de la population, des Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) et d'autres organismes d'appui aux projets de développement, comme des acteurs et des partenaires des municipalités dans le processus du développement local.

J. P. Kuaté¹⁹ présente, de façon détaillée, les textes qui régissent les collectivités publiques locales au Cameroun. La première partie, examine les lois relatives à la création et à l'organisation des institutions communales au Cameroun. La deuxième partie, quant à elle, porte sur les décrets et les arrêtés relatifs à la gestion communale. La troisième et dernière partie regroupe des circulaires et des instructions diverses portant sur le fonctionnement des C.T.D.

De même, quelques Mémoires de Master II et de DIPES II ont porté sur les municipalités. On peut énumérer entre autres :

M.L. Kouamen Mbatkam²⁰ etudie la Commue de Banganté. Elle ressort les facteurs de création de la mairie de Banganté. Par la suite, elle examine les

²⁰ M.L. Kouamen Mbatkam, "L'institution communale au Cameroun : cas de la Commune Rurale de Banganté (1954-2007)", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

¹⁸B. Kom Tchuenté, *Développement communal* ...

¹⁹ J. P. Kuaté, Guide des gestionnaires communaux...

potentialités qui peuvent impulser le développement économique de cette C.T.D. Elle présente la commune comme la pièce maîtresse dans le processus du développement de la localité.

S. MenguéOlémé²¹ analyse de fond en comble l'organisation socioadministrative de la commune de Monatélé. Elle insiste sur les investigations communales qui sont nécessaires à l'épanouissement des populations locales.

Les travaux de X.F.Ondoa²², C.M.Bissaya²³ et d'O.Edjimbé²⁴ portant respectivement sur les communes de Mbankomo, de Bokito et de Mfou ressortent le processus de création de ces municipalités et analysent, de façon quantitative et qualitative, les réalisations de ces différentes infrastructures de bases. Ils relèvent, enfin, quelques difficultés auxquelles ces C.T.D. font face.

Mais aucun de ces travaux n'a encore porté sur l'arrondissement de Mbouda qui est le cadre spatial de cette étude. Une légère connaissance du passé de cette région est due aux travaux de quelques étudiants dont leurs études ont porté sur le département des Bamboutos.

Fokou²⁵ retrace l'historique de la ville de Mbouda. Il présente les chefferies de Bamboutos dans la subdivision de Dschang avant la création de celle de Mbouda en 1952. Il décrit ensuite l'évolution de la ville de Mbouda de la création en 1952 jusqu'en 1964 tout en insistant sur les motifs qui ont favorisé sa naissance. Toutefois, il ne parle pas de la municipalité dans la ville de Mbouda.

²¹ S. Mengué Olémé, "La Commune Rurale de Monatélé : un exemple de collectivité territoriale décentralisée (1964-2004)," Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

²²F.Ondoa, "La commue au Cameroun et la contribution au développement économique et socioculturel : le cas de Mbankomo de 1959 à 1996", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

²³ C. M. Bissaya, "La commune de Bokito et la question de développement économique et social, 1959-2010, Mémoire de master II en histoire, Université de Yaoundé I, 2011.

²⁴O.Edjimbé, "La commue de Mfou 1952-1996 : historique et contribution au développement économique et socioculturel de ses populations", Mémoire de DIPES II en histoire, ENS de Yaoundé, 2004.

²⁵Fokou, "Historique d'une ville récente Mbouda : genèse et évolution de 1950-52 à1964", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1981.

P. Tchipezi²⁶ fait une description du milieu physique et humain de Babadjou. Elle analyse l'organisation sociopolitique et les bases de l'économie traditionnelle des Babadjou. Ce travail traite aussi de l'avènement du phénomène colonial dans les Bamboutos en général et Babadjou en particulier. Néanmoins, elle ne fait pas allusion à la commune.

Dans le même esprit, T. Ngouffo Sogang²⁷ traite essentiellement de la question de l'origine de la caféiculture dans le Bamboutos et met en exergue le rapport entre cette culture et le mouvement coopératif dans les Bamboutos au cours de la période coloniale. Il insiste sur l'impact des institutions administratives coloniales et sur les structures sociopolitiques existantes.

Il est donc clair que des travaux universitaires ont certes déjà porté sur le département des Bamboutos, mais aucun n'a focalisé son attention sur la municipalité de Mbouda. Il revient donc pour cette étude de combler ce vide.

6-Problématique

La commune de Mbouda a été créée dans l'optique de rapprocher l'administration des administrés. Il est dès lors évident de savoir, en interrogeant le passé, quelle a été la place de la commune Rurale de Mbouda dans le processus d'amélioration des conditions de vie économique, sociale et culturelle de ses populations entre 1954 et 2010 ? Cette question principale est soutenue par un certain nombre d'interrogations relatives à l'étude des données géographiques et anthropologiques de l'arrondissement de Mbouda, aux mécanismes de fonctionnement de cette institution et aux difficultés auxquelles celle-ci fait face. Ce sont là des préoccupations qui guideront cette recherche.

²⁷T. NgouffoSogang, "La caféiculture et le développement du mouvement coopératif dans le Bamboutos : 1930-1978", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, octobre 1991.

²⁶ P. Tchipezi, "Le fait colonial et l'économie dans la société Bamboutos (Ouest Cameroun) : changement et permanence de 1916 à 1970 :le cas du village Babadjou", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1990.

7- Méthodologie de la recherche

L'écriture de l'histoire obéit au respect d'une démarche méthodologique. C'est cette méthode qui donne à l'histoire sa scientificité et sa spécificité par rapport aux autres disciplines²⁸. Dans le cadre de la rédaction de ce mémoire de DIPES II, il a été d'abord question de mener les investigations et des enquêtes multiples en vue de la collecte des informations relatives à notre thème de recherche. Ensuite, il a été question de les dépouiller et de procéder à leur confrontation, qui est l'étape préalable à l'analyse générale des données recueillies sur le terrain et dans les centres de documentation. Cette démarche, combinée à de l'analyse critique, a permis de parvenir au résultat scientifique exposé dans ce travail.

Elle est passée par l'exploitation de divers types de sources, primaires et secondaires, disponibles et accessibles. S'agissant des sources primaires ou sources de premières mains, elles sont divisées en deux sous-groupes, à savoir : les documents d'archives et les sources orales.

En ce qui concerne les documents d'archives, l'essentiel a été recueilli aux Archives Nationales de Yaoundé (A.N.Y.), aux rchives du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) et aux Archives de la mairie de Mbouda. Pour ce qui est des sources orales, un guide d'entretien a été élaboré pour interviewer les personnes ressources, susceptibles de donner des informations fiables relatives à la municipalité de Mbouda, notamment les responsables communaux, les autorités administratives, les chefs traditionnels et les populations locales. Nous avons aussi privilégié le critère âge dans le choix de nos informateurs, en interviewant les personnes assez âgées, qui, pour certains, ont vécu la création de la Commune Mixte Rurale de Mbouda. Ces informations orales recueillies, nous ont permis de vérifier exactitude de certaines informations contenues dans les documents écrits. Nous l'avons fait pour éviter des synthèses subjectives qui pourraient compromettre

-

²⁸ F. Cadiou et *al.*, *Comment se fait l'histoire*, Paris, La Découverte, 2005, pp.22-23.

la qualité scientifique de notre travail. L'exploitation des cartes et des photographies, à titre illustratif, ne sont pas du reste.

Ensuite, viennent les sources secondaires qui renseignent sur l'institution communale au Cameroun. Elles intègrent un nombre important d'ouvrages généraux et spécialisés, de thèses, de mémoires et d'articles de revues compulsés dans les bibliothèques. Il s'agit, en fait, de : la bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé (E.N.S.), de la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de Université de Yaoundé I et de la bibliothèque municipale de Mbouda. Cette exploitation des documents s'est poursuivie à la bibliothèque de l'Institut Français du Cameroun (I.F.C.) et à la bibliothèque du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI). L'utilisation des sources Internet n'a pas été négligée.

8- Intérêt de l'étude

Notre travail est intéressant dans la mesure où l'état actuel de la recherche, comme atteste la documentation existante et relative aux C.T.D., montre qu'il s'agit encore d'un champ de l'histoire peu exploré. Ce travail s'inscrit dans une perspective de combler quelques insuffisances sur l'histoire du Cameroun en général et celle de Mbouda en particulier.

Au niveau socio-économique, cette étude est une contribution significative à la connaissance de l'évolution historique du mode de fonctionnement et les responsabilités socio- économiques et culturelles de l'Institution communale de Mbouda ainsi que les difficultés auxquelles elle est confrontée. Aussi ce travail est un apport à la réflexion sur la problématique de la gouvernance locale. En clair ce travail peut être une banque des données ceux des Camerounais qui s'intéressent aux problèmes de développement local.

9- Les difficultés rencontrées

L'élaboration de ce travail ne s'est pas faite sans difficultés. Elles se situaient à chaque étape de la collecte des informations sur le terrain et dans les centres de documentation. Aux Archives Nation ales de Yaoundé, certains documents existaient sur le fichier, mais étaient introuvables dans les rayons. D'autres, par contre, étaient illisibles et dans un état de décrépitude avancée. Pour ce qui est des archives de la mairie de Mbouda, trouver des documents communaux de la période allant de 1954 à 1968 à été presqu'impossible. Selon les informations données par certains personnels communaux, les archives de cette période aurait été détruites, d'où leur rareté à la commune. En effet, le bâtiment qui abrite les services communaux a été construit en 1968 et à la fin du chantier, il semblerait que les archives n'ont pas été transférées dans ce nouveau siège. Celles que nous avons néanmoins trouvées étaient dans un désordre décourageant. Ce mauvais classement des dossiers ne pouvait que donner lieu à de nombreux dépouillement infructueux. Non seulement nous avons passé plus de temps à sauver certains de Ces documents chamboulés dans les classeurs prévus à ce effet, mais il a fallu dépouiller chaque fois une bonne quantité pour trouver la moindre information utile à la rédaction de ce travail.

Au niveau de la collecte des informations orales, la difficulté est venue du fait que certains de nos informateurs nous ont toujours donné des rendez- vous qu'ils n'ont jamais honoré. Aussi, la bibliothèque de l'ENS de Yaoundé période de l'année était fermée, ainsi que la bibliothèque centrale de l'Université de Yaoundé I qui a été inaccessible durant tout la période de notre recherche.

Bien que ces obstacles aient certainement rendu difficile la recherche, ils ne nous ont pas découragé de poursuivre ce travail qui est, sans doute, une modeste contribution à la connaissance d'un pan de l'histoire du Cameroun, en général, et de l'arrondissement de Mbouda, en particulier.

10- Plan du travail

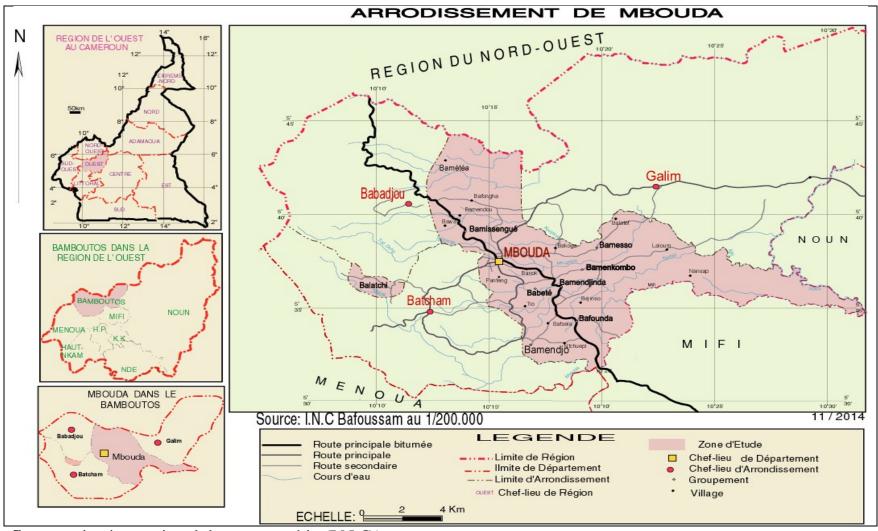
Les informations obtenues ont permis d'élaborer un plan de travail composé de quatre chapitres. Le premier chapitre est intitulé : "Présentation générale de la localité de Mbouda et les motifs de création d'une commune Mixte Rurale à Mbouda. Il est consacré à l'étude des données géographiques de l'arrondissement de Mbouda et de son milieu humain. Il aborde aussi les raisons qui ont expliqué la création d'une Institution communale à Mbouda.

Le deuxième chapitre porte sur "L'Organisation et le fonctionnement de la commune Rurale de Mbouda". il traite de l'organisation du personnel communal et ses attributions. Il analyse en suite son fonctionnement tout en insistant sur les mutations qui ont affectées la commune de Mbouda depuis sa création, en 1954. Il analyse également les diverses ressources qui favorisent le fonctionnement de cette Institution et de sa gestion.

Le chapitre trois s'intitulé: "La contribution Institution communale de Mbouda aux mutations locales". Il présente d'abord les compétences dévolues aux C.T.D. et examine, de fond en combe, les réalisations entreprises par la municipalité de Mbouda dans l'optique de relever le niveau de vie ses habitants. Il insiste sur la réalisation des projets de développements sur les plans économique, social et culturel et leurs impacts sur le développement de la localité.

Le quatrième et dernier chapitre porte sur : "L'analyse des problèmes de la municipalité de Mbouda". Il est consacré à l'étude des difficultés qui limitent les actions communales, notamment le manque du personnel qualifié, les difficultés de gestion des ressources et d'entretien des infrastructures déjà réalisées. Ce chapitre jette également un regard sur les problèmes financiers qui entravent parfois certaines initiatives entreprises par la commune. Il envisage enfin quelques perspectives qui pourront permettre à la commune de Mbouda de juguler les difficultés qui entravent son action.

Carte n°1: Localisation de l'Arrondissement de Mbouda



Source: institut national de cartographie (I.N.C.)

CHAPITRE I:

PRESENTATION GENERALE DE LA LOCALITE DE MBOUDA ET LES MOTIFS DE CREATION D'UNE COMMUNE MIXTE RURALE DANS A MBOUDA

Ce premier chapitre permet de faire une présentation sommaire de la zone d'étude qui est l'arrondissement de Mbouda. Il s'agit de présenter les éléments géographiques susceptibles de rendre plus compréhensible l'histoire de la commune de Mbouda. Il est également question d'examiner dans ce chapitre les raisons qui ont prévalu à la création de la Commune Mixte Rurale de Mbouda.

A- LES DONNEES GEOGRAPHIQUES ET HUMAINES DE L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA

Les données de la géographie concernent la situation géographique de la localité de Mbouda, le milieu naturel et humain. Ces milieux comportent des éléments favorables et défavorables au développement de la municipalité de Mbouda. Le milieu humain, quant à lui, étudie la population et insiste sur son origine, son organisation et son dynamisme comme un atout pour l'évolution de la circonscription.

1- Les données géographiques

Ces données géographiques reposent sur la localisation de l'arrondissement de Mbouda et les éléments du milieu physique.

a- La situation géographique

Située dans le chef-lieu du département des Bamboutos, la commune de Mbouda s'étend sur la partie centrale et sud-est de ce département²⁹. En 1954 à sa création par l'arrêté n°807 du 29 novembre jusqu'en 1962³⁰, la municipalité

²⁹PNDP et GIC ADI, *Plan Communal de Développement de la Commune de Mbouda*, Mbouda, mai 2011, p.30.

³⁰A.N.Y., J.O.C.F. du 9 février 1955, p. 236.

de Mbouda comptait quinze (15) Chefferies ou villages³¹ qui sont : Babadjou, Babété, Bafounda, Bagam, Bamendjind, Bamendjo, Bamendjinda, Bamenkombo, Bamenyam, Bamessingué, Bamesso, Bamougong, Bangang, Batcham et Bati³². La commune de Mbouda couvrait ainsi 1145 Km² entre 1954 et 1962³³, date à laquelle deux nouvelles communes furent créées dans les Bamboutos. Il s'agissait des communes de Batcham et de Galim³⁴.

En 1993, la superficie de la commune de Mbouda a subi une nouvelle scission avec la création de la commune de Babadjou, par l'Arrêté du numéro 95/321du novembre 1993³⁵. Ces multiples scissions ont réduit considérablement la superficie de la commune de Mbouda. Elle ne compte plus que huit (8) groupements, notamment : Babété, Bafounda, Bamendjo, Bamendjinda, Bamenkombo, Bamessingué, Bamesso et Balatchi³⁶. Elle couvre actuellement une superficie de 437 km²³⁷.

L'arrondissement de Mbouda se situe globalement sur les hauteurs dont le point culminant est localisé sur les monts Bamboutos, communément appelé *Lékou'oMangoua*, avec une altitude de plus de 2700 mètres. Il est situé entre le 5°30 et le 5°50 de latitude Nord et entre le 10°05 et le 10°34 de longitude Est³⁸. La commune de Mbouda est limitée :

 Au Nord par la commune de Wabane située dans la région du Nord-Ouest;

3

³¹ Aujourd'hui avec le phénomène de la décentralisation, les villages sont désormais connus sous l'appellation des groupements et les quartiers sont devenus les villages ; c'est ainsi que un groupement peut disposer de plusieurs villages.

³² T. Ngouffo Sogang, "La caféiculture et le développement ...", p.1.

³³B.Tiotsop, *Monographie Bamboutos...*, p.4.

³⁴ A.N.Y., J.O.R.C. : Arrêté N°62-1726 décembre 1962 portant création de deux Communes Mixes Rurales dans le département de Bamboutos, 15 janvier1963.

³⁵ PNDP etGIC ADI, plan communal de développement.., p.49.

³⁶Avant 1962, Balatchi fut une sous chefferie voir même un quartier du groupement Bangang. C'est à issue de la guerre de sécession contre la chefferie Bangang que Balatchi fut créé par l'Arrêté N° 275 du 22 novembre 1962, le Secrétaire d'Etat à l'intérieur, Monsieur Mohamane Lamine, érige Balatchi en Groupement autonome et par la suite il s'est rattaché à la Commune de Mbouda.

³⁷ PNDP et GIC ADI, plan communal de développement.., p.30.

³⁸E.Ghomsi, "Les Bamiléké du Cameroun (essai d'étude historique des origines à 1920)", Thèse de Doctorat 3° cycle d'histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Paris, 1972, p.14.

- Au Sud par la commune de Bamougoum et la commune de Baleng ;
- A l'Ouest par la commune de Batcham;
- Et à l'Est par la commune de Galim et la commune de Babadjou³⁹.

La situation géographique étant présentée, il est évident d'analyser les éléments qui constituent le milieu physique.

b- Les éléments du milieu physique

Une attention particulière est portée sur l'environnement physique parce que, comme le disait E. Tiokeng : "l'homme est en grande partie le produit de son milieu de vie⁴⁰". En effet, le comportement de l'homme et son développement économique, social, linguistique, artistique et même mental sont conditionnés par son environnement physique. C'est dans cette logique que l'étude d'une institution au service d'une communauté humaine dans une localité précise ne saurait se faire indépendamment de son milieu naturel. Ainsi, il est nécessaire de s'intéresser à l'analyse du climat, du relief, de l'hydrographie et des sols de l'arrondissement de Mbouda. La maîtrise de ces éléments constitue un atout majeur pour l'essor de la municipalité de Mbouda.

Sur le plan climatique, on peut noter que le climat des Hautes Terres de l'Ouest, y compris l'arrondissement de Mbouda, est un climat de type subéquatorial⁴¹. Il subit l'influence de l'altitude et comporte deux saisons qui sont :

- une courte saison sèche de quatre (4) mois, qui va de mi-novembre à mi-mars
- et une saison pluvieuse qui dure huit (8) mois, de mi-mars à novembre.

La température moyenne annuelle est de 20°C et peut descendre jusqu'à 10°C au sommet des massifs montagneux. La pluviométrie est de l'ordre de 1700 à 2000 mm d'eau par an. Elle atteint 2500 mm de pluies par an au sommet

³⁹ A.C.R.M., Plan de développement stratégique de la Commune de Mbouda 2002-2008, p.4.

⁴⁰ E. Tiokeng, "La diplomatie traditionnelle dans le Bamboutos : 1946-1977", Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1990, p.11.

⁴¹ T. NgouffoSogang, "La caféiculture et le développement du mouvement ..., p.8.

des massifs. En plus du relief, il faut noter l'influence des vents humides venant de l'océan Atlantique. Ils modifient, parfois, considérablement la durée des saisons⁴². Le climat qui règne dans la localité de Bamboutos est très influencé par :

- la chaine des monts Bamboutos qui culmine à 2740 mètres d'altitude ;
- les étendues d'eau du barrage hydro-électrique de Bamendjing ;
- et le confluent des cours d'eau du Noun et de la Mifi aux confins du groupement Bamenkombo⁴³.

Il en résulte donc, des micro- climats avec une pluviométrie moyenne avoisinant les 1800 mm d'eau par an⁴⁴. Les influences ci-dessus relevées sont à l'origine d'un climat doux avec des températures de l'ordre de 20°C, entre le mois d'avril et le mois de juin, et de 28°c entre le mois de février et le mois de mars et aussi entre le mois d'août et septembre. Il atteint 15°c au mois d'octobre⁴⁵. Par ailleurs, ce type de climat qui favorise des précipitations abondantes, contribue subséquemment à la mise en place d'un important réseau hydrographique.

Le département de Bamboutos, en général, et l'arrondissement de Mbouda, en particulier, est drainé par des cours d'eau qui, pour la plupart, prennent leur source au pied des monts Bamboutos⁴⁶. Les cours d'eau les plus importants sont communément appelés : *mi* ou *tsé*. Leur débit reste néanmoins, moins important par rapport aux débits des cours d'eau de la région côtière et de la région du grand Sud-Cameroun. Dans la localité de Mbouda, les principaux cours d'eau sont :

- *Tsédeng*, qui traverse le groupement Balatchi et alimente la ville de Mbouda en eau potable ;
- on a également le *tsémetap* qui traverse le groupement Bamessingué.

-

⁴² M. Kueté, A. Dikoume et al., Espace, pouvoir et conflits..., p.5.

⁴³ PNDP etGIC ADI, plan communal de développement.., p.33.

⁴⁴Fokou, "Historique d'une ville...", p.15.

⁴⁵*Ibid.* p.16.

⁴⁶ Entretien avec Pierre. Mouafo, 70 ans, Chef traditionnel, Mbouda, 22 août 2014.

En plus de ces grands cours d'eau, il est à noter que l'hydrographie de l'arrondissement de Mbouda est caractérisée par l'existence des nombreux petits cours d'eau et des sources qui naissent de part et d'autre. Ils se jettent, pour la plus part, dans le fleuve Mifi. Comme on peut le constater, il s'agit, en général, d'une région bien drainée. Cet atout hydrographique, avec intervention de l'homme, associé au climat et au sol favorables aux activités humaines est un potentiel indéniable pour le développement de la localité.

Pour ce qui est du relief et des sols, il est à relever que le relief de l'arrondissement de Mbouda est varié sur toute son étendue et est à l'image du relief de l'ensemble des Hautes Terres de l'Ouest Cameroun. Il n y est pas uniforme. Ce relief comprend des plaines ; des plateaux ; des collines et des vallées. Tout comme le reste des Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun, l'arrondissement de Mbouda dispose un relief accidenté, avec des altitudes comprises entre 1000 mètres et 2740 mètres⁴⁷. Les monts Bamboutos restent le point le plus élevé.

En ce qui concerne les sols, on distingue les sols d'origine volcanique et les sols ferralitiques, de nature basaltique. Cette dernière catégorie couvre presque la totalité du territoire de l'arrondissement. Au niveau des bas-fonds, on retrouve les terres hydro morphes couvertes des raphias. Ces bas-fonds sont également très propices aux cultures maraîchères. C'est pour cette raison que, aujourd'hui, ces zones humides sont envahies par les cultures des vivres, qui font désormais la force de l'économie des populations locales, telles que les condiments, la tomate et les légumes. La localité d'étude étant située, ainsi que la présentation du milieu physique : le climat, l'hydrographie, le relief et les sols, il est logique de porter une analyse sur le peuplement et l'organisation des populations de la municipalité de Mbouda.

-

⁴⁷M. Kueté, A. Dikoume et al., Espace, pouvoir et conflits..., p.8.

2- Le peuplement et la signification du mot « Mbouda »

De prime abord, le peuplement de l'arrondissement de Mbouda s'est effectué en corrélation avec celui de l'ensemble de la région bamiléké. Pour mieux appréhender l'aspect de la question, il convient de replacer ce peuple dans le contexte des Hauts Plateaux Bamiléké dont Mbouda fait partir. L'intérêt ici n'est pas uniquement de saisir l'origine des hommes et de leurs installations dans le Bamboutos, mais aussi et surtout, de comprendre leur dynamisme organisationnel et fonctionnel, qui est une riche opportunité pour le développement de leur localité. Ensuite, il est question d'étudier la signification du mot *Mbouda*, qui est parfois utilisé pour désigner tous les ressortissants des Bamboutos.

a- Le peuplement de l'arrondissement de Mbouda : un long processus migratoire

Les Hautes Terres de l'Ouest, par leur climat, furent des milieux sains et hospitaliers par excellence. L'arrondissement de Mbouda qui en fait partir, ne saurait échapper à cette règle. Il a probablement servi très tôt de cadre de vie à un peuple avant la colonisation occidentale.

En effet, plusieurs hypothèses ont été avancées sur l'origine des populations qui ont occupé les Hautes Terres Bamiléké, en général, et la localité de Mbouda, en particulier.

E. Ghomsi situe l'origine lointaine des peuples bamiléké en Egypte⁴⁸. Pour lui, leurs ancêtres auraient été chassés de l'Egypte par les différentes invasions indo-européennes. Dans leur mouvement migratoire, ils auraient successivement séjourné au Soudan, au Tchad, dans l'Adamaoua, avant de descendre progressivement vers le Sud⁴⁹. Ils passèrent quelques temps dans le Noun actuel, avant d'être chassés par une dernière vague de migration en provenance du Nord. Il s'agit des fondateurs du royaume Bamoun.

⁴⁸E. Ghomsi, "Les Bamiléké du Cameroun..., p.32.

⁴⁹*Ibid.* p.33.

Le père E. Mveng quant à lui, attribue aux Bamiléké une origine Tikar⁵⁰. Ils se sont installés sur les terres de l'Ouest, après plusieurs migrations provoquées par les agressions peules et Bamoun. Le peuplement de l'arrondissement de Mbouda par contre se serait fait en plusieurs phases. Si on s'en tient à la thèse de J.L.Dongmo⁵¹ reprise par E.Tiokeng⁵² et T. NgoufoSongang⁵³. Le première mouvement aurait eu lieu dès le XVIII^e siècle et avait donné naissance au groupe des chefferies *Nda'a*, constitués de : Bamesso,Babété, Bafounda, Bamendjinda et Bamenkombo. Un autre groupe, sous la pression des Banso, aurait quitté cette localité pour s'implanter dans les Bamboutos et ont fondé les chefferies Bamessingué et Babadjou.

Le chef Bamougong⁵⁴ et chef Bamendjinda⁵⁵ attribuent l'origine des fondateurs de la plupart des chefferies Bamboutos dans la région de Ndop dans la plaine Tikar. La validité de cette source se vérifie par le fait que les coutumes et les mœurs des populations des Bamboutos de celle des Ndop actuels sont similaires, à quelques exceptions près.

En clair, à la suite de ces analyses, un constat se dégage, l'origine des populations qui occupent la localité de Mbouda reste encore moins connue. Néanmoins, animé par le souci de ne prendre en compte que ce qui est vraisemblable, le plateau de l'Adamaoua, qui fait presque unanimité de tous les auteurs étudiés jusqu'ici, serait l'origine le plus plausible des populations qui forment la commune de Mbouda. L'installation de ce peuple fut suivie par une organisation socio-politique et économique importante.

⁵⁰E.Mveng, *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence africaine, 1963, p.234.

⁵¹J.L.Dongmo, *Le dynamisme bamiléké (Cameroun)*, la maîtrise de l'espace agraire, Volume 1, Yaoundé, 1981, p.58.

⁵² E. Tiokeng, "La diplomatie traditionnelle...", pp.28-29.

⁵³ T. NgouffoSongang, "La caféiculture et le développement du mouvement …, pp.11-12.

⁵⁴ Entretien avec Jean PierreNamekongTiwa, chef traditionnel Bamougong le 02 août 2014.

⁵⁵ Jean MarieTanefo, 55 ans, Bamendjinda, le 04août 2014.

b- Une organisation socio-politique et économique dynamique.

Sur la base des résultats du dernier recensement général de la population de 2005 et au regard du taux d'accroissement moyen de la population, la population de la commune de Mbouda est estimée à 120650 habitants⁵⁶. Ils vivent sur une superficie d'environ 437 Km², soit une densité de 276 habitants au Km². La répartition de cette population par sexe se présente ainsi qui suit :

- 55.403 personnes sont de sexe masculin soit 45, 92%;
- 65.247 personnes sont de sexe féminin soit 54, 07%⁵⁷.

La vie économique repose surtout sur l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat. On assiste à une organisation économique fondée sur la répartition des tâches par sexe, bien que cette organisation tende de plus en plus à disparaître.

Les femmes, majoritaires, sont préposées, en plus des travaux ménagers, aux activités agricoles et au petit commerce. Elles cultivent le maïs, le haricot, le taro, le macabo, l'igname, les arachides, la patate pour assurer la nutrition de la famille⁵⁸. Les hommes, en revanche, pratiquaient l'agriculture de rente notamment la caféiculture. Mais, avec la crise des années 1980 couplée à la baisse des prix des matières premières agricoles, ils cultivent de plus en plus des vivrières maraîchères et des agrumes. Ils pratiquent également l'élevage des porcins, de la volaille et des petits bétails comme les chèvres et les moutons.

Pour ce qui est du commerce, il repose sur les échanges des produits agropastoraux mentionnés plus haut et des produits artisanaux. Ces produits alimentent particulièrement les pays voisins du Cameroun, à l'instar du Gabon, du Congo, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine ainsi que des grandes villes du pays notamment Yaoundé, Douala, Bafoussam et autres. Les principaux centres d'échanges sont : le marché de Mbouda qui se tient après

⁵⁶ BUCREP, Présentation des résultats définitifs du dernier recensement de la population 2005 au Cameroun, p.57. [En ligne] inhttp://www.statisticscameroon.org/downloads/ Rapport_de_presentation RGPH.pdf (consulté le 20 novembre 2014)

⁵⁷ *Ibid*.p.58.

⁵⁸ Entretien avec DanielKiampi, 72 ans, ex chargé d'agriculture, Bafounda, 03 août 2014.

chaque quatre (4) jours⁵⁹, soit deux fois par semaine ; le marché Bamendjo ; le marché Bafounda ; le marché Bamenkombo ; le marché d'igname et le marché Balatchi.

L'aspect purement humain présente une population locale solidaire, active et organisée. Ces qualités constituent un atout indéniable qui favoriserait la réussite de bons nombres des projets communaux. L'analyse du caractère dynamique des populations bamiléké, en général, a permis à E. Mveng de donner globalement à ce groupe la vision suivante :

Ce qui caractérise ce peuple (les Bamiléké), c'est à la fois une ardeur au travail qui ne compte guère beaucoup de concurrents sous les tropique ; une âpreté au gain ; une intelligence pratique ; un individualisme qui s'allie paradoxalement à une vie communautaire sans fissure⁶⁰

Cette particularité s'affirma davantage avec la création de la subdivision de Mbouda et de la Commune Mixte Rurale respectivement en 1950 et 1954, bien qu'une hétérogénéité linguistique des groupes humains y soit observée. En effet, le caractère cosmopolite de la population de la commune de Mbouda se traduit par l'existence de cinq (5) grands ensembles. Ils se différencient par la langue. Il s'agit :

- des Nda'a, ils sont les plus nombreux. Ils occupent les parties Sud, Est et Nord-est de l'arrondissement et sont établis dans les groupements Babété, Bamendjinda, Bamenkombo, Bamesso, Bamendjo Bafounda⁶¹;
- des *Ngoumbalé* qui peuplent le Nord de la commune, plus précisément dans le groupement Bamessingué et Babadjou;
- des *Nguembon* qui sont surtout localisés dans le groupement Balatchi situé à l'Ouest de la municipalité.

En plus de ces groupes principaux, il y a les Bororos qui occupent les versants des monts Bamboutos. Les Haoussa sont localisés dans le quartier

⁵⁹ Le calendrier agricole *nguembon* et *Nda'a* compte huit (8) jours par semaines.

⁶⁰E.Mveng, Histoire du..., p.237.

⁶¹ Il faut noter que en plus de la langue *Nda'a*, la majeure partie des populations Bafounda parle le *Ghomala*, langue qu'elle partage avec leurs frères du groupement Bansoa dans le département de la Ménoua.

haoussa de la ville de Mbouda⁶². Le tableau ci- après récapitule les données sur la population de commune de Mbouda.

N°	Désignation du Groupement	Population	Part	Nombre de
		(Nombre)	(%)	villages
01	Bamessingué	55139	39,38%	16
02	Balatchi	8 174	5.84%	26
03	Bamenkombo	6 996	5%	21
04	Bamendjinda	6 989	4.99%	19
05	Babété	6 736	4.81%	15
06	Bamendjo	5 210	3.72%	13
07	Bafounda	3 217	3%	15
08	Bamesso	1 468	1,05%	10
09	Mbouda Urbain	46071	32,90%	8 (quartiers)
	Total	140 000	100%	135+8
				(quartiers)

<u>Source</u>: BUCREP, présentation des résultats définitifs du dernier recensement de la population en 2005 au Cameroun, p.59.[En ligne] in http://www.Statisticscameroon.org/downloads/Rapport_de_presentation_RGPH.pdf (consulté le 20 Novembre 2014) et PNDP et GIC ADI, Plan Communal de Développement de la commune de Mbouda, Mbouda, mai 2011, p.51.

En outre, on note une diversité religieuse au sein de cette population. La municipalité de Mbouda abrite : les Chrétiens protestants d'environ 60 % de la population ; les Chrétiens catholiques qui représentent environ 28% ; les Musulmans, Ceux-ci constituent à peu près les 6% de la population et le reste

⁶²Entretien avec Pierre Mouafo, chef traditionnel, 70 ans, Mbouda, 22 août 2014. Et PNDP et GIC ADI, *plan communal de développement...*, p.51.

des habitants est resté rattacher aux traditions ancestrales⁶³. Au regard de ce qui précède, il est à relever que depuis leur installation dans les Bamboutos, les populations de l'arrondissement de Mbouda ont connu une organisation dynamique sur tous les plans de la vie et ont toujours œuvré pour l'émergence de leur localité. Ainsi, pour mieux appréhender ce dynamisme, il est évident d'étudier l'historique et la signification du nom « *Mbouda* » que porte aujourd'hui cet arrondissement.

c- L'origine et la signification du nom « Mbouda »

D'où est venu le nom « *Mbouda* » ? Et quelle en est sa signification ? Telles sont les préoccupations aux quelles, il faudra apporter un éclaircissement pertinent. En effet, Le nom « *Mbouda* » est né avec la création d'une subdivision administrative dans les Bamboutos en 1950⁶⁴. En effet, en 1950, il s'était produit un événement important dans l'administration de la région bamiléké qui était, jusque-là, divisée en quatre (4) subdivisions. Le gouvernement colonial français, par Arrêté n° 634 /du 30 décembre 1950, décida de partitionner la subdivision de Dschang en deux :

- celle de Dschang au Sud et
- celle de Mbouda au Nord⁶⁵.

Au sujet du nom qui fallait attribuer à la nouvelle subdivision, les autorités coloniales avaient accordé le soin aux chefs locaux de trouver un nom de leur choix. De ce fait, il y avait eu une âpres disputions entre les chefs traditionnels de la région des Bamboutos. Chacun de ces chefs souhaitait que la nouvelle subdivision et la ville qui allait abriter les services administratifs porte le nom de sa chefferie⁶⁶. Le plus ambitieux fut le chef du groupement Babété : sa Majesté Sobgoubembo Marx. Il avait, au fil du temps, gagné de la confiance

⁶⁴ Entretien avec Tchinda Maurice, 84 ans, Notable, Babété, le 24 août 2014.

⁶³PNDP et GIC ADI, *Plan Communal de Développement..*, p.51.

⁶⁵A.N.Y., J.O.C. F.: Arrêté n°634 du 30décembre 1950 portant scission de la subdivision de Dschang, 23 janvier 1951, p.121.

⁶⁶ Entretien avec Pierre Mouafo, 70 ans, Chef traditionnel, Mbouda, 22 août 2014.

des autorités coloniales grâce à son influence dans les Bamboutos et sa capacité de médiateur dans les négociations à cette époque. Il fut donc chargé de trouver un nom qui arrangerait ses pairs. Une date fut fixée à cet effet par les administrateurs coloniaux.

Nonobstant, contre toute attente, Il fut arrivé en retard le jour-j. Il fut tout simplement considéré comme : « a too late consult ». Ce fut pour cette raison que le chef du groupement Bamendjinda, Ngou Lucas, par ailleurs instituteur à l'école publique de Bamendjinda, prenait ces responsabilités en main. En conséquence, au cours des longues disputions sur l'adoption du nom de leur nouvelle subdivision sans issue favorable et conscient de l'impact désagréable que pouvait avoir ce désaccord sur les relations entre les chefferies Bamboutos, il proposa un nom plus générique et fédérateur. Ce principe visait à satisfaire tout le monde. Ce fut ainsi qu'il proposa à ses pairs le nom « Mbouda'a⁶⁷ ». Cette dénomination fit acceptée à l'unanimité de la majorité et fut adoptée par le colon français. C'est donc dans ce contexte qu'est né le nom de l'actuel arrondissement de Mbouda.

Cette appellation « *Mbouda'a* » vient de la langue *Nda'a*. Selon les sources orales et écrites consultées, il ressort que la signification de ce nom ne fait pas l'objet des discussions profondes. En effet, le vocable *Mbouda* est composé de deux particules. Chaque particule a une signification précise. Il y a « *mbou* » qui signifie « le groupe des gens » et *Nda'a* qui veut dire « bonjour⁶⁸ ». En claire le terme *Mbouda'a* désigne les gens qui se saluent en utilisant le mot « *da'a* »

Toutefois, cette explication faite par sa majesté Ngou Lucas était assez piège. Il usa de son intelligence et de sa ruse pour convaincre ses pairs. Parce

⁶⁷Entretien avec Jean Marie Tanefo, 55ans, chef supérieur Bamendjinda, le 04août 2014. Et T.TSIAZE, ''les populations de Bamboutos dans la mouvance coloniale au Cameroun : 1916-1960'', Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, septembre 1990, p.79.

⁶⁸ E. Kuepi, "La colonisation économique et sociale de Bamboutos entre 1902-1959 : aperçu historique, mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1993, p.25.

que la plupart d'entre eux furent illettrés⁶⁹. Le nom *Mbouda* désigne en effet les populations du groupe *Nda'a* et par extension leur lieu de rencontre⁷⁰. Considérant la diversité linguistique des groupes humains qui peuplaient la nouvelle subdivision, cette désignation *Mbouda* semblait ne pas faire l'unanimité pour longtemps, bien qu'elle soit maintenue par l'administration coloniale. Ce nom, typiquement « *Nda'a* », provoqua des mécontentements et des rancœurs chez les Babété, car, ils avaient souhaité un nom plus fédérateur, qui tient compte des diversités linguistiques des peuples de la dite subdivision. Pour le groupe *nguiembon*, il se voyait méprisé par les *Nda'a*. Les mecontents exposèrent leur haine lors de la guerre d'indépendance⁷¹. Cette mésentente fut sans doute l'une des raisons qui ont milité pour la scission de la Commune Mixte Rurale de Mbouda en 1962.

Après avoir fait des précisions sur l'origine et la signification du nom que porte la aujourd'hui la commune de Mbouda, il est important d'analyser les motifs qui ont prévalu à la création de cette dernière. Autrement dit, quels sont facteurs qui ont favorisé la création de la Commune Mixte Rurale de Mbouda ?

B- LES MOTIFS DE CREATION DE LA COMMUNE MIXTE RURALE DE MBOUDA

La création d'une institution communale dans les Bamboutos en 1954 fut la résultante de plusieurs motivations. Ces motivations furent d'une part, propres à la vision politique de la de la puissance tutrice française et d'autre part, au vœu des populations autochtones. Le potentiel économique et l'organisation socio-politique des populations ont également joué un rôle indéniable dans le processus de la création de Mbouda.

⁶⁹T.Tsiaze, "Les populations de Bamboutos...", p.80.

⁷⁰ Entretien avec Pierre Mouafo, 70 ans, chef traditionnel, Mbouda, 22 août 2014.

⁷¹T.Tsiaze, "Les populations de Bamboutos...", p.80.

1- Un potentiel économique et une organisation socio-politique favorable aux exigences du colonisateur français

La création d'une institution Communale en milieu rural au Cameroun était conditionnée par un certain nombre d'exigences prédéfinies par l'administration coloniale. Il s'agissait, notamment de la potentialité économique de la localité et des ressources humaines importantes.

a- Les potentialités économiques : un atout pour la création de la municipalité de Mbouda

Les autorités coloniales françaises, conscientes du fait que le bon fonctionnement d'une institution communale nécessite d'énormes moyens financiers, ont fait des richesses économiques une condition préalable pour l'installation de celle-ci. Les ressources économiques que regorgeaient les Bamboutos, apparaissaient de fait comme un atout important pour le colonisateur français de le doter d'une institution administrative, notamment l'institution communale.

En effet, affaiblie par le poids financier de la Deuxième Guerre Mondiale, la France évitait que le problème économique des colonies ne perse sur elle⁷². La colonie devrait contribuer, de par ses ressources, au développement de ses propres installations. Ce fut dans cette logique que les régions ou les subdivisions, qui souhaitaient bénéficier de la création d'une institution communale étaient soumises au préalable de remplir un certain nombre de dispositions économiques. Ces recommandations furent précisées par le décret du 19 novembre 1947. Il clarifiait que pour chaque région ou subdivisons qui pouvait solliciter une institution communale, elle devait disposer d'un "développement suffisant pour qu'elle puisse disposer les ressources propres et nécessaire à l'équilibre de son budget⁷³". Autrement dit, ce sont les richesses

⁷³ A.N.Y. J.O.C., Arrête du 26 novembre 1953 relatif à la création d'une Commune Mixte à Bafoussam 1953, p.2092.

⁷²J.P. Avidi, "L'institution communale au Cameroun sous administration française : caractère et évolution des origines à 1960", Mémoire de Master II en histoire, Université Yaoundé I, 2008, p.60.

économiques de chaque localité qui favorisaient la naissance une commune et son plein épanouissement.

Ainsi, en 1954 la situation économique de la subdivision de Mbouda obéissait réellement à cette condition. Le chef de la région de Dschang en 1953 avait reconnu personnellement les nombreux atouts économiques que présentait la région bamiléké. Il s'agissait notamment de la prospérité de la caféiculture, du commerce, de l'élevage et de l'artisanat. Dans sa correspondance adressée à son supérieur hiérarchique, il écrivait que : "la commune bamiléké est viable économiquement. Sur le plan financier, la création des communes peut être pour le pays une excellente réussite⁷⁴". La situation de Mbouda ne fut pas une exception. Il avait reçu, en réponse à sa correspondance, le quitus d'une étude de projet communal en région bamiléké. Un an plus tard, en 1954, un Arrêté du Haut-Commissaire de la France au Cameroun publia la création de nombreuses Communes Mixtes Rurales en région bamiléké. Parmi ces nouvelles communes figurait la Commune Mixte Rurale de Mbouda.

La localité de Mbouda avait vu, au fil du temps, accroître son potentiel économique avec l'introduction de la caféiculture dans les Bamboutos dans les années 1930⁷⁵. A cette caféiculture, qui fournissait désormais l'essentiel de revenus d'impôts, s'ajoutait les cultures vivrières, la pratique de l'élevage, de l'artisanat et du commerce. A la veille de la création de la commune de Mbouda en 1954, ces activités économiques furent jugée suffisantes pour soutenir le budget d'une commune Mixte Rurale⁷⁶. Ce fut dans cette logique que le chef de la subdivision de Dschang, R. Borne déclarait que :

Les Bamiléké qui disposent pas mal de revenus nous ont montré à plusieurs reprises qu'ils avaient le sens communautaire et qu'ils étaient prêts à verser des

⁷⁴ A.N.Y., A.P.A., confidentiel rapport n°1965 R.Borne, à monsieur le Haut-Commissaire sur l'organisation des communes rurales en région bamiléké, 30 avril 1953, p.1.

⁷⁵ T. Ngouffo Sogang, 'La caféiculture et le développement du mouvement ...', p.28.

⁷⁶B.Tiotsop, *Monographie Bamboutos...*, p.17.

impôts plus importants en argent, des contributions en nature quand ces sacrifices profitaient à leurs communautés⁷⁷.

Néanmoins, le facteur économique à lui seul n'aurait pu être suffisant pour justifier la naissance une Commune Mixte Rurale à Mbouda. L'effectif grandissant de la population avait également joué un rôle inéluctable dans le processus de création de la Municipalité de Mbouda.

b- L'accroissement de la population et le problème de leur gestion

Le facteur population avait aussi nettement influencé sur les décisions de l'administration coloniale française en faveur de l'extension des institutions communales au Cameroun. Après la Deuxième Guerre Mondiale, les populations, non seulement, revendiquèrent de plus en plus des libertés et des services administratifs plus approximatifs, mais aussi, il se posait un problème de gestion de la population dans les zones rurales à forte densité humaine et parfois très éloignées.

En effet, initiée par le Générale De Gaulle et malgré son caractère ferme sur l'évolution du processus de décolonisation, la conférence de Brazzaville qui s'était tenue du 30 janvier au 08 février 1944, avait cependant, suscité chez les organisateurs des initiatives nouvelles au profit de la participation des populations autochtones à la gestion de leurs propres affaires.

Ces autochtones demandèrent, à cet effet, "la décentralisation administrative comme politique et l'assimilation comme un but⁷⁸". Dès 1948, les populations Bamboutos élus à l'assemblée représentative du Cameroun en 1946, notamment Djuotio Etienne, Djiter Prosper et Wamba Mbassa exprimèrent les doléances de la population relatives à la création des services administratifs dans les Bamboutos⁷⁹. Ils firent les pétitions pour réclamer l'ouverture d'un poste administratif dans les Bamboutos. Il fut créé en 1950

⁷⁹B. Tiotsop, *Monographie Bamboutos...*, p.75.

⁷⁷ A.N.Y., A.P.A., confidentiel rapport n°1965 R. Borne, à monsieur le Haut-commissaire sur l'organisation des Communes rurales en région bamiléké, 30 avril 1953, p.2.

⁷⁸V.J. Ngoh, *Cameroun* 1884-1985...,p.113.

suivie une commune en 1954. Dans ces requêtes, ils ont mentionné les risques et les peines encourues par les populations Bamboutos en se rendant à Dschang pour s'établir une pièce officielle comme les actes de naissance et les actes de mariages⁸⁰. Ainsi, les autorités coloniales françaises trouvaient, en l'expérience cumulée une moyenne idoine pour répondre à ces doléances formulées par la population.

En outre, dans le cadre de la région bamiléké, la vaste subdivision de Dschang (2550 km²) et sa population grandissante étaient de plus en plus difficiles à contrôler. La Population qui éprouvait d'énormes difficultés pour se rendre à Dschang migrait vers la partie anglophone. Ce qui était un manque à gagner pour la France mandataire. L'administration coloniale avait donc des réels soucis de faire des tournées régulières dans les chefferies lointaines des Bamboutos. La collecte des impôts était devenue embarrassante, surtout avec l'augmentation de la population et le développement des activités économiques⁸¹. Ayant fait confiance aux chefs traditionnels de percevoir des taxes, l'administration s'était rendue compte que les revenus n'étaient par réels. Certains chefs, selon l'administration, dilapidait les fonds d'impôts. D'où la nécessité d'une surveillance approximative. Ainsi seule la décentralisation administrative pouvait faire l'affaire, notamment l'installation d'une Institution communale dans cette localité des Bamboutos.

En adéquation avec ce qui précède, le facteur population a, de ce fait, joué un rôle déterminant dans la création de la Commune Mixte Rurale de Mbouda. Ceci à travers leur revendication d'une part et d'autre part au problème de leur gestion qui était devenu un casse-tête pour l'administration coloniale. Toutefois, en plus de cet aspect démographique, l'organisation socio-politique des chefferies Bamboutos fut un atout pour la gestion des affaires locales, ce qui

⁸⁰B. Tiotsop, *Monographie Bamboutos...*, P.76.

⁸¹Entretien avec Pierre Mouafo, 70 ans, chef traditionnel, Mbouda, 22 août 2014.

aurait motivé également l'administration coloniale française à créer la municipalité de Mbouda.

c-La structure socio-politique traditionnelle : un atout pour la gestion des affaires locales

La structure politique traditionnelle de la population, au regard de l'importance tant au niveau de l'organisation qu'au niveau de son fonctionnement, avait certainement servi d'argument de poids avancé par le colon pour justifier l'implantation d'une structure communale dans le Bamboutos. Avant l'avènement de la colonisation européenne au Cameroun, les peuples bamiléké de l'Ouest-Cameroun avait une forte hiérarchisation organisationnelle de leur société. Ils étaient organisés en chefferie avec un chef (fo'o) à sa tête, entouré par les notables (mékam) et les serviteurs (tchinda). Cette structuration coutumière avait été un avantage indéniable pour cette région dans le développement des institutions coloniales.

L'administration coloniale s'appuya sur ces chefs et leurs notables pour parvenir à une quelconque initiative. Ils leur servaient de courroie de transmission et des potentiels gestionnaires des affaires locales. Ce fut dans cette logique que le chef de la subdivision de Dschang, R. Borne entrevoyait en l'organisation coutumière des chefferies bamiléké, une organisation très proche de celle de la commune⁸². La chefferie a un conseil : le *mékam* et le *fo'o*. Les *mékam* discutent de toutes les questions intéressantes de la vie du groupement tout comme la commune et son conseil municipal. Il est donc à constater qu'avant la colonisation et l'idée de création d'institution communale dans les Bamboutos, le peuple avait déjà sa propre commune coutumière.

Cependant, bien que les facteurs endogènes inhérent au dynamisme d'une population en pleine croissance et le potentiel économique que regorgeait la localité des Bamboutos ont joué un rôle indéniable dans le processus de la

⁸²J.P. Avidi, "L'Institution communale au ...", p.61.

création de la commune de Mbouda. Il ne faut pas perdre de vue que cette initiative avait par ailleurs des motivations externe propres à la puissance colonisatrice. La France, par la création de cette institution communale, visait à sécuriser ses propres intérêts et d'avoir toujours une main mise sur la population locale qui prit peu à peu conscience de son destin.

1- La création de la commune de Mbouda : un moyen de contrôle pour administration coloniale

A l'instar des autres institutions étatiques, l'entité communale au sens actuel du terme tient ses origines de la volonté et de des besoins de l'autorité coloniale française⁸³.Ce fut dans cette logique qu'elle affirmait que :

En Afrique française comme dans les autres territoires où les hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aura aucun progrès qui ne soit progrès si les hommes sur leur terre natale n'en profitent pas moralement et matériellement; s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires .c'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi.⁸⁴

En effet, depuis la conférence franco-africaine de Brazzaville de 1944 passant par la constitution française de 1946 et le système de tutelle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) du 13 décembre 1946, la France manifestait de plus en plus sa volonté de mieux se rapprocher des administrés. Elle le fit dans le but d'assurer le développement matériel et moral de ces derniers et d'en faire d'eux les hommes capables de s'administrer eux-mêmes⁸⁵. Le Secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer déclara à cet effet au cours d'une séance de l'assemblée de l'Union Française que : "…ainsi sommes-nous décidés à créer des communes où on trouvera les premières initiations civiques et politiques⁸⁶". Cette affirmation laissa entrevoir l'idée d'accorder aux populations locales camerounaise la participation à la gestion des leurs affaires locales.

⁸⁵T. Tsiaze, "Les populations de Bamboutos..." p.70.

⁸³G. Biwole, L'institution communale..., p.10.

⁸⁴E. Mveng, *Histoire du*..., p.167.

⁸⁶ A.N.Y., vt6/76 Commune Mixte Rurale, présentation du projet de création, 1950, p.50.

Par ailleurs, considérant des velléités de liberté que manifestait la population et l'importance de l'intérêt économique coloniale dans les Bamboutos à la fin des années 1940, la création d'une subdivision puis d'une commune dans les Bamboutos devenait une priorité pour le colon. Cette institution allait lui permettre de garder une main mise sur ces populations afin de mieux contrôler ses intérêts

En effet, en 1949, le groupe de pression *Kumzé* ⁸⁷s'installa dans les Bamboutos. Soutenu par les populations autochtones, Le *Kumzé* fut un mouvement qui eut à faire la guerre sur deux fronts : d'une part contre l'administration coloniale et autre part contre les chefs traditionnels qui étaient contre la libéralisation de la caféiculture dans les Bamboutos ⁸⁸. Sa philosophie avait pour leitmotiv la défense des opprimés, la poursuite de l'évolution et l'émancipation de tous les Bamiléké. Il prôna désormais la libération du joug colonial. Ce mouvement, devenu une branche de l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.) au début des années 1950, fut taxé d'extrême révolutionnaire. La réaction du gouvernement français ne se fit pas attendre.

Etant donné qu'il était difficile de bien surveiller ce mouvement en plein essor dans les Bamboutos depuis le centre administratif de Dschang, l'administration coloniale française appliqua sa traditionnelle politique de "diviser pour mieux régner". Elle créa ainsi la subdivision de Mbouda suivie des autres services administratifs parmi lesquels la Commune Mixte Rurale de Mbouda. Ces services lui permirent de contrôler de façon rigoureuse et permanente les velléités du *Kumzé*. La commune fut donc mieux placée pour détourner l'attention des populations de leurs revendications et étouffer une éventuelle crise avant qu'elle ne dégénère.

⁸⁷ Le *kumzé* est un groupe de pression Créé en 1947 par Djoumessi Mathias, chef du groupement Foréké-Dschang. Il avait pour but de défendre les intérêts des populations locales assujettis par le colonisateur notamment ceux des paysans bamiléké. Il fut par ailleurs une branche de l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.)à partir de 1950.

⁸⁸ T. Ngouffo Sogang, "La caféiculture et le développement du mouvement ...", pp.45-46.

De plus, la Commune Mixte Rurale de Mbouda trouva une autre raison d'être au fait que l'autorité coloniale voulait contrôler scrupuleusement ses intérêts économiques dans les Bamboutos. Au début des années 1950, la production du café dans le Bamboutos fut déjà très importante. La localité de Bamboutos étant situé à proximité de la zone britannique, il s'est avéré que les planteurs Bamboutos préféraient de plus en plus vendre leur café clandestinement dans la région commandée par les Anglais. Cette pratique faisait perdre des sommes vertigineuses à administration coloniale française. Elle ne pouvait pas prélever les taxes sur cette vente clandestine. Il fallait par conséquent rapprocher un service de collecte d'impôts et de contrôle des populations sur les échanges dans le Bamboutos⁸⁹. D' où l'idée de création d'une institution communale à Mbouda.

Au terme de ce premier chapitre portant sur les généralités de la commune de Mbouda, il faut dire qu'il a permis de cerner la situation géographique et de mieux comprendre le milieu physique et humain de l'arrondissement de Mbouda. Il a été aussi question d'analyser les motifs qui ont justifié l'installation d'une Commune Mixte Rurale dans cette zone en 1954. Ces facteurs furent la volonté de l'administrateur colonial d'une part et d'autre part le vœu de la population locale. Ainsi, il est évident après cette présentation, de s'intéresser à l'organisation et au fonctionnement de cette Institution communale.

⁸⁹Entretien avec Jonas Ngouana, 78 ans, ex cadre à la CAPLABAM Mbouda, le 27 août 2014.

CHAPITREII:

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE RURALE DE MBOUDA

Toute institution fonctionne toujours grâce à une structure bien établie, où Chaque personne travaillant dans cette institution a des attributions qui lui sont propres. L'Institution communale ne dérobe pas à cette règle. Ainsi, Il est question dans ce chapitre deux d'analyser les attributions du personnel de la commune de Mbouda depuis sa création, notamment celles du maire et ses adjoints, du Conseil Municipal, du secrétariat général et du service technique. Pour mieux appréhender son fonctionnement, il est évident de faire une analyse historique de ses ressources et de son budget.

A- LE PERSONNEL COMMUNAL ET SES ATTRIBUTIONS

Le personnel communal désigne l'ensemble des personnes qui œuvrent au quotidien pour assurer le bon fonctionnement de la commune. Ainsi, tout Comme d'autres collectivités locales décentralisées au Cameroun, la commune de Mbouda dispose d'un personnel dynamique et varié aux attributions multiples.

1- L'exécutif communal

L'exécutif communal est un ensemble constitué par le maire et ses Adjoints.

a- Le maire et ses attributions

Afin de doter les administrateurs de région des moyens financiers supplémentaires, administration coloniale française prit l'initiative de créer les communes dans son empire colonial en Afrique, en général, et au Cameroun, en particulier⁹⁰. Ainsi, conformément à la loi coloniale relative à la création des communes, ces dernières furent gérées par le chef de la subdivision et son

⁹⁰ C. M., Bissaya "La Commune de Bokito et la question de développement ...p. 41.

adjoint⁹¹. Le chef de la subdivision avait désormais un double rôle celui d'Administrateur/Maire. Il était par ailleurs appuyé dans ses fonctions par l'administration coloniale française qui leurs donna des instructions fermes dans la gestion des ces institutions nouvellement créées ou en voie de création⁹². Jusqu'à l'indépendance, presque toutes les communes camerounaises étaient dirigées par des colons blancs. Cette situation étaient contraire à la loi de la puissance tutrice française portant organisation municipale en Afrique et au Madagascar qui reconnaît aux collectivités territoriales le droit de gérer librement leurs intérêts propres sur la base de la loi municipale de 1884⁹³. Ce dire que dès leurs créations les communes allaient être dirigées par les natifs camerounais pour les initier à la gouvernance de leurs propres affaires communautaires. Mais, il a été relevé que la France, certainement dans le but de préserver ses propres intérêts, avait préféré instituer à la tête de ces institutions des Français. La commune de Mbouda n'avait pas échappé à cette réalité.

C'est ainsi qu'à sa création en 1954, la municipalité de Mbouda comme tout le reste des communes, fut dirigée aux premières heures par un Administrateur/Maire, Au nom de Michel Legrand⁹⁴. Comme on peut le constater, ce dernier avait une double mission : il assurait les fonctions du chef de la Subdivision de Mbouda d'une part et d'autre part il assumait les responsabilités du Magistrat Municipal. En effet, cette responsabilité double, aux yeux de la population, rendait difficile de faire la différence entre les attributions de l'Administrateur/Maire, entant que chef de l'unité administrative ou entant que chef de l'exécutif communal⁹⁵. A cet égard, entant que maire, il

⁹¹ Entretien avec Matin Kueté, 63, ans, Ex-maire Mbouda, le 22 août 2014.

 $^{^{92}}$ A.N.Y., J.O.C., Arrête n° 431 du 31 août 1952 portant création des Communes Mixtes dans plusieurs villes du Cameroun 1952 p.2314.

⁹³Loi municipale de 1884 en France,http://www.senat.fr/evenement/ archives/ D18/ principes .html (Consulté le 20 mars 2014).

⁹⁴ A.C.R.M., Liste des maires de la commune de Mbouda de 1954 à 2013.

⁹⁵ Entretien avec Pierre MOUAFO, chef traditionnel, 70 ans, Mbouda, 22 août 2014.

disposait d'un certain nombre d'attributions. Conformément à la loi communale de 1974⁹⁶, Il était chargé, sous le contrôle de l'autorité de tutelle de :

- représenter la commune dans les actes de la vie publique. Il préside de droit le conseil municipal. Pendant les séances qu'il préside effectivement, il assure la police des réunions et peut à ce titre expulser de la salle des délibérations ou faire arrêter tout individu qui trouble l'ordre public.
- Le maire est l'officier d'état civil. A ce titre, il célèbre les mariages, enregistre et authentifie les naissances et les décès. Il en délivre les extraits.
- il assure la police municipale qui est l'un de ses fonctions principales fondée sur la trilogie de tranquillité, sécurité et salubrité publique. Au total, l'ensemble de toutes ces mesures tendent à l'embellissement de l'ensemble du territoire communal. Il est également chargé :
 - de préparer et proposer au conseil le budget communal;
 - d'ordonner les dépenses;
 - de gérer les revenus communaux;
 - de diriger les travaux communaux;
 - d'établir chaque année, en liaison avec le représentant local des travaux publics, un plan de campagne pour les travaux de voirie d'intérêt municipal. Ce plan est soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle après avis du conseil municipal;
 - de conserver et d'administrer les propriétés de la commune ;
 - d'administrer le personnel communal;
 - de représenter la commune en justice;

D'une façon générale il exécute les décisions du conseil municipal et de lui rendre compte⁹⁷.

En effet, ces attributions mettent ainsi en relief un système de gestion complexe. En cumulant les deux fonctions, l'Administrateur/Maire fut tenté

⁹⁶A.MINATD., Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale.

⁹⁷ Ibid

parfois de mal les assurer. Il ne fut jamais très aisé de gérer en même temps les personnels, les finances et les actions initiées par les deux institutions⁹⁸. C'est ainsi que dans le but d'alléger les tâches de ce dernier, l'administration camerounaise mit fin à cette époque d'Administrateur/Maire par un Arrêté⁹⁹. Ce fut dans ce contexte que le premier adjoint au magistrat municipal assura son intérim pour la gestion des affaires courantes de la commune, mais en endroit collaboration avec le sous-préfet. Ce mode de désignation des magistrats municipaux à la tête des commune Rurale fut abrogé par la loi n° 92/003 du 14 août 1992 qui institua l'élection des maires, dont la première eut lui en 1996 après plusieurs reports. Le mandat du maire fut institué à cinq ans. Monsieur Jacob Tchio fut par ailleurs le premier maire élus de l'ère du multipartisme à la commune de Mbouda¹⁰⁰.

Pour ce qui est du fonctionnement de cet exécutif communal, il est à relever que le chef de l'exécutif et l'ensemble de ses adjoints travaillent régulièrement en réunions de bureau lors desquelles chacun des adjoints présente l'état d'avancement des activités relevant de ses attributions, soumet des propositions et peut demander d'inscrire de certains points à l'ordre du jour du prochain conseil. La réunion de bureau est convoquée et présidée par le chef de l'exécutif ou en cas d'empêchement par un adjoint par ordre de préséance. Le secrétaire général assure le secrétariat de la réunion de bureau, dresse un compte rendu et le diffuse aux participants pour adoption 101.

Le tableau ci-après récapitule les noms des Magistrats municipaux qui ont présidé au destiné de la Commune Rurale de Mbouda de 1954 à 2013.

⁹⁸ Entretien avec Jean Pierre Namekong Tiwa, chef traditionnel Bamougong le 02 août 2014.

⁹⁹ A.MINATD., Arrêté n°510/CAB/PR du 20 juillet 1985 portant nomination des magistrats municipaux.

¹⁰⁰ Entretien avec Notio, 55 ans, Bibliothécaire de la commune, Mbouda, le 20 août 2014.

¹⁰¹ Entretien avec Philip. Akefac, 48 ans, Secrétaire général du maire, Mbouda, le 19 et 28 août 2014.

Tableau n° 2 : Liste des maires successifs de la commune de Mbouda depuis sa création 1954 à 2013

N°	Noms et Prénoms	Période	Durée
1	Michel Legrand	1954-1955	01an
2	Lieutenant Escobet	1955-1956	01an
3	Michel Legrand	1956	Quelques mois
4	Jean Sablayrolles	1956-1957	01an
5	Samuel Kame	1957-1958	01an
6	Jean Sablayrolles	1958-1959	01an
7	Duc Raymond	1959	Quelques mois
8	Louis Robert Mello	1959-1960	01an
9	Elie Laurent Youndje	1960	Quelques mois
10	Josué PehueTenke	1960-1961	01an
11	Clément Etienne Poufong	1961-1974	13ans
12	Jean Bankeu	1974-1975	01an
13	Moise Njeuakou Moyou	1975-1978	03ans
14	Daniel Sobtejou	1978-1979	01ans
15	Jean Claude Tzeuton	1980-1982	02ans
16	Jean Fotso	août- décembre 1982	4 mois
17	Jean Pierre Jipap	Janvier1983-mars 1991	08ans
18	Jean Tchinda	Mars 1991- Février 1996	05ans
19	Jacob Tchio	1996-2002	06ans
20	Martin Kuete Mylord	sept 2002 à Octobre 2013	11 ans
21	Roger Michel Ngoulla Kenllac	Depuis Octobre 2013	

Source: Entretien avec Martin Kueté, 63 ans, Ex-maire, Mbouda, le 22 août 2014 et A.C.R.M., Liste des maires de la commune de Mbouda de 1954 à 2013.

L'analyse de ce tableau montre que jusqu'à l'indépendance du Cameroun en 1960, la commune de Mbouda fut dirigée par des Administrateurs/Maires occidentaux. La commune qui a été conçue dans le but

de permettre aux autochtones de s'autogérer au niveau local fut donc une pure illusion. C'est jusqu'en 1961 après les Consultations électorales que Monsieur Poufong Etienne Clément fut élu 1^{er} maire civil et local à la tête de la commune de Mbouda. Il était par ailleurs aidé dans ses fonctions par des adjoints.

b- Les adjoints et leurs missions

Les adjoints sont élus dans les mêmes conditions que les magistrats municipaux. Conformément à la loi 74/23 du 5 décembre 1974, l'élection des adjoints au maire se fait au scrutin de liste à représentation proportionnelle suivant la règle de la forte moyenne¹⁰². Les adjoints, de même que le maire, sont des officiers d'état civil. A ce titre, ils sont astreints à la prestation de serment devant le tribunal compétent. Leur nombre dans une commune est fonction de l'importance de la population que regorge cette municipalité. La loi communale de 1974,¹⁰³ en son article 59, fixe le nombre d'adjoints au maire conformément au tableau ci-après :

Tableau n°3: Nombre d'adjoints aux Administrateurs/Maires par habitant

Nombre d'habitant	Nombre d'adjoints au maire
Jusqu'à 50.000 habitants.	02
De 50.001 à 200.000 habitants.	03
Au-dessus de 200.000 habitants	04

Source: A.MINATD., Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun

Mais ce quota ne pas toujours respecté parce que le nombre d'adjoints au maire ne peut être inférieur au nombre de délégations municipales créées. C'est ainsi que la municipalité de Mbouda, avec ses 120.650 habitants¹⁰⁴, compte

¹⁰⁴BUCREP, présentation des résultats définitifs du dernier recensement de la population 2005 au Cameroun. [En ligne] Disponible sur http://www.statisticscameroon.org/downloads/Rapport_de_presentation RGPH.pdf (consulté le 20 Novembre 2014)

¹⁰² A.MINATD., Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun ¹⁰³ *Ibid*

quatre (04) adjoints. En effet, le cadre législatif ne prévoit pas d'attributions spécifiques pour les adjoints. Toutefois, des dispositions réglementaires organisent les délégations, conformément aux compétences exercées par la commune. Le chef de l'exécutif peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses attributions à un ou plusieurs Adjoints.

La municipalité de Mbouda n'est pas exempte de cette disposition. Ce fut dans cette logique que, l'Arrêté municipal de 1996¹⁰⁵ et l'Article 24 du Décret N°2008¹⁰⁶ fixèrent les attributions des adjoints au maire de la commune Rural de Mbouda ainsi qu'il suit :

- Le premier adjoint au maire est chargé du bon fonctionnement du service d'état civil. Il s'occupe par conséquent de la signature des actes de l'état civil, notamment des actes de naissance, des actes de mariage, des actes de décès¹⁰⁷.
- Le deuxième adjoint est, par ailleurs, chargé des recettes communales et de l'urbanisme. La tâche lui revient de contrôler les marchés communaux. De ce fait, il s'occupe, en collaboration avec le receveur municipal, de la perception des droits de place sur le marché et des frais des loyers communaux (stands, comptoirs, et hangars). Il contrôle et fait entrer au profit de la Commue, les taxes sur les spectacles, sur la publicité, les bals et autres réjouissances organisées soit habituellement soit occasionnellement, dans un but Le deuxième adjoint contrôle de façon strict les recettes créées par délibérations du conseil municipal et veille à ce qu'elles soient reversées immédiatement à la recette municipale, les fonds collectés par les percepteurs après chaque marché.

¹⁰⁵ A.C.R.M., Arrêté municipal fixant les attributions des Adjoints au maire de la Commune Rural de Mbouda,

¹⁰⁶ A.MINATD., Décret n° 2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la commune, de la communauté urbaine et du syndicat de communes. 107 Entretien avec François Wadji, 58 ans, 1er adjoint au maire, Mbouda, le 25 août 2014.

Pour ce qui est de l'urbanisme, le deuxième Adjoint au maire s'occupe de la surveillance des constructions sans permis de bâtir et de tout projet de lotissement, de constructions, alignement et d'urbanisation, notamment le contrôle rigoureux du plan directeur de la ville de Mbouda¹⁰⁸.

- Le troisième adjoint, quant à lui, est chargé de la salubrité publique. De ce fait, il travaille en liaison avec le service d'hygiène urbaine et d'assainissement dans le but de rendre propre l'espace communal.
- Le quatrième adjoint au maire travaille sur les affaires sociales. Il s'agit de l'exécution des doléances des membres de la commission des affaires sociale 109. En plus des adjoints, la commune dispose d'un conseil municipal.

2-Le conseil municipal

Il est question dans cette partie de mettre en exergue la formation du conseil municipal d'une part et d'autre part d'analyser ses attributions.

a- Formation

Le conseil municipal ou l'organe délibérant de la commune de Mbouda est composé de 41 conseillers municipaux élus pour cinq ans au soufrage universel direct et secret. Ils sont issus des différents groupements qui constituent l'arrondissement de Mbouda¹¹⁰. L'intégration de l'aspect genre est également respectée, bien qu'elle soit encore faible. C'est ainsi que le conseil municipal, issus des élections de 2007, comprenait 06 femmes soit 14.63% et 35 hommes soit 85.37% ¹¹¹.

Entretien avec Thomas Fokoung, 56 ans, 2^{ème} adjoint au maire, Mbouda, le 22 août 2014.

Entretien avec Yvonne Tezem Kuete 46 ans, 4^{ème} Adjoint au maire, Mbouda, le 23 décembre 2014.

¹¹⁰Entretien avec François. Wadji, 58 ans, 1er adjoint au maire, Mbouda, le 25 août 2014.

¹¹¹ PNDP et GIC ADI, Plan Communal de Développement..., p.172.

b- fonctionnement et Attribution

Au fil du temps, le conseil municipal a subi de réels changements. Ceci s'explique par l'existence des nombreux textes organisant et réorganisant le régime municipal. Selon la loi de 1955¹¹², le conseil municipal tenait quatre sessions ordinaires par an. La loi de 1974¹¹³ y' apporte quelques modifications en réduisant le nombre de sessions annuelles à deux avec en cas de nécessité des sessions extraordinaires dont la durée de chacune n'excède pas huit jours. Le conseil municipal, lors de sa première session, procède à la formation des différentes commissions qui doivent animer l'action communale au cours des cinq années que dure le mandat.

Par ailleurs, le conseil municipal dispose des nombreuses compétences. Il est chargé d'élire le maire ainsi que ses adjoints. En tant qu'organe délibérant, il décide des orientations du budget de la commune dont-il assure le vote en même temps qu'il apprécie la gestion financière du maire lors de l'adoption du compte administratif en session ordinaire. Il autorise les interventions de la commune dans le domaine économique et social notamment par voie d'exploitation directe ou par simple participation financière dans des organismes privés ou publics. Il approuve également les recettes et les dépenses communales ainsi que les plans urbanisation et acquisition des d'immeubles et meubles par la commune¹¹⁴. C'est dans cette logique qu'en octobre 1987, à la veille des premières élections municipales démocratiques avec pluralité de candidatures, son excellence Paul Biya résumait la tâche du conseil municipal en ces termes:

Les conseils municipaux sont en quelque sorte des assemblées locales où l'on débat des problèmes d'intérêt local. La première chose que j'attends de ces conseils municipaux, c'est d'abord qu'ils soient une école de démocratie où l'on

¹¹²A.N.Y. Loi n° 55-1489 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en AOF-AEF –au Togoau Cameroun et à Madagascar.

¹¹³A.MINATD., Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun.

¹¹⁴J. P. Kuaté, *Guide des gestionnaires communaux...*p.31.

discute des problèmes concrets : va-t-on faire une adduction d'eau par-ci ? Peut-on construire une route par-là 115?

Cette déclaration fait apparaître une dimension utilitariste de la décentralisation et de la résolution des problèmes d'intérêt local. Le conseil municipal a donc la responsabilité de définir le fonctionnement de la municipalité.

Nonobstant, bien que les conseillers municipaux soient les élus les plus proches des populations, il semble que leur rôle est ignoré aussi par ces dernières que par eux-mêmes. C'est dans cette perspective que E.Tangwa Sa'a écrit que :

Beaucoup de ces conseillers municipaux vont au conseil municipal seulement pour des jetons de présence. Parce que ce qui est décidé là-bas n'est pas répercuté auprès des populations. Il manque des lieux de rencontre avec les populations. On dira qu'il y'a des cellules de ceci et de cela, mais beaucoup de ces cellules n'existent que sur le papier ; sur le terrain, il n'ya rien. Il manque des espaces débat dans la commune de Mbouda 116.

A côté de ce conseil municipal, la municipalité de Mbouda dispose d'autres services qui participent à son bon fonctionnement.

3-Les autres services communaux

En plus le cabinet du maire, la commune de Mbouda comprend huit services, dont le fonctionnement est rattaché au secrétariat général de la commune. Ils se subdivisent en deux catégories. On a les services administratifs et les services techniques.

a- Les services administratifs : le secrétariat général

Le secrétaire général est le principal collaborateur du maire. Nommé par le Ministère de tutelle, il assure sous son contrôle, la coordination de l'activité de tous les autres services administratifs.

¹¹⁵ S. Ngane, La décentralisation au Cameroun... p.94.

¹¹⁶E. Tangwa Sa'a, *Décentralisation et gouvernance locale au Cameroun : réflexion sur la commune de Mbouda*, Mbouda, Edition knowledge for all, septembre 2010. P.69.

Il s'agit: notamment du service administratif et financier dont ses missions sont la gestion des ressources humaines, la gestion des affaires juridiques. Il veille aussi à la documentation et aux archives ; confectionne l'avant-projet de budget et du compte administratif de la commune. En plus, Il est chargé de l'émission des recettes, de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses¹¹⁷. Le service d'état civil, quant à lui, a pour travail l'établissement des actes de naissance, de mariage et de décès. Le receveur municipal a pour missions le recouvrement des recettes, le paiement des mandats et la tenue de la comptabilité¹¹⁸. Pour ce qui est de la bibliothèque municipale mise en place en 2004, elle met à la disposition du public les livres et autres documents disponibles ainsi qu'un service internet¹¹⁹. Le service de comptabilité-matière accompagne le maire dans la gestion matérielle et financière de la commune. Ces services administratifs sont complétés par des services techniques.

b- Les services techniques

En ce qui concerne les services techniques, ils sont partitionnés en trois. Le service qui s'occupe de l'architecture, des permis de bâtis et des ateliers d'entretien de bâtiments. Le service de la voirie, quant à lui, comporte le bureau de la topographie. Il s'occupe du garage des engins communaux et travaux de terrassement routier, d'éclairage public et des bornes fontaines. Le Service d'hygiène s'occupe de la voirie urbaine et de l'hygiène et de la salubrité publique 120. Ces services veillent aussi à la protection du patrimoine communal.

En somme, de depuis la création de la municipalité de Mbouda, ces services qui font sa force, ont subi d'énormes évolutions. Mais, les résultats sont restés mitigés. Si les services administratifs ont produit quelques rendements palpables, notamment dans le traitement des dossiers des usagers, les services

¹¹⁷ Entretien avec, Philip. Akefac, 48 ans, secrétaire général du maire, Mbouda, le 19 et 28 août 2014.

¹¹⁸ Entretien avec, Désiré Sa'a Kueté, 53 ans, agent du service de recouvrement, Mbouda, le 27 août 2014.

¹¹⁹ Entretien avec, Notio, 55 ans, bibliothécaire de la commune, Mbouda, le 20août 2014.

¹²⁰Entretien avec Jacques Ndé, 50 ans, agent du service d'hygiène, Mbouda, le 27 août 2014.

techniques, par contre, sont restés moins actifs, bien qu'on note quelques réalisations comme la construction des routes et des ponts dans la localité.

B- LES RESSOURCES INTERNES DE LA COMMUNE DE MBOUDA

L'efficacité d'une institution, à l'instar d'une C.T.D., dépend des ressources disponibles. C'est ainsi que la mairie de Mbouda dispose d'un patrimoine important et alimente son budget avec une pluralité des ressources.

1- Le patrimoine immobilier et mobilier de la commune de Mbouda

Cette partie du travail se donne pour but d'analyser minutieusement l'ensemble des biens immobiliers et mobilier de la municipalité de Mbouda.

a- Le patrimoine immobilier

Sur la base des comptes administratifs des exercices 2007, 2008 et 2009, les ressources patrimoniales de la commune ci-après présentées sont acquises sur le budget communal depuis sa création en 1954 jusqu'en 2008¹²¹. Ces biens immobiliers sont en état de fonctionnement normal au regard de l'entretien qui y est consacré. Ces biens immobiliers¹²² de la commune sont constitués pour la plus part des bâtiments. L'étude attentive de ce patrimoine immobilier permet de relever que durant ses 61 ans existence, la municipalité de Mbouda n'a ménagé aucun effort en ce qui concerne des investissements immobiliers. Les photos suivantes en sont une illustration.

¹²² Consulter au niveau des annexes le tableau récapitulatif du patrimoine immobilier de la commune de Mbouda réalisé lors de l'exercice 2008/2009.

¹²¹ A.C.R.M., Sommier des immeubles communaux, exercice 2008/2009.

Photo n°1: Hôtel de ville de Mbouda



Source: Cliche M. Meguia, Mbouda, le 23 décembre 2014.

Photo n°2: La tribune à la place de fête de Mbouda



Sources: Cliche M. Meguia, Mbouda, le 23 décembre 2014.

En plus des biens immobiliers, une Institution communale a besoin des moyens de transport pour l'accomplissement de ses multiples tâches. C'est dans cette logique qu'il est évident étudier son patrimoine mobilier.

b- Le patrimoine mobilier de commune

Pour mieux assumer ses fonctions régaliennes, l'Institution communale a besoin des moyens de transports appropriés. Cette logistique est composée des véhicules de liaison les permettant au maire et à ses collaborateurs de visiter facilement tous les groupements de sa localité, afin de s'imprégner des réalités de la population autochtones. Les véhicules de liaison sont aussi utilisés pour favoriser le recouvrement des taxes dans les zones reculées de la municipalité. Les camions bennes et le Bulldozer, quant à eux, permettent la réalisation des grands travaux engagés par la mairie.

L'analyse de ce patrimoine mobilier permet de constater que la Commune de Mbouda dispose d'un matériel de transport presque inutilisable. Sur les dix véhicules recensés, quatre seulement sont en état de marche. Ce matériel est ancien. En dehors du camion benne Mercedes et du pick-up acquis respectivement en 2002 et en 2008, les derniers achats de véhicules remontaient en 1987¹²⁴. Une situation qui ne permet pas toujours aux magistrats municipaux d'aller régulièrement au contact des populations afin de répondre efficacement à leurs nombreuses attentes. La photo ci-après montre deux camions bennes que la Commune a désormais à sa disposition pour les chantiers communaux et l'enlèvement des ordures ménagères.

¹²³Voir au niveau des annexes le tableau récapitulatif du patrimoine mobilier de la commune de Mbouda, établi durant l'exercice 2008/2009.

¹²⁴A.C.R.M., Sommier des mobiliers communaux, exercice 2008/2009.



Photo n°3: Camions bennes de la Commune de Mbouda

Source: Cliche M. Meguia, Mbouda, le 23 décembre 2014.

Toutefois, il faut relever que les difficultés de la municipalité de Mbouda à se doter des moyens de locomotions sont dues à la faiblesse de ses ressources financières. C'est ainsi que ces dernières années, la commune est parfois obligée de louer les engins des communes sœurs pour le réprofilage des routes. Ce qui constitue un manque à gagner pour la mairie, qui dans les années 1990 louait ses propres engins aux C.T.D voisines ce qui lui procurait des devises pour accroitre son budget¹²⁵.

2-Les ressources financières

Pour un fonctionnement harmonieux, les C.T.D, comme toutes autres institutions, ont besoin des moyens financiers. C'est ainsi que le Cameroun, dans le cadre de la décentralisation, avait institué des ressources au profit C.T.D Ces ressources étaient définies par la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant code général des impôts attribués aux communes 126. La commune de Mbouda ne pas exempte. Ses ressources financières proviennent principalement des recettes fiscales, des taxes communales indirectes.

 $^{^{125}}$ Entretien avec Thomas Fokoung, 56 ans, $2^{\grave{e}me}$ adjoint au maire, Mbouda, le 22 août 2014. 126 S. Ngane, *La décentralisation au Cameroun...* p.112.

a- Les ressources fiscales

En ce qui concerne les ressources fiscales communales, aussi appelées taxes communales directes¹²⁷, elles sont instituées par la commune et approuvées par l'autorité de tutelle¹²⁸. En effet, ces taxes comprennent notamment:

- la taxe d'eau qui peut être perçue dans les agglomérations où existent des bornes fontaines ou des points d'eau potable réalisés, dont la commune supporte les frais.
- la taxe d'éclairage qui peut être perçue dans les agglomérations où les frais d'éclairage public et autres lieux publics sont sous la responsabilité la commune ;
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères;
- la taxe de fonctionnement des ambulances municipales ¹²⁹.

En plus de ces taxes directes, la C.T.D. collecte aussi des taxes communales dites indirectes.

b- Les ressources non fiscales

Les ressources non fiscales ou taxes communales dites indirectes relèvent du domaine et des services communaux¹³⁰. Ainsi, il est à noter que la commune ne peut percevoir une taxe, dite communale, que si celle-ci est prévue par la loi¹³¹ et instituée par la délibération du conseil municipal et approuvée par l'autorité de tutelle¹³². Ces ressources comprennent principalement:

 la taxe d'abattage due par le boucher pour le bétail tué dans les abattoirs aménagés par la commune, à l'instar de l'abattoir municipal de Mbouda situé à l'aval de la rivière Mawat¹³³.

¹²⁷ C. M. Bissaya, "La Commune de Bokito et la question de développement..."p.61.

¹²⁸ A.MINATD., Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun.

A.MINATD., Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun.

¹³⁰S. Ngane, La décentralisation au Cameroun...p.116.

¹³¹ A.MINATD., Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun.

¹³² S. Ngane, La décentralisation au Cameroun...p.116.

¹³³Entretien avec Thomas Fokoung, 56 ans, 2^{ème} adjoint au maire, Mbouda, le 22 août 2014.

- les droits de place sur les marchés qui sont perçus auprès des commerçants et des vendeurs occasionnels qui occupent une place dans les marchés municipaux tels que : le marché de Mbouda, marché Bamendjo, marché Bafounda, marché Bamenkombo, marche d'igname, marché Balatchi¹³⁴;
- les droits sur les permis de bâtir;
- les droits d'occupation temporaire de la voie publique;
- les droits d'occupation des parcs de stationnement;
- la taxe de stationnement;
- la taxe sur les spectacles;
- les droits de stade;
- la taxe sur la publicité;
- la taxe sur les lots urbains non mis en valeur;
- les droits de timbre;
- les redevances pour dégradation de chaussée;
- la taxe de transhumance;
- la taxe de transit:
- la taxe douanière municipale;
- la taxe d'inspection sanitaire;
- les droits de fourrière¹³⁵.

Cependant, la municipalité de Mbouda n'en tire pas profit de toutes ces taxes mentionnées ci-dessus. Elle en bénéficie proportionnellement aux ressources de son territoire et à sa capacité de rentabiliser ces ressources. Ainsi, la commune de Mbouda, faute de moyens de transport et du personnel en nombre insuffisant pour les recouvrements de ces taxes indirectes, ne perçoit que quelques-unes de ces taxes ¹³⁶. Ce qui n'est pas de nature à accroitre son assiette budgétaire. En plus des taxes communales qui alimentent son budget,

¹³⁴Entretien avec Désiré. Sa'a Kueté, 53 ans, agent du service de recouvrement, Mbouda, le 27 août 2014.

¹³⁵ A.MINATD., Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun.

Entretien avec Thomas Fokoung, 56 ans, 2ème adjoint au maire, Mbouda, le 22 août 2014.

d'autres financements proviennent des partenariats avec les organismes tels que : le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

C - LES RESSOURCES EXTERNES DE LA COMMUNE DE MBOUDA ET ANALYSE DU BUDGET

Cette partie analyse les financements des projets communaux par les organismes partenaires, à l'instar du FEICOM et Programme National de Développement Participatif (PNDP). Une étude attentive du budget communal permettra ensuite de comprendre son évolution.

1- Les retombées des partenariats

Il s'agit d'analyser le soutien du FEICOM et du PNDP à la commune de Mbouda.

a- Subvention du FEICOM

Le FEICOM est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il a été créé par la loi N°74/23 du 5 décembre 1974Portant organisation communale et rendu opérationnel en 1977¹³⁷. Il a été réorganisé le 11 décembre 2000 puis le 31 mai 2006 par décrets présidentiels¹³⁸. Son principal but est d'accompagner les C.T.D. dans la réalisation des multiples projets communaux en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. C'est dans ce perspective qu'il a pour principales missions de :

- aider les communes, notamment par des contributions de solidarité et des avances de trésorerie ;

13

¹³⁷ J. Owona, La décentralisation camerounaise, Paris, Harmattan, 2011, p.135.

¹³⁸MINEPAT, Guide méthodologique de planification régionale et locale, Deuxième édition, Yaoundé, avril 2010, p.39,http://www.collectivites locales. Gouv. fr/files/files/ guide_ rassemble _impression.pdf, [En ligne] (Consulté le 20 février 2015).

- participer au financement des travaux d'investissement communaux ou intercommunaux ;
- La centralisation et la redistribution des centimes additionnels communaux (CAC). Ces CAC perçus sur le territoire de la commune sont créés par délibération du Conseil municipal dans les limites fixées par la législation fiscale. Le produit ces centimes additionnels provient, de l'impôt sur les sociétés; de la taxe sur la propriété foncière; des taxes sur les jeux; de la taxe sur le chiffre d'affaires.
- La couverture des frais relatifs à la formation du personnel communal et du personnel de l'état civil¹³⁹.

Les interventions du FEICOM dans la municipalité de Mbouda se ressentent à travers le financement de la construction de 08 salles de classes réparties dans les 08 Groupements que compte la commune, d'un coût de 97 millions de FCFA; le financement de la construction des forages, d'un coût total de 80 millions de FCFA¹⁴⁰. Il a par ailleurs financé à hauteur de 54.582.819 Francs CFA l'électrification du groupement Bamessingué en 2006. Ces appuis multiformes du FEICOM ont permis à la commune de Mbouda subsister et de réaliser des projets au profit des populations locales. Quant n'est-il de l'appui du PNDP à la municipalité de Mbouda ?

b- L'appui du PNDP

Le PNDP est un programme du gouvernement camerounais réalisé avec l'appui financier et technique des institutions de financement international¹⁴¹. Il intervient aux cotés des C.T.D. financièrement ou non. La décentralisation dans laquelle les pouvoirs publics sont résolument engagés consacre les communes

¹³⁹MINEPAT, Guide méthodologique de planification régionale et locale, Deuxième édition, Yaoundé, avril 2010, p.40.,http://www.collectivites locales. Gouv. fr/files/files/ guide_ rassemble _impression.pdf, [En ligne] (Consulté le 20 février 2015).

¹⁴⁰A.C.R.M., Rapport des réalisions de la commune de Mbouda dans le groupement Bamessingué, exercice 2006–2007.

¹⁴¹ S. Ngane, La décentralisation au Cameroun...p.84.

comme pôles de développement durable par excellence avec autonomie de gestion. Il est donc indispensable que celles-ci se dotent d'un instrument leur permettant de s'engager avec plus de lisibilité et de visibilité sur les sentiers du développement avec comme objectif principal, la lutte contre la pauvreté qui a pour corolaire l'amélioration des conditions de vie des populations qui les composent à la base. Raison pour laquelle, le PNDP a doté la commune de Mbouda d'un document de référence¹⁴² qu'il a financé à hauteur de 20 millions de francs CFA en 2010^{143} .

Outre, le PNDP aide la commune de Mbouda, à travers les séminaires, à former de ses personnels dans élaboration du budget, du compte administratif et biens d'autres documents administratifs. C'est ainsi que le deuxième adjoint au maire affirme que : " le PNDP effectue un travail de fourmis, sans relâche, qui donne une nouvelle face à la commune de Mbouda dans le dynamisme de développement local¹⁴⁴". Après cette analyse des différentes sources de financement des projets communaux, il est intéressant, à présent, d'étudier le budget et le compte admonitif de la mairie de Mbouda.

1- Analyse du budget et du compte administratif de la commune de Mbouda

Les recettes et les dépenses de la commune ne peuvent pas être effectuées sans plan d'ensemble. Il est nécessaire d'établir à l'avance et avec autant de prévisions que possible la nature et quantité des recettes et des dépenses qui sont à envisager pour un délai déterminé. Ce programme des recettes et des dépenses communales s'appelle le budget communal 145. Ainsi, on ne peut parler de l'évolution du budget communal sans évoquer le compte administratif

¹⁴² Ce document de référence plan communal de développement de la Commune de Mbouda est une véritable feuille de route de l'autorité communale qui oriente les actions à mettre en œuvre à court, à moyen et à long

¹⁴³ Entretien avec Philip Akefac, 48 ans, Secrétaire général du maire, Mbouda, le 19 et 28 août 2014. ¹⁴⁴ Entretien avec Thomas Fokoung, 56 ans, 2^{ème} adjoint au maire, Mbouda, le 22 août 2014.

¹⁴⁵ R. Lainville et M. Bozoche, *Le budget communal*, Sirey 8^{ème} édition, Paris, 1959, p.15.

correspondant. C'est le relevé des opérations financières, recettes et dépenses qui ont été effectuées dans le courant d'un exercice¹⁴⁶. Le compte administratif permet de juger de la bonne gestion des ressources financières municipalité. Il décrit une situation réelle des recettes et des dépenses communales. On ne peut dire qu'un budget évolue positivement que lorsque son compte administratif enregistre un progrès constant¹⁴⁷.

En ce qui concerne la commune de Mbouda, quelle est l'évolution de son budget depuis sa création en 1954 ? D'entrée de jeu, il est important de préciser que la rareté des documents d'archives, relatives à la période allant de 1954 à 1968, n'a pas permis d'avoir la totalité des détails sur les différents budgets. Malgré cela, certaines données qui ont pu être retrouvées et collectées permettent de récapituler dans le tableau ci-dessous l'évolution du budget et du compte administratif de la commune de Mbouda entre 1969 et 2010.

Tableau n°4 : Budget et compte administratif de la commune de Mbouda entre 1969 et 2010

Exercices		Budget en FCFA	Compte administratif en
			FCFA
1969	1970	36.418.459	39.842.057
1970	1971	53.278.901	48.152.332
1971	1972	55.495.846	48.179.227
1972	1973	60.208.347	52.749.590
1973	1974	56.617.534	54.504.310
1974	1975	62.096.289	61.520.920
1975	1976	76.632.588	101.096.544
1976	1977	86.876.629	100.313.473
1977	1978	92.747.177	63.863.074
1978	1979	71.350.846	67.813.405
1979	1980	72.564.571	67.353.416
1980	1981	75.164.830	63.144.195
1981	1982	91.947.070	82.593.681

 ¹⁴⁶ Ibid . p.301.
 147 A.C.R.M., Réponse aux questionnaires concernant l'enquête sur les communes du Cameroun, 25 juillet 1983.

1982	1983	93.488.503	93.333.341
1983	1984	112.443.109	106.399.250
1984	1985	109.661.246	100.000.000
1985	1986	143.107. 796	98.051. 196
1986	1987	168.961.274	145.643.638
1987	1988	153.718.984	136.656.095
1988	1989	145.783.175	130.343.035
1989	1990	145.611.660	115.654.765
1990	1991	137.500.000	89.281.311
1991	1992	89.281.511	43.480.739
1992	1993	155.234.560	89.760.000
1993	1994	170.000.000	129.434.900
1994	1995	172.512.700	130.389. 125
1995	1996	160.164.200	130 .900. 456
1996	1997	162.128.000	132.100 435
1997	1998	187.067.262	114.895.151
1998	1999	198.230. 136	158.130.145
1999	2000	199.178.559	189.330.876
2000	2001	225.000.000	210.027.724
2001	2002	282.249.093	225.027.724
2002	2003	285.109.012	230.186.392
2003	2004	298.465.345	237.320.654
2004	2005	334.372.123	241.586.567
2005	2006	359.231.345	242.709.754
2006	2007	373.014.225	247.995.451
2007	2008	385.701.292	288.528.096
2008	2009	387.731.577	320.760.350
2009	2010	438.179.522	380.166.465

Source: Archives de la Commune Rurale de Mbouda

Budget Communal Compte Administratif 1972 1974 1976 1978 1987 1987 1987 1988 1999 1999 1998 2000 2000 2006 2008 1973 1975 1977 1981 1983 1985 1987 1993 1995 1997 1999 2001 2003 2007

Courbe N°1 Evolution du budget et du compte administratif de la Commune Mbouda de 1969 à 2010.

Source : Archives de la commune Rurale de Mbouda

Ces courbes présentent de façon claire l'évolution du budget prévisionnel et du compte administratif y correspondant entre 1969 et 2010. Il ressort que toute cette période, ce budget a connu des évolutions géométriquement irrégulières. Elle présente deux périodes où ce budget avait chuté par rapport aux années antérieures. Il s'agit notamment de la période de 1979 à 1982. Cette chute serait due aux efforts limités fournies par l'exécutif communal pour le recouvrement effectif des recettes communales 148. La deuxième chute, de 1988 à 1992, correspond aux années de crise économique qui a frappé de plein fouet

.

¹⁴⁸A.C.R.M., Réponse aux questionnaires concernant l'enquête sur les communes du Cameroun, 25 juillet 1983.

le Cameroun. Elle a affecté tous les secteurs, rendant les recettes communales extrêmement faibles.

En revanche, après cette crise, on enregistre une nette augmentation du budget de 1994 à 2010. En 24 ans, il est passé 170.000.000 FCFA à 438.179.522 FCFA. Ce qui témoigne du progrès sensible que connait le budget de la municipalité de Mbouda. D'où les efforts de l'exécutif communal à améliorer le standard de vie des populations à travers la réalisation des nombreuses infrastructures de base.

Au total, il était question dans ce chapitre d'analyser l'organisation, le fonctionnement de la commune de Mbouda et d'examiner l'évolution du budget de la municipalité de Mbouda. Son organisation tourne au tour de l'exécutif communal dirigé par le maire; des services administratifs couronnés par un secrétaire général et les services techniques. Pour ce qui est du fonctionnement de la commune de Mbouda, il repose sur les ressources propres de la commune, notamment les taxes communales et sur le CAC. Son budget suit une évolution croissante bien qu'il avait subi une baisse drastique lors des années de crise économique au Cameroun. Mais reste insuffisant pour la réalisation des projets communaux. Ce sont les ressources financières qui déterminent la capacité de la C.T.D. à réaliser les projets de développement susceptibles d'assurer le plein l'épuisement des populations locales. Il est donc évident d'analyser miteusement l'impact des multiples projets de développement entrepris par la commune de Mbouda en faveur de ses populations.

CHAPITRE III:

LA CONTRIBUTION DE L'INSTITUTION COMMUNALE DE MBOUDA AUX MUTATIONS LOCALES

Dans ce chapitre trois, il est principalement question de jeter un regard sur les actions de la commune de Mbouda rétrospectif en faveur du développement de sa localité après ses 61 ans d'existence. Tout en visant à asseoir la responsabilité des C.T.D. sur des bases solides et durable, les lois sur la décentralisation au Cameroun ne réalisent pas un simple transfert technique des compétences de l'Etat à l'échelon local. Ce transfert des compétences est un véritable acte politique ayant pour objectif fondamental d'amener les C.T.D. à jouer un rôle de premier plan dans le développement social, économique et culturel au niveau local. C'est dans cette logique, qu'il est nécessaire d'analyser la contribution de la municipalité de Mbouda au bien-être de ses populations dans les domaines social, économique et culturel. Il serait très long et fastidieux de relater, d'une manière exhaustive, la contribution de la municipalité de Mbouda dans les domaines économique, social et culturel. Ce chapitre n'analysera que succinctement l'appui de la commune de Mbouda aux secteurs cités plus hauts.

A. LES COMPETENCES DEVOLUES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES : LA COMMUNE

Cette partie du travail vise à expliciter les domaines d'intervention des communes dans le cadre de la décentralisation. En effet, des nombreuses compétences leur sont transférées par les différents départements ministériels. Ce transfert des compétences vise à permettre aux populations concernées de s'impliquer résolument dans la définition et la gestion des affaires propres de leurs collectivités ; à faciliter et à promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif harmonieux de ces collectivités sur

la base de la solidarité nationale¹⁴⁹. Mais, les compétences transférées aux régions et aux communes ne sont pas exclusives, elles sont exercées de manière concurrente par l'Etat et Celle-ci.

1- La mission de la Commune sur le plan économique et environnemental

La politique de décentralisation encourage les communes à développer des activités directement génératrices de revenus. La compétence économique est transférée aux communes en ce qui concerne activités agropastorales, l'artisanat, et la pisciculture d'intérêt communal¹⁵⁰. Elles se chargent également de la mise en valeur des sites touristiques de la localité, de la construction d'équipement, de la construction et de la gestion des marchés, des gares routière, et des routes rurales¹⁵¹. Les communes apportent aussi leur appui aux microprojets générateurs des revenus et d'emplois¹⁵².

Par ailleurs, la commune est aussi chargée de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'agit de l'alimentation de sa localité en eau potable, du nettoyage des espaces publics communaux ; le suivit et le contrôle de la gestion des déchets ; l'encouragement des opérations de reboisement et de création des bois communaux et la création des espaces verts, des parcs et jardins d'intérêt communal¹⁵³. Ce transfert des compétences concerne aussi le domaine du développement social.

 $^{^{149}\}text{A.MINATD.}$, Loi n° 2004/017 d'orientation de la décentralisation du 22 juillet 2004.

¹⁵⁰A.MINATD., Décret n° 2010/0242/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certains compétences transférées par l'état aux communes en matière de promotion des activités de promotion agricole et de développement rural.

A.MINATD., Décret n° 2010/0240/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certains compétences transférées par l'état aux communes en matière de création et d'entretien des routes rurales non classées, ainsi que de la construction et de gestion des bacs de franchissement.

¹⁵²J. Owona, La décentralisation..., p.52.

¹⁵³*Ibid.* p.53.

2- Compétence dans le domaine du développement social

Les C.T.D. sont chargées de créer, d'équiper, de gérer et entretenir des centres de santé communaux. Elles apportent aussi de l'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux¹⁵⁴. Son action sociale est orientée vers l'entretien et à la gestion de centres de promotion et de réinsertion sociale. Elles apportent du soutien des nécessiteux¹⁵⁵.

En plus, ces C.T.D. interviennent dans le domaine de l'éducation à travers la création et l'entretien des écoles maternelles, primaires et les établissements préscolaires communaux, sans oublier l'entretien des autres infrastructures et équipements éducatifs¹⁵⁶. Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles leurs incombent également, ainsi que leurs participation à la gestion et à l'administration des Lycées et collèges publics par le biais des structures de dialogue et de concertation¹⁵⁷. Les communes disposent aussi des compétences dans le domaine de la formation technique et professionnelle, ceci passe par élaboration d'un plan prévisionnel local de formation technique et professionnelle local de formation et de recyclage. Elles sont tenues de promouvoir et d'animer les activités sportives et de la jeunesse, notamment en apportant de l'appui aux associations sportives, en créant des stades municipaux et autres infrastructures sportives¹⁵⁸. Les compétences des communes s'étendent aussi à la culture.

3- Les compétences transférées dans le domaine de la culture

Sur le plan de la culture, les compétences transférées aux communes autorisent l'organisation, au niveau local, des journées culturelles, des

¹⁵⁴A.MINATD., Décret n° 2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'état aux communes en matière de santé publique.

¹⁵⁵A.MINATD., Décret n° 2010/0243/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certains compétences transférées par l'état aux communes en matière d'attribution des aides et des secours aux indigents et aux nécessiteux.

et aux nécessiteux.

156 A.MINATD., Décret n° 2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'état aux communes en matière d'éducation de base.

¹⁵⁷J. Owona, *La décentralisation*..., p.54.

¹⁵⁸ S. Ngane, La décentralisation au Cameroun... p.51.

manifestations traditionnelles. Elles sont appelées à initier la création et la gestion de centres socioculturels et des bibliothèques de lectures publiques. Elles ont aussi la responsabilité d'appuyer les associations culturelles. En outre, elles doivent participer à la promotion des langues nationales, en participant au programme régional de la promotion des langues nationales¹⁵⁹.

Toutefois, tout transfert de compétence à une Collectivités territoriale s'accompagne du transfert, par l'Etat à celle-ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de la compétence transférée¹⁶⁰. Le transfert d'une compétence entraîne, de plein droit, la mise à la disposition de la Collectivité territoriale bénéficiaire de l'ensemble des biens meubles et immeubles, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un décret présidentiel de dévolution, au vu d'un procès-verbal établi entre les représentants de l'Etat et les autorités exécutives des Collectivités territoriales¹⁶¹.

En effet, le transfert des compétences aux C.T.D reste un long processus au Cameroun. La mise en œuvre de cette nouvelle politique se heurte à des problèmes non seulement institutionnels, mais aussi ceux liés à la situation économique très défavorable¹⁶². En plus, le transfert de ces compétences au C.T.D reste un projet au Cameroun parce que très peu de ces compétences sont transférées aux communes, jusqu'à présent. Néanmoins, ces dernières se battent au quotidien, avec le peu de moyen qu'elles disposent, pour assurer le bien-être de leurs populations sur plan économique, social et culturel. La commune de Mbouda n'échappe pas à ce principe, d'où la nécessité d'étudier les projets de développement entrepris par la municipalité de Mbouda depuis sa création, en 1954.

¹⁵⁹A.MINATD., Décret n° 2010/0245/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'état aux communes en matière de culture.

¹⁶⁰ A.MINATD., Loi n° 2004/017 d'orientation de la décentralisation du 22 juillet 2004.

¹⁶¹Ibid.

¹⁶² Il s'agit du problème de la qualité et la quantité des ressources humaines dans les collectivités locales est un problème crucial de nos jours. Il se caractérise par le manque de cadres compétents capables de définir et de concevoir des stratégies de gestion de C.T.D.

B- LA COMMUNE DE MBOUDA AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DESON PEUPLE

Les C.T.D. ont un rôle primordial à jouer en faveur de l'évolution sociale de ses citoyens. Ainsi, cette partie du travail met en exergue les réalisations de la municipalité de Mbouda dans le domaine social, notamment Contribution à l'éducation scolaire et son assistance dans le domaine sanitaire.

1- Contribution de la commune à l'éducation scolaire

Il s'agit de l'assistance multidimensionnelle qu'apporte la commune de Mbouda sur le plan de la formation scolaire de la jeunesse. Dans ce domaine, elle s'illustre par la construction et l'équipement des salles de classes, L'allocation des aides aux élèves.

a- Construction et équipement des salles de classes

Les problèmes d'ordres scolaires font partir du quotidien des populations l'arrondissement de Mbouda. Néanmoins, la commune a toujours montré sa volonté pour l'éducation de la jeunesse. Il est bien vrai que durant les premières décennies de l'existence de la municipalité de Mbouda, son œuvre, sur le plan éducatif, fut moins visibles. Mais, il faut reconnaitre, comme démontrent les sources d'archives consultées, que sa contribution dans la construction et l'équipement des salles de classes est indénombrable. Ces réalisations concernent aussi bien les écoles maternelles et primaires que les établissements du secondaire. La commune procède d'abord à une identification des besoins de chaque groupement en matière d'infrastructures scolaires, par part la suite, elle apporte sa modeste contribution pour soutenir ces établissements scolaires. En effet, il n'est pas question, ici, de présenter de façon exhaustive les réalisations de la mairie dans les établissements scolaires, mais, d'en emmurer quelques-unes.

Déjà en 1973, elle avait Participé à la construction du tout premier Collège Enseignement Secondaire¹⁶³ (C.E.S). Il est devenu aujourd'hui le Lycée bilingue de Mbouda. Toujours dans le domaine de l'éducation, la municipalité intervient pour soutenir les établissements sinistrés par les pluies orageuses, par exemple. En 1991, ce fut le cas pour les écoles telles que : l'école publique (EP) de Bamenkombo King place et l'EP de Bamendjinda marché¹⁶⁴. Ces écoles ont reçu de la commune une aide en tôles¹⁶⁵.

Entre 2002 et 2010 la commune de Mbouda, sous la direction du maire M. Kueté, a construit plus d'une vingtaine de salles de classes à travers les huit (08) groupements que compte l'arrondissement de Mbouda. Deux salles ont été construites à l'EP de Nansap dans le groupement Bamenkombo. Dans le groupement Bamessingué, cinq salles classes ont vus le jour en 2010, donc deux salles et un bloc administratif à l'EP Bamessingué; une salle de classe à l'EP Bafacdji et une salle de classe à l'EP Bafamgah¹⁶⁶. A ceci s'ajoute les dons dans les établissements scolaires en tôles, en sable et ciment, en tables bancs. La commune construit aussi les latrines dans les établissements scolaires de la localité Mbouda, notamment au Lycée bilingue de Banock. Les photos ci-après en sont une illustration.

¹⁶³ A.C.R.M., Rapport d'activités de l'Administrateur municipal de la Commune Rurale de Mbouda, 1974.

A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Commune de Mbouda tenue les 30 et 31 mai 1991.

¹⁶⁵Ibid.

¹⁶⁶ A.C.R.M.,La commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011, p.17.



Photo n°4: Les salles de classes construites par commune

Source: Archives de la commune de Mbouda

Photo $n^{\circ}5$: Bloc de latrine construite au Lycée de Banock par la commune



Source: Cliche M. Meguia, Mbouda, le 26 décembre 2014.

En outre, la commune de Mbouda n'a ménagé aucun effort en ce qui s'agit d'aider les parents d'élèves à payer des enseignements bénévoles connus sous le nom d'enseignants communaux. Ce soutien concerne surtout les écoles publiques maternelles et primaires où les besoins en enseignants sont déplorables. Les parents supportent difficilement les frais d'APE qui restent

élevés¹⁶⁷, malgré la gratuite de l'éducation de base décrétée par le chef de l'Etat, Paul Biya. Ainsi, on se retrouve dans un établissement de six (o6) salles de classe avec un enseignant affecté par l'état. Le reste est sous la charge des parents, d'où la nécessité pour la mairie de soutenir les parents en engageant quelques enseignants communaux dans ces établissements. Cette demande adressée par l'EP de Nansap Bamenkombo à la commune en est une parfaite illustration. Elle stipule que :

Monsieur le maire de la commune de Mbouda, j'ai l'honneur de venir auprès de votre haute personnalité solliciter votre soutien à l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) de l'école publique de Nansap en prenant en charge un maître des parents. En effet, cette école souffre d'un problème crucial du personnel avec un seul maître d'état et quatre (04) maîtres que les parents ont engagés et même des classes jumelées. Cette situation pèse tellement sur les parents de telle sorte qu'ils ne peuvent pas jouir des effets positifs de l'école gratuite décidée par le chef de l'Etat¹⁶⁸.

Cette lettre témoigne de l'intérêt que la municipalité de Mbouda accorde à l'éducation de sa jeunesse. Cet engagement auprès de jeunesse estudiantine se traduit également par l'organisation des stages de vacances.

b- L'allocation des aides aux élèves

Il s'agit de l'aide en argent et en fournitures scolaires que la commune offre aux jeunes élèves recrutés durant la période de vacances pour porte un coup de main à assainissement de la ville de Mbouda. Cette aide depuis les décennies occupe une place de choix au chapitre des dépenses de chaque budget communal.

En 1994, une somme de 4.518.000Francs CFA a été versée à la jeunesse scolaire et universitaire ayant effectué un stage de vacances à la commune de Mbouda. En effet, ce stage porte sur l'assainissement de la ville de Mbouda

1.

¹⁶⁷Entretien avec Hugues. Kanouo, 35, ans Enseignant, Bamendjinda, 04 août 2014.

¹⁶⁸A.C.R.M., Lettre de demande un maitre communal par l'EP de Nansap Bamenkombo adressée à monsieur le Maire de la Commune de Mbouda, 2000.

baptisé "opération non à la saleté dans la ville de Mbouda¹⁶⁹". L'argent que ces derniers reçoivent, au comptant leurs permet d'acheter leurs fournitures scolaires pour la rentrée scolaire ou académique prochaine. Le budget alloué à cet appui est revu à la hausse, ainsi que le nombre des jeunes pris en charge.

Par ailleurs, Il est à noter que l'exécutif communal de Mbouda encourage aussi l'excellence dans les établissements scolaires du primaire comme du secondaire. Cette initiative consiste à motiver les meilleurs élèves en fin année scolaire en les distribuant des primes. Ces récompenses des modestes sommes des et fournitures scolaires telles que : les livres, les cahiers et les stylos.

Bien plus, se situant inlassablement dans une logique de lutte contre l'analphabétisme, la mairie de Mbouda n'entend pas s'arrêter en si bon chemin. Elle a mis à la disposition de sa population, en général, et de sa jeunesse estudiantine, en particulier, une bibliothèque municipale.

c- Construction d'une bibliothèque municipale

Construite en 2004, la bibliothèque municipale de Mbouda représente un grand atout pour la réussite de la jeunesse dans leurs études. Les documents disponibles dans les rayons sont pour la plus par des œuvres littéraires, les documents d'histoire et de géographie, des livres de biologie, de mathématique et bien d'autres. Elle sert aussi de salle informatique connectée à Internet¹⁷⁰. Sans être un centre de formation en informatique, elle initie la jeunesse tout comme les adultes à l'informatique, notamment en ce qui concerne le traitement de texte sur *Microsoft Word* et l'utilisation de l'Internet. C'est ainsi que en 2005, deux cents (200) jeunes et adultes furent initiés dans ce domaine¹⁷¹. La photo suivante représente cette bibliothèque.

¹⁶⁹A.C.R.M., Rapport sur la contribution de la Commune rurale de Mbouda au bon déroulement des activités de santé publique, l'enseignement, des affaires sociales et de la condition féminine, de la jeunesse et des sports dans son territoire de compétences, 1994.

¹⁷⁰ Entretien avec Notio, 55 ans. Bibliothécaire de la Commune, Mbouda, le 20 août 2014.

¹⁷¹A.C.R.M.,La Commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011, p.12.



Photo n°6: Bibliothèque municipale de Mbouda

Source: Cliche M. Meguia, Mbouda, le 26 décembre 2014.

Toutefois, cette bibliothèque reste sous équipée, et les ordinateurs tombent en panne tout le temps. Face à cette situation, l'exécutif communal a décidé de rendre plus attractif les services de cette bibliothèque en menant les actions telles que :

- la formation d'un Bibliothécaire dans la perspective de l'optimisation du fonctionnement de cette structure;
- la mise en place d'un système de gestion informatique de la bibliothèque;
- l'inventaire et classement selon des critères bien définis, des ouvrages disponibles et l'élargissement de la gamme des documents à plusieurs domaines;
- l'élargissement également de la gamme des services offerts par la bibliothèque au regard de l'espace disponible, notamment de la vidéo projection, la projection des films culturels, organisation des formations en informatique à des coûts promotionnels et attractifs, car

l'institution communale compte déjà dans ses effectifs un Ingénieur informaticien;

- la réorganisation de la salle de lecture pour viabiliser ce cadre culturel ;
- la promotion (publicité) pour susciter davantage, l'intérêt des usagers potentiels, qui aimeraient bénéficier des services de la bibliothèque, parce que le nombre de personnes qui la fréquente, reste faible, moins de 15 personnes par jour¹⁷².

Par ailleurs, l'action communale étend aussi sur le plan sanitaire.

1- Réalisation dans le domaine sanitaire

Conscient du fait que la santé garantit davantage le dynamisme de ses populations, la Collectivité territoriale locale de Mbouda investit dans le domaine sanitaire à plusieurs niveaux. Elle participe à la construction et à équipement des centres de santé; à la lutte contre l'insalubrité qui est une source de maladies.

a- L'appui de la Commune de Mbouda aux centres de santé

Dans le secteur de la santé publique, la commune rurale de Mbouda n'est pas du reste. Elle s'illustre par des interventions diversifiées. On peut relever sa contribution à la construction et à l'équipement de plusieurs centres de santé de l'arrondissement. La construction d'un pavillon haut-standing à l'hôpital de district de Mbouda en 2002^{173} et une salle pour accueillir les malades au centre de santé de Bameté dans le groupement Bamessingué¹⁷⁴ en sont quelques exemples; sans oublier la réfection du centre de santé intégré de Bamesso en 2010^{175} .

¹⁷² PNDP et GIC ADI, Plan Communal de Développement..., p.200.

¹⁷³ A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Commune de Mbouda tenue les 16 et 17 mai 2002.

¹⁷⁴ A.C.R.M., Rapport des réalisions de la commune de Mbouda dans le groupement Bamessingué, exercice 2006–2007.

¹⁷⁵ A.C.R.M., Rapport des réalisions du maire dans le groupement Bamesso, exercice 2009 – 2010.

En plus, la mairie, participe également à l'amélioration des services offerts par ces centres de santé, afin que ces derniers satisfassent, pleinement et dans les règles de l'art, les attentes des populations souffrantes. Il s'agit des dons de microscopes qu'elle offre à ces structures sanitaires. Ainsi, en 2004 et 2007, par exemple, quatre (4) centres de santé ont reçu chacun un don de microscope offert par la commune donc deux centres de santé dans le groupement Bamenkombo en 2004; le centre de santé de Bamendjo en 2007; et le centre de santé de Batoula dans le groupement de Bamessingué en 2007¹⁷⁶.

Par ailleurs, depuis des années, la mairie de Mbouda contribue en carburant pour les campagnes de vaccination, des tournées de supervision des activités de soins de santé primaire. Elle apporte aussi régulièrement son soutien aux activités de la Croix Rouge camerounaise de Mbouda, quand cela est nécessaire¹⁷⁷. Son action est aussi visible dans la distribution des médicaments aux centres de santé communaux. En 1994, les médicaments et les matériels de soins d'une valeur de 2.495.500 francs CFA ont été achetés par la commune de Mbouda et remis solennellement au chef de service départemental de santé publique des Bamboutos, pour être distribués dans les centres de santé élémentaires et dispensaires communaux de la localité¹⁷⁸. En plus, elle distribue régulièrement les matériels de première nécessité à ces centres de santé tels que : les balais, les lampes, du pétrole, les armoires, des lits et des chaises. Elle a également contribué à l'électrification de ces centres de santé communaux, notamment ceux de Bafounda et de Balepo¹⁷⁹.

Outres, des réalisations mentionnées plus haut, la commune avait contribué énormément aux campagnes de nivaquisation scolaire pour protéger

¹⁷⁶ A.C.R.M.,La Commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011, pp.18, 19.

¹⁷⁷ A.C.R.M., Rapport sur la contribution de la commune rurale de Mbouda au bon déroulement des activités de santé publique, l'enseignement, des affaires sociales et de la condition féminine, de la jeunesse et des sports dans son territoire de compétences, 1994.

¹⁷⁸A.C.R.M., Rapport sur la contribution de la commune rurale de Mbouda au bon déroulement des activités de santé publique, l'enseignement, des affaires sociales et de la condition féminine, de la jeunesse et des sports dans son territoire de compétences, 1994.

¹⁷⁹Ibid.

les écoliers du paludisme, afin de leur assurer une éducation ininterrompue et paisible. En 1994, elle avait dépensé 949.968 francs CFA pour cette opération dans les écoles publiques et privées de son arrondissement¹⁸⁰.

Convaincue que le bien n'être de ses populations ne s'arrête seulement dans les centres de santé, la municipalité de Mbouda, malgré la modicité de ses moyens financiers et matériels, veille permanemment sur la salubrité de sa localité; car dit-on quand la propreté est là, les maladies s'en vont.

b-La lutte contre insalubrité : sources des maladies

La collectivité territoriale locale de Mbouda dispose d'un service hygiène et de salubrité dont sa principale mission est de veiller à l'assainissement de la ville et de la sensibilisation des populations sur la nécessité de la propreté pour leur bien-être. Cette guerre contre insalubrité, qui est un gage pour juguler certaines maladies, concerne non seulement la ville mais aussi les campagnes. En effet, les magistrats municipaux qui ont succédé à la tête de la Marie de Mbouda, ont toujours milité pour l'hygiène et la salubrité dans toutes les artères de la ville de Mbouda; bien que, selon les sources orales, certains maires l'auraient parfois négligée¹⁸¹.

Ainsi, Cette action se résume par le ramassage et l'enlèvement des ordures ménagères et l'aménagement des toilettes publiques. C'est dans cette perspective qu'à partir de 1983, les premières toilettes publiques voient le jour dans la ville de Mbouda, notamment à la construction d'un bloc de latrines au marché de Mbouda¹⁸². Cette réalisation est venue, sans nul doute, soulager les populations, notamment les commerçants, dont ce service leur faisait défaut depuis des longues années. Cette construction des toilettes publiques s'est

¹⁸⁰A.C.R.M., Rapport sur la contribution de la commune rurale de Mbouda au bon déroulement des activités de santé publique, l'enseignement, des affaires sociales et de la condition féminine, de la jeunesse et des sports dans son territoire de compétences, 1994.

¹⁸¹ Cette négligence de mettre de la propreté dans les artères de la ville de Mbouda est parfois due au manque de volonté, des moyens logistiques et financiers dont la Commune fait face. Ce problème sera analysé en détail dans le chapitre suivant.

¹⁸²A.C.R.M., Rapport d'activités de l'Administrateur municipal de la Commune Rurale de Mbouda, 1983.

poursuivie à la gare routière « A » de Mbouda dans le but de soulager les voyageurs et rendre la gare plus viable. Toutes ces mesures d'hygiène sont donc un moyen de lutte contre les maladies telles que : le choléra, la dysenterie amibienne et bien d'autres. Toujours dans le souci d'assurer le bien-être de la population locale, la commune de Mbouda avait doté sa localité de quelques points d'eau potable.

c- La construction des bornes fontaines et les puits d'eau en milieu urbain et rural

D'entrée de jeu, il faut déjà relever que les adductions d'eau disponibles dans la localité restent inférieures à la demande. Avec l'arrivée de la SNEC, jusqu'aux années 1990, le problème d'eau potable se posait plutôt en milieu rural, bien que la commune éprouvait des sérieuses difficultés pour solder ses factures d'eau auprès de la SNEC. En 1983, la facture d'eau coûtait annuellement 12.000.000 de francs CFA¹⁸³ à la commune pour un budget de 93.488.503de francs CFA, soit un peu plus de 12 % de ce budget.

Mais, la pénurie qui a accru au début des années 2000 et les problèmes de santé qui en découlent, avait réellement interpellé le maire Martin Kueté. Il avait pris l'engagement de construire des adductions d'eau potables tant en milieu urbain qu'en zone rurale, notamment l'aménagement des sources, la construction des forages et des puits aménagés. A titre illustratif, on note la construction, entre 2004 et 2007, d'une dizaine de points d'eau potable dans les groupements suivants¹⁸⁴: Bamendjo (au marché Ndiatsi); Bamesso; Balatchi (au Lycée de Balatchi) et Babété (à l'entrée Chefferie). Ces points d'eau sont construits pour la plupart dans les grandes agglomérations en zone rurale, dans les établissements scolaires, dans les centres de santé, dans les marchés et autres points stratégiques comme les grands carrefours. En 2009, l'aménagement des

¹⁸³A.C.R.M., Réponse aux questionnaires concernant l'enquête sur les communes du Cameroun, 25 juillet 1983. ¹⁸⁴ A.C.R.M.,La Commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011, p.16.

adductions d'eau potable a coûté plus 1.000.000 Francs CFA à la municipalité de Mbouda¹⁸⁵.

Malgré ces efforts louables, le déficit en d'eau potable dans l'arrondissement de Mbouda resté un problème crucial. Cette recrudescence des besoins en eau saine s'explique par plusieurs faits entre autres : la commune, vue la modicité de son budget, éprouve des difficultés pour réaménager de temps à autre les adductions d'eau potable déjà disponibles.

Outre, l'incivisme de certains individus, qui n'accordent aucun intérêt pour les biens publics, est une autre cause de la mise en panne de certains points d'eau¹⁸⁶. A ceci s'ajoute diverses formes de gaspillage inutile de l'eau par la population¹⁸⁷. Face à ces problèmes, la mairie de Mbouda avait initié la construction et l'aménagement des buanderies municipales. La première a été construite en 2004, à côté de la Compagnie de gendarmerie de Mbouda comme atteste la photo ci-après .

Photo n°7: La buanderie municipale de Mbouda



Source: Cliche M. Meguia, Mbouda, le 26 décembre 2014.

¹⁸⁷*Idem*.

¹⁸⁵ A.C.R.M., Extrait du registre de délibération du conseil municipal session du 14 décembre 2009.

Entretien avec Thomas Fokoung, 56 ans, 2ème adjoint au maire, Mbouda, le 22 août 2014.

Au regard de ce qui précède, force est de constater que la commune de Mbouda, depuis sa création, n'a ménagé aucun effort à doter sa localité des services sociaux de base, afin d'améliorer le niveau de vie de son peuple. Ces investissements communaux s'illustrent aussi à travers les projets de développement culturel.

1- l'œuvre de la municipalité de Mbouda dans le domaine culturel

L'une des principales actions de la commune de Mbouda concerne le domaine culturel. La culture étant ce qui fait la particularité d'un peuple, sa promotion demande la contribution de toutes les composantes de la société. La commune de Mbouda apporte sa contribution à la construction des foyers culturels dans les groupements, encourage les activités sportives et participe à l'aménagement des espaces verts et des monuments dans la ville de Mbouda.

a- Contribution à la construction des foyers culturels

Les foyers culturels sont des locaux où se réunissent les ressortissants ou les Comités de Développements d'un groupement pour discuter de leurs problèmes de développements ou pour la célébration des fêtes diverses. Chacun des huit (8) groupements qui constituent l'arrondissement de Mbouda, dispose au moins d'un foyer culturel. La commune de Mbouda, consciente du rôle que jouent ces foyers culturels dans le processus du développement de la localité, s'est résolue à apporter sa modeste contribution à la mise en place de ces centres de réflexion et promotion de la culture.

C'est dans cette optique qu'en 1983, elle avait financé la construction du foyer culturel du groupement Bamendjinda à hauteur de 5.000.000 de Francs

¹⁸⁸Les Comités de Développements sont des structures de développement économique social et culturel mises en place par les populations, les groupes de réflexion chargés de recenser tous les problèmes qui entravent le développement multiforme de leur population et d'y apporter les solutions.

CFA¹⁸⁹. Toujours dans le groupement Bamendjinda en 2009, elle a octroyé un don de tôles à la construction du foyer culturel Poneku¹⁹⁰. Son action s'est poursuivie en 2009 avec l'offre d'un don constitué des portes et des fenêtres à la maison communautaire du groupement Bamessingué. La commune de Mbouda participe aussi à la valorisation des cultures locales à travers sa contribution au financement des semaines culturelles organisées chaque année par chacun de ces groupements¹⁹¹.

En plus, l'action culturelle de la mairie de Mbouda ne s'arrête pas uniquement au niveau des villages qui la forment, elle soutient aussi les communautés venant des autres régions du pays dans leur épanouissement culturel. C'est dans cette perspective qu'en 2006, la commune de Mbouda a octroyé un don des sacs de ciment à la communauté Bafang de Mbouda pour la construction de leur foyer culturel dans la ville de Mbouda¹⁹². Les réalisations communales sont aussi palpables dans le domaine du sport.

b- L'assistance de la municipalité de Mbouda aux activités sportives

L'intervention de la commune dans le domaine des sports se ressent aussi bien au niveau civil que scolaire, bien que cet effort reste minable. L'œuvre communale la plus importante dans ce secteur reste son appui aux associations sportives et à la construction du stade municipal de Mbouda, uniquement réservé à la pratique du football. Depuis quelques décennies, ce stade abrite des rencontres de football de tout genre, avec une priorité accordée aux matchs de football du championnat national ligue un. En effet, les Bamboutos disposent d'un club de football dénommé "Bamboutos football club" affilié au championnat national ligue un.

¹⁸⁹ A.C.R.M., Procès verbal de remise du bâtiment à l'usage du foyer culturel de Bamendjinda au Comité de Développement, 1984.

¹⁹⁰ A.C.R.M.,La commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011), p.15.

¹⁹¹ Entretien avec Thomas FOKOUNG, 56 ans, 2ème adjoint au Maire, Mbouda, le 22 août 2014.

¹⁹²A.C.R.M.,La commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011), p.12.

Par ailleurs, Il n'est pas superflu de rappeler que le milieu scolaire est par excellence le véritable terreau, zone d'incubation privilégiée des jeunes talents sportif. C'est ce qui justifie la contribution de la commune à l'éducation physique et sportive de la jeunesse scolarisée à travers l'aménagement des terrains pour la pratique du sport. L'aménagement du stade de sport au C.E.S. de Babété en 2007 est une illustration¹⁹³.

Nonobstant, des informations recueillies sur le terrain montrent un important déficit en matière d'infrastructures sportives dans la municipalité de Mbouda, celle-ci gagnerait à multiplier et à diversifier les infrastructures sportives pour éviter de tuer dans l'œuf le génie créateur de la jeunesse sportive de sa localité.

B- REALISATION DE LA COMMUNE DE MBOUDA DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les réalisations communales dans le domaine de l'économie concernent beaucoup plus la construction des infrastructures qui facilitent à la population les échanges commerciaux.

1- Réalisation des infrastructures de promotion des échanges

La commune de Mbouda a un fort potentiel économique, notamment sur le plan de la production agricole et commerciale. Plus de 90% des ménages vivent de ces activités. C'est ce qui explique la création et l'aménagement des marchés locaux, l'entretien des routes et la construction des gares routières pour faciliter l'écoulement de leurs produits et améliorer les transactions commerciales.

¹⁹³A.C.R.M., Rapport des réalisions de la commune de Mbouda dans le groupement Babété, exercice 2006–2007.

a- La Construction et l'aménagement des marchés locaux

Pour permettre à la population rurale d'écouler plus aisément leurs produits et de se procurer de ceux dont ils ont besoin, la commune de Mbouda a investi dans l'aménagement des marchés communaux en zone rurale et urbaine¹⁹⁴. Certains de ces marchés ont été construits dans les années 1980, notamment à Babadjou¹⁹⁵, Bafounda et Bamendjo¹⁹⁶. En 2010, l'arrondissement de Mbouda comptait dix-huit (18) marchés périodiques¹⁹⁷. Mais ces marchés dans l'espace communal de Mbouda sont essentiellement caractérisés par leur inorganisation, tant en milieu rural qu'en zone urbaine. Cette inorganisation se caractérise par :

- L'absence d'un plan cadastral des marchés qui est à l'origine des installations anarchiques;
- La non spécialisation des rayons par secteur d'activité dans les marchés.

Parmi ces marchés, le plus important reste le marché de Mbouda¹⁹⁸ encore appelé "marché mondial¹⁹⁹". Elle doit cette première place à sa superficie considérable et à la diversité inégalable des produits qu'on y trouve. Les investissements de la commune y sont les plus important. En 1996, ce

¹⁹⁴ Bon nombre des marchés ruraux ont mêmes existé, à l'entrée de chaque chefferie, avant la création de la Commune de Mbouda en 1954. Mais, avant aménagement de ces marches, la plus des populations de ces groupement convergeaient leurs produits vers le marché de Mbouda, situe en plein cœur de la ville, ce qui était très épuisant, surtout pour les personnes âgées, car les moyens de transport étaient pas encore développés.

195 Depuis 1993, date de la création de Commune rurale de Babadjou, le marché de Babadjou n'est plus sous le

Depuis 1993, date de la création de Commune rurale de Babadjou, le marché de Babadjou n'est plus sous le contrôle de la Commune de Mbouda.

¹⁹⁶ A.C.R.M., Rapport d'activités de l'Administrateur municipal de la Commune Rurale de Mbouda, 1983.

¹⁹⁷ PNDP et GIC ADI, Plan Communal de Développement..., p.144.

¹⁹⁸Avant la création du marché de Mbouda, les petits marchés existaient dans les 16 villages qui constituaient la Commune. Le plus important était le marché de Bamendjinda. En effet, le marché de Mbouda est né des cendres de l'ancien marché de Bamendjinda. Pendant la période du "maquis" dans la région bamiléké, ce marché de Bamendjinda avait subi un jour l'invasion des forces armées coloniales. Ils avaient tiré sur les commerçants et les acheteurs avec des mitrailleuses. Les commerçants et les acheteurs s'étaient dispersés complètement et plus tard, ce marché s'était reconstruit, entre 1960 et 1961, au centre-ville de Mbouda, site que le marché de Mbouda occupe jusqu'à nos jours.

¹⁹⁹ Cette appellation s'expliquerait par le fait qu'on y trouve des produits agropastoraux, des vivriers, des maraîchers variés et abondants. Et ils attirent les commerçants venant, non seulement, de grandes villes du Cameroun viennent se ravitailler, mais aussi, ceux venus des pays de la sous-région de l'Afrique centrale, notamment le Gabon, le Congo, la Centrafrique et la Guinée Equatoriale.

marché comptait 1158 stands²⁰⁰. En 2010, on y dénombre plus de 2000 boutiques, des magasins et de quelques hangars comme illustre la photo suivante.

Photo n°8: Un hangar communal au marché de Mbouda



Source: Cliche M. Meguia, Mbouda, le 26 décembre 2014.

En effet, la multiplication des structures d'échange, notamment la création de ces centres d'échanges commerciaux, est non seulement un moyen pour la municipalité de promouvoir les échanges, mais aussi d'accroître les sources de recette communale²⁰¹. Ces échanges se sont intensifiés grâce au dynamisme des populations locales qui ont réellement le sens des affaires. Cette activité économique permet à la commune de collecter des taxes pour soutenir son budget. Pour faciliter le ravitaillement de ces marchés en produits locaux, la commune de Mbouda a fait du développement permanent des infrastructures de communication son cheval de bataille.

²⁰⁰A.C.R.M.,Rapport des travaux de la commission mixte chargée du recensement des stands au marché central de Mbouda, 1996.

²⁰¹ Achille Landry Tousse, 38 ans, Personnel au service Recette municipale, Mbouda, le 27 août 2014.

b- Le développement des infrastructures de communication

Dans ce domaine, les investissements de la commune Rurale de Mbouda vont toujours parallèlement en campagne qu'en milieu urbain, bien qui y a des années où l'amélioration des pistes se fait sentir plus en ville qu'en campagne, vice versa. Il est évident de préciser l'état des voies de communication qui sont à la charge de la mairie de Mbouda. Le tableau suivant donne une idée sur cet état de la voirie municipale de Mbouda.

Tableau n°5 : Récapitulatif de l'état du réseau routier de la commune de Mbouda

N°	Désignation	Distance (Km)	Pourcentage	
01	Route bitumée	44	9%	
02	Routes en terre classées	57	12%	
03	Routes rurales	384	77%	
Total		485	100%	

Source : PNDP et GIC ADI, plan communal de développement de la Commune de *Mbouda*, Mbouda, mai 2011, p.143.

Comme on peut le constater, la commune de Mbouda a un vaste réseau routier en sa charge. Mais, il reste très peu aménager. Ces routes sont à 89% non bitumées. C'est pour cette raison que la commune se trouve dans l'obligation de réhabiliter fréquemment ces routes, faute de quoi, elles seront impraticables.

Pourtant, ces routes sont incontournables pour le développement de la localité. Elles permettent de désenclaver les grands bassins de productions agropastorales et tant donné que les 70% de la population de la localité sont des agriculteurs. C'est pour cette raison que malgré ses multiples préoccupations et la faiblesse des moyens financiers, la municipalité depuis des décennies travaille pour amélioration de ces voies de communication. Le Comité de Solidarité et de Développement Bamenkombo (COSODEBA) témoigne de cet engagement de commune à aménager les pistes rurales dans une lettre adresse au maire de la mairie de Mbouda en ces termes :

Il y'a de cela deux ans que l'évacuation des produit champêtres a été allégée par l'aménagement du tronçon de la route liant Bamendjinda à Ngouaya, grenier agricole de Bamenkombo et du Cameroun. Les papas et les mamans, venant des horizons diverses dans l'Ouest et cultivant dans cette zone, nous chargent de vous adresser leurs sincères félicitions. Ces cultivateurs des tribus diverses n'ont pour suivie que la culture de la terre. Si les produits, provenant de leurs propres efforts, n'aboutissent pas à la nutrition des Camerounais, en général, et les fils Bamboutos, en particulier, faute des routes, sait que leurs efforts sont vains²⁰².

Par ailleurs, au centre urbain, durant l'exercice de 1982-1983, la commune s'était penchée sur : le terrassement et la déviation du boulevard²⁰³ du Lycée qui passe entre la Sous-préfecture et la Préfecture. A ceci s'ajoute la construction du rond-point de ce boulevard et l'ouverture des caniveaux et la pose des buses²⁰⁴. En campagne durant la même période entre 1980 et 1983, on note l'ouverture de 283km de pistes rurales²⁰⁵. En plus, la commune travaille pour l'entretien et le réprofilage des nombreuses routes, entre 2002 et 2010, aussi bien, en campagne qu'en ville. C'est le cas, notamment du réprofilage des routes telles que :

- la route Mbouda –Balatchi passant par Bameboro, réaménagée en 2004 ;
- la route Bafounda marché Bamendjo réfectionnée en 2005 ;
- la route Mbouda ville Babété, donc le réprofilage a eu lieu en
 2010²⁰⁶ et la liste est loin d'être exhaustive.

Dans la plus part des cas, aménagement de ces routes va de pair avec la construction des ponts, des buses des rigoles et des caniveaux. C'est pour cette raison que les ponts en troncs d'arbres et en planches ou en bambous ont progressivement cédé place aux ponts en béton armé. La photo ci-dessus en est une attestation.

²⁰² A.C.R.M., Lettre du Comité de Solidarité et Développement Bamenkombo adressée à monsieur le maire de la Commune de Mbouda, 2010.

²⁰³ Ce boulevard fut part la suite bitume grâce au concours de l'entreprise Itinera Nondelli. Mais, il est aujourd'hui en état de vétusté avancée

²⁰⁴ A.C.R.M., Rapport d'activités de l'Administrateur municipal de la Commune Rurale de Mbouda, 1983.

²⁰⁶ A.C.R.M.,La commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011), pp.16, 17.



Photo n°9: Un pont construit par la commune de Mbouda

Source: Cliche M. Meguia, Bafounda, le 22 décembre 2014

Par ailleurs, l'action communale sur le plan économique ne se limite pas seulement à la construction et l'aménagement des marchés et des routes, elle s'étend également sur la construction des gares routières.

2- Construction des gares routières

Selon une circulaire²⁰⁷ du M INATD datant de 1989, la gare routière est un endroit délimité par les autorités municipales pour servir de lieu de chargement et de déchargement des personnes et/ou des biens. En effet, l'idée de construire des gares routières dans le périmètre urbain de Mbouda est née du fait que, la gestion au quotidien, des véhicules de transport des personnes et des biens était devenue un réel problème pour la municipalité²⁰⁸. C'est donc dans le but de juguler ces manquements et créer des nouvelles sources de recettes communales que la commune de Mbouda a aménagé des gares routières.

En 2010, la ville de Mbouda compte trois (3) gares routières communales, notamment la gare routière « A» ; la gare routière « B» et la gare routière « C».

²⁰⁷ A.C.R.M., Circulaire n°1552/LC/MINAT/DAP du 03 mars 1989 du Ministère de l'Administration Territoriale relative à la gestion des gares routières, 1989.

²⁰⁸ Entretien avec PierreMouafo, 70 ans, Chef traditionnel, Mbouda, le 22 août 2014.

Considérant la superficie la gare routière « A» et le nombre des cars qui y chargent et déchargent les voyageurs et les biens. Elle est de loin la plus importante par rapport aux deux autres. Elle assure le transport interurbain, entre la ville Mbouda et les autres villes telles que : Yaoundé, Douala, Bamenda et Bafoussam. Elle facilite également la liaison entre la ville et certains bassins de production agricole éloignés. Les gares routières «B » et «C » desservent quant à elles, les villages éloignées du centre urbain²⁰⁹.

Par ailleurs, il est à relever que ces gares routières ont permis de remettre de la discipline dans ce secteur d'activité, afin d'en finir avec le recollage qui causait des embouteillages et des accidents en ville. Elles ont aussi favorisé le développement d'une intense activité commerciale grâce au flux important des voyageurs. L'action communale s'est étendue sur la construction, dans les gares, des stands à usage commercial. Non seulement c'est une mesure de lutte contre le chômage, donc sont victimes les populations locales, mais aussi les taxes issues de ces boutiques permettent à la municipalité d'entreprendre d'autres réalisations d'intérêt général²¹⁰. Néanmoins, il faut noter que ces gares routières souffrent d'un sérieux problème organisation et gestion. La gare routière « A», malgré le fait qu'elle fonctionne presque 24 heures sur 24, manque de 1'éclairage public.

Au terme de ce chapitre, qui portait sur les compétences transférées aux C.T.D et les réalisations de la commune de Mbouda en faveur du bien-être de sa population, il en ressort que le processus de décentralisation est en marche au Cameroun, mais demeure lent. Pour ce qui est de la réalisation des projets de développement initiés par la municipalité de Mbouda au profit de ses habitants, elle est indéniable, notamment sur le plan social, culturel et économique. Toutefois, ces actions sont victimes des sérieux problèmes qui méritent d'être analysé minutieusement au chapitre suivant afin de proposer quelques perspectives.

²⁰⁹ Entretien avec Thomas. Fokoung, 56 ans, 2^{ème} adjoint au maire, Mbouda, le 22 août 2014.

²¹⁰Entretien avec Philip. Akefac, 48 ans, Secrétaire général du maire, Mbouda, le 28 août 2014.

CHAPITRE IV:

L'ANALYSE DES PROBLEMES DE LA MUNICIPALITE DE MBOUDA ET LES PERSPECTIVES

La commune de Mbouda, comme toutes les autres C.T.D. au Cameroun, souffre de multiples maux. Ce quatrième, et dernier chapitre, s'articule autour de l'analyse des différentes difficultés qui diminuent les actions pour le développement local entreprises par la commune de Mbouda. Il s'agit principalement des problèmes de gestion des ressources communales et des entraves organisationnelles et fonctionnelles qui ne militent pas en faveur d'une amélioration fructueuse des capacités d'intervention de la mairie de Mbouda au profit de ses habitants. Il est donc crucial d'identifier et d'analyser ces facteurs afin de penser aux innombrables défis majeurs que doit relever la municipalité de Mbouda en vue de favoriser l'émergence de sa localité.

A- LES OBSTACLES LIES A LA GESTION DES RESSOURCES ET A L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES REALISEES

Ce qui fait la force d'une C.T.D est l'importance de ses recettes. De ce fait, un mauvais recouvrement et une gestion médiocre constituent un danger pour la Commune. Ainsi, qu'est ce qui peut expliquer les difficultés de recouvrement des recettes qu'éprouve la Commune de Mbouda? Celles-ci entrainent, par ailleurs, un manque de moyen pour entretenir les infrastructures déjà réalisées ou de financer convenablement les projets de développement.

1- Les difficultés de recouvrement des recettes fiscales

L'exécutif municipal s'est toujours efforcé à accroitre les recettes de la commune par une organisation des activités de collecte des taxes et des droits communaux à tous les niveaux. Mais, tous ces efforts s'avèrent insuffisants²¹¹.

.

²¹¹ Entretien avec DésiréSa'akueté, 53 ans, agent du service de recouvrement, Mbouda, le 27 août 2014.

Sur la base de l'évolution du budget et du compte administratif étudiée au chapitre deux, les ressources globales de la commune de Mbouda ont peu évolué. Autrement dit, son potentiel fiscal semble être faiblement exploité. Cette situation s'explique par le fait que l'insuffisance d'outils et de méthodes de gestion financière contribue à limiter l'accroissement de l'assiette budgétaire et la définition d'une politique fiscale²¹². La commune manque du matériel de travail nécessaire, à l'instar des moyens de transport, pour se rendre dans les zones de collecte d'impôt et de taxes les plus éloignées²¹³.

En plus, elle ne dispose pas d'un fichier central des contribuables et d'un moyen centralisé de suivi du recouvrement. Les taxes ne sont collectées que lors des opérations de recensement mensuel ou annuel. Elles sont recouvrées au moyen des cartes de contribuables et de timbres fiscaux dont le suivi est assuré au moyen des cahiers de registre²¹⁴. Ce qui favorise des nombreuses fraudes lors de ces opérations de recouvrement.

En effet, l'ancienneté des agents de recouvrement sur le terrain leur a permis de tisser les liens de complicités et de se familiariser aux contribuables, pour former un réseau mafieux²¹⁵. Ceci parce que les agents communaux chargés de l'indentification des contribuables et de leur sensibilisation sont les mêmes, c'est encore eux qui sont chargés de l'évaluation des stocks de marchandises aux fins d'attributions des catégories d'impôts ; ils sont également les chefs des équipes de recouvrement; tous ces facteurs, aux yeux de l'agent communal, Monsieur Notio, donnent l'opportunité aux "délinquants fiscaux" d'asseoir assez bien leur réseaux de fraudes fiscales et d'intensifier la corruption. Il déclare à cet effet que :

Certains agents de recouvrement sont la cause des fraudes fiscales. J'en ai pour preuve certains contribuables qui, tout au long de l'exercice ne payent aucun impôt et continuent à exploiter leurs boutiques au su et au vu de ces mêmes agents chargés

²¹²E.TangwaSa'a, *Décentralisation et gouvernance...*p.140.

²¹³ A.C.R.M.,plan de développement stratégique 2002-2008, p.12.

²¹⁴ A.C.R.M., Rapport sur le recouvrement (mes dix jours aux recouvrements forcés), décembre 2006. ²¹⁵*Ibid*.

de l'indentification et du recouvrement. Je ne dirais pas que ces contribuables ne payent rien tout au contraire, ils payent d'une manière ou d'une autre au détriment des caisses de l'état et de la recette municipale²¹⁶.

En outre, un autre cas de fraude fiscale s'explique par le fait que, certains contribuables payent leurs impôts à des catégories très inferieures par rapport au volume de leurs activités. Un contribuable qui devrait, selon le volume de ses activités, payer la patente se fait classer, avec la complicité des agents envoyés sur le terrain, à l'impôt libératoire et de surcroit à une très faible catégorie.

D'autres contribuables à l'impôt libératoire pouvant être classés à la catégorie D, se font enregistrer à la catégorie A ou B. On note aussi les contribuables qui exercent dans deux établissements différents et ne payent qu'un seul impôt libératoire pour les deux établissements²¹⁷. Cela laisse transparaitre un réel manque à gagner pour la commune, dans la mesure où cette délinquance fiscale orchestrée par certains agents communaux de recouvrement réduit considérablement les recettes de la municipalité.

Néanmoins, il ne faut pas s'en prendre uniquement aux agents places sur le terrain pour ces multiples opérations, il faut revoir sérieusement le système ou la méthode des opérations de recouvrement. Le système de collecte est moins efficace, et la tendance aux fraudes crée une situation où la commune a des difficultés à réaliser le budget voté. Cette situation entraîne la tendance à l'endettement de la municipalité. Ainsi, le taux de recouvrement relativement bas ne permet pas d'optimiser les recettes communales et limite les possibilités de la municipalité d'atteindre ses objectifs.

2- Les moyens financiers limités

Le développement local ne saurait devenir réalité sans les moyens de financements adéquats. Ce sont ces moyens qui déterminent l'action communale. Néanmoins, au regard des besoins cruciaux qu'expriment les

-

A.C.R.M., Rapport sur le recouvrement (mes dix jours aux recouvrements forcés), décembre 2006.
 A.C.R.M., Rapport sur le recouvrement (mes dix jours aux recouvrements forcés), décembre 2006.

populations locales pour leur épanouissement, les finances communales de Mbouda sont restées dérisoires²¹⁸ pour les satisfaire convenablement. Cette faiblesse des finances fut plus remarquable dans les années 1980 marquées par la crise économique qui avait frappé le Cameroun de plein fouet²¹⁹.

Un autre problème vient du fait que les recettes attendues des pouvoirs publics en termes de centimes additionnels sont reversées à la commune en compte-goutte. Or les moyens financiers dont dispose la commune proviennent en grande partie de ces recettes fiscales reversées par l'Etat²²⁰. Cette manque de moyens financiers est un frein pour la municipalité de Mbouda d'entreprendre des projets de développement dans sa localité, surtout dans un contexte où la population augmente à un rythme exponentiel et exprime de plus en plus des besoins élevés en infrastructures de base. Cette faiblesse financière est également due à incivisme fiscal des populations et à l'exploitation très limitée des nombreuses potentialités génératrices des revenus que regorge le territoire communal.

De plus, elle est aussi victime d'une charge bureaucratique importante. Le budget de fonctionnement a toujours dépassé largement le budget En 2007, le total des dépenses de fonctionnement et d'investissement. d'investissement étaient d'une valeur de 247.995.451 Francs Cfa²²¹. Elles étaient reparties ainsi qui suit²²²:

- les dépenses de fonctionnement sont d'ordre de 177.646.140 Francs Cfa, soit 71,63% des dépenses annuelles
- les dépenses d'équipement et d'investissement représentent 70.344.311 Francs Cfa, soit 28,36% des dépenses annuelles.

²¹⁸ A.C.R.M, plan de développement stratégique 2002-2008, p.12.

A.C.R.M., Plan de de Veloppement strategique 2002 2005, p.12.

A.C.R.M., Réponse aux questionnaires concernant l'enquête sur les communes du Cameroun, 25juillet 1983.

Entretien avec Thomas Fokoung, 56 ans, 2ème adjoint au maire, Mbouda, le 22 août 2014.

A.C.R.M., Rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2007 de la Commune de Mbouda.

²²²*Ibid*.

Comme on le constate, les sommes allouées au simple fonctionnement dépassent les deux tiers (2/3) du budget et des dépenses communales annuelles tandis que les dépensés d'investissement sont incontestablement faibles. Ce budget d'investissement est d'ailleurs inferieur au minimum de 30% recommandé par le Ministère de tutelle.

Les investissements devraient être la priorité de la municipalité. Le conseil municipal ou tout au moins certains membres de ce conseil ont déjà fait cette remarque plusieurs fois sur le déséquilibre entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Ils affirment à cet effet que :

Nous constatons, pour le regretter, qu'en dépit du relèvement permanent du budget de la commune, le chapitre des équipements et des infrastructures sociales est resté presque constant et ne représente qu'une portion dérisoire de l'ensemble des dépenses. C'est bien le paradoxe de ce projet de budget²²³.

C'est ainsi que, lors de la réunion relative à l'examen et au vote du budget en 2002, ces conseillers municipaux réitèrent l'idée de revoir à la hausse le budget alloué aux investissements infrastructurels.

2- Le problème d'infrastructure de base

Les infrastructures de base ici concernent les routes ou les pistes rurales, l'eau potable pour les populations urbaines et rurales et l'électricité. Il est vrai que depuis des décennies, la commune de Mbouda a toujours œuvré pour réalisation de ces infrastructures, mais, elles demeurent insuffisantes pour satisfaire réellement les besoins des 140.000 âmes qui peuplent l'arrondissement de Mbouda.

S'agissant du problème des voies de communication, l'analyse du réseau routier de la municipalité de Mbouda, avec près de 77% des routes rurales non aménagées²²⁴, montre que les populations rurales éprouvent d'énormes

²²⁴ PNDP etGIC ADI, Plan Communal de Développement..., p.143.

²²³A.C.R.M.,Rapport de l'examen et vote du budget, exercice 2002-2003.

problèmes de déplacement, notamment en ce qui concerne l'acheminement des produits agropastoraux et artisanaux vers les grandes villes et les pays voisins. Dans l'intervalle mi-mars et mi-novembre, correspondant à la saison des pluies, les routes en terre sont peu praticables. Bien qu'elles soient relativement praticables en saison sèche, mi-novembre mi-mars, les populations rurales doivent encore faire face à des routes excessivement poussiéreuses.

Les routes qui relient la ville de Mbouda aux campagnes, aux autres arrondissements sont en très piteux état et la circulation en milieu urbain se fait à pas de torture, en dehors de l'avenue principale. C'est la raison pour laquelle, la ville de Mbouda n'a pas de taxi et se contente des services de motos-taxi. Les infrastructures routières demeurent donc l'épine dorsale du développement de la commune de Mbouda. Des efforts louables sont faits pour leur amélioration, mais, restent très en deçà des besoins. Cette situation s'explique, en partie, par le fait que depuis près d'une décennie la commune de Mbouda ne dispose plus des engins lui facilitant le réprofilage des routes existantes²²⁵. Ces engins sont tous en pannes ou tout simplement hors d'usage

Vu cet état des engins, la commune de Mbouda est dans l'obligation de louer du matériel des C.T.D sœurs pour ses travaux. Ce qui constitue un manque à gagner pour elle, au regard de ses moyens financiers limités.

Par ailleurs, en ce qui concerne les difficultés d'eau potable, on noter que le manque d'eau potable est aussi l'un des problèmes prépondérants tant en milieu urbain qu'en campagne. Il va sans dire que l'eau est nécessaire, voire indispensable à la vie de l'homme. Autrement dit, aucune vie n'est possible sans eau. Mais faut-il utiliser n'importe quelle eau ? Il est certain qu'une eau polluée est un danger pour la santé des populations.

En effet, le problème d'eau potable à Mbouda varie d'une année à une autre. Depuis le début des années 2000, le réseau SNEC qui alimentait la ville de Mbouda, s'avère dépasser. La SNEC ne disposait qu'un réservoir de 120 m³

²²⁵Entretien avec Thomas Fokoung, 56 ans, 2^{ème} adjoint au maire, Mbouda, le 22 août 2014.

d'eau conçu pour une population de 40.000 habitants²²⁶. Ce qui fait qu'à partir de l'an 2000, la demande en eau potable dans l'arrondissement de Mbouda est largement supérieure à l'offre avec le nombre de population qui a pratiquement triple, entre 1980 et 2005²²⁷. L'adduction d'eau principale qui alimente les populations, s'est faite par captage sur un petit cours d'eau (*Tsédeng*) qui tarit d'année en année. Ainsi la ville de Mbouda connaît des longs mois, de janvier à mars, de panne sèche en eau potable. Aussi, l'alternative de construire les forages en milieu urbain n'a pas été une solution fructueuse, parce que la nappe phréatique en milieu urbain est profonde. Les forages à peine construites tarissent comme illustre la photo ci-après.

Photo n°10 : Un point d'eau potable hors usage dans la ville de Mbouda tout juste quelque temps après construction



Source: Cliche M. Meguia, Mbouda, le 26 décembre 2014.

Comme on le constate, cette photo représente un point d'eau potable hors d'usage dans la ville de Mbouda faute d'entretien ou de réaménagement.

Entretien avec, Cyrille Dounla, 33ans, enseignant Babété, 02 septembre 2014.

²²⁶A.C.R.M.,plan de développement stratégique 2002-2008, p.11.

Ce phénomène renforce davantage le fossé qui ne cesse de s'élargie entre la demande en eau potable et l'offre en qualité et en quantité. Ce délabrement est aussi dû à l'incivisme de la population qui ne ressent aucun intérêt pour la protection d'un bien public. Le tableau suivant résume les taux de couverture des campagnes de la commune de Mbouda en eau potable en 2010.

Tableau n°6 Les données relatives à l'hydraulique villageoise dans commune de Mbouda en 2010

	Forages		Puits		Sources		Bornes fontaines	
Désignation	fonctionnels	Non	Aménagés	Non	Aménagés	Non	Fonctionnelles	Non
		fonctionnels		aménagés		aménagés		fonctionnelles
Espace rural	14	23	85	06	12	91	21	21
Taux de								
couverture en	10%	17%	63%	04%	09%	68%	16%	16%
infrastructures								
hydrauliques								
Territoire								
communal	20)%	68	%	77	%	31	%
servi en %								

Source: PNDP etGIC ADI, plan communal de développement de la Commune de Mbouda, Mbouda, mai 2011, p.134.

Jusqu'en 2010, la problématique de l'hydraulique villageoise dans Commune de Mbouda au regard du tableau cidessus reste très préoccupante. Exception faite des puits où on dénote 63% des puits aménagés, les indicateurs des infrastructures aménagées ne dépassent guère 16%.

En effet, en zone rurale, les populations s'alimentent, pour la plus part, dans des marigots et des puits insalubres qui sont des nids de graves maladies telles que : le choléra, la fièvre typhoïde et bien d'autres maladies hydriques. Des solutions alternatives furent adoptées notamment la construction des forages, des puits et l'aménagement de certaines sources d'eau potable²²⁸. Mais, cette solution demeure dérisoire, parce que le recouvrement de l'ensemble de la localité en points d'eau potable est resté un véritable problème pour les exécutifs communaux, qui ont succédé à la tête de la mairie de Mbouda.

En outre, dans le domaine de l'éclairage public et de l'électrification des campagnes, la commune de Mbouda a encore du chemin à faire. L'éclairage public a été rétabli par l'exécutif communal en 2008, après plus d'une décennie où la ville était plongée dans le noir²²⁹. Mais, seul l'axe principal avait bénéficié de cet éclairage. Ainsi la ville de Mbouda prend les allures d'une ville morte à la tombée de la nuit freinant ainsi la prospérité de beaucoup d'activités économiques²³⁰. Bien plus ce problème d'éclairage ne permet pas de juguler l'insécurité grandissante dans les artères de la ville²³¹. La véritable source de ce problème reste les lampes qui sont peu résistantes et se grillent très vite. La commune se bat tout le temps à trouver les lampes plus résistantes, mais le problème demeure²³².

Les problèmes d'éclairage public se posent aussi en termes de payement des factures que la commune juge très chère par rapport à son budget. Déjà en 1983, la commune payait la facture d'électricité, annuellement, à 12.000.000 de francs CFA²³³. Pour ce qui est de l'électrification des zones rurales, elle reste relativement faible. Seulement les 1/5 des localités rurales sont électrifiés²³⁴.

²²⁸ A.C.R.M.,La Commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011, p.20.

Entretien avec Martin Kueté, 63 ans, Ex-maire, Mbouda, le 22 août 2014.

²³⁰ Entretien avec Archange Lemobeng, 30 ans, commerçante, Mbouda, le 30 décembre 2014.

²³¹ Entretien avec David Tchio, 48 ans, moto taximan, Mbouda, le 23 décembre 2014.

²³² A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Commune de Mbouda tenue les 16 et 17 mai 2002.

²³³ A.C.R.M., Réponse aux questionnaires concernant l'enquête sur les communes du Cameroun, 25 juillet 1983.

²³⁴ PNDP etGIC ADI, Plan Communal de Développement..., p.135.

B- LES PROBLEMES ORGANISATIONNELS ET FONCTIONNELS

La commune de Mbouda, tout comme d'autres C.T.D. au Cameroun, rencontre les difficultés au niveau organisationnel et du fonctionnement. Depuis sa création, ces difficultés concernent principalement l'influence de la tutelle de l'état qui se présente en même temps comme un soutien et un frein pour certaines actions de la municipalité. Un autre problème est celui du manque du personnel appui qualifié.

1- L'impact de la tutelle de l'état

Conformément aux dispositions de la loi n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, le Syndicat de communes et modifiée par le décret n°90/1464 du 09 novembre 1990 et loi de 2004²³⁵, le préfet assure la tutelle de l'Etat sur la commune. Cette tutelle se fait ressentir à deux niveaux. Elle est administrative et technique. La tutelle administrative désigne l'ensemble des contrôles exercés sur les activités communales par les agents du pouvoir central. Les autorités de tutelle sont chargées de définir les mesures propres et d'assurer le développement harmonieux des communes. Elle vise à accroître le rendement et d'améliorer la qualité des services communaux ; de promouvoir la formation, le perfectionnement et le recyclage du personnel communal²³⁶. C'est dans ce sens que le préfet du département des Bamboutos pense que : " la tutelle ne peut constituer un blocage pour l'avancement des Bamboutos. Elle est simplement garance de la légalité dans les actions des communes²³⁷".

Ainsi, ce contrôle vise non seulement de vérifier la régularité juridique, la légitimité ou l'opportunité des actes communaux, mais aussi d'assurer le fonctionnement économique et cohérent de sa machine administrative et de ses

²³⁵A.MINATD., Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.

²³⁶ J. P. Kuaté, Guide des gestionnaires communaux...p.172.

²³⁷Entretien avec Pierre RenéSonga, 50 ans, Préfet des Bamboutos, Mbouda, le 22 décembre 2014.

diverses parties, de surveiller la réalisation effective des programmes, d'évaluer les résultats, voire les coûts et les rendements.

En outre, l'Etat est le partenaire incontournable des collectivités territoriales, car la décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales, de compétences particulières et de moyens appropriés, mais aussi, parce que les collectivités territoriales exercent leurs activités dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat, conformément à la loi d'orientation de la décentralisation. Ces compétences transférées aux collectivités territoriales sont exercées concurremment avec l'Etat²³⁸.

Néanmoins, bien qu'étant un instrument de régulation du fonctionnement de la commune, la tutelle instituée par son caractère impérative, déresponsabilise les acteurs de la vie politique locale. Elle pèse en particulier sur le Conseil municipal, les magistrats municipaux ; les finances municipales et la gestion du patrimoine communal. Une autre défaillance dont est responsable la tutelle au sein des collectivités territoriales décentralisées fut la multiplication des textes régissant l'administration de celle-ci. Certains élus avaient du mal à s'adapter à cette donne. Cette situation embrouille souvent le personnel communal qui n'est pas toujours mieux formé.

En adéquation avec ce qui précède, la tutelle semble à certains égards être un frein au processus de décentralisation, dans la mesure où, les C.T.D ne sont pas totalement libres d'entreprendre les initiatives au niveau local sans l'aval de leur hiérarchie.

²³⁸MINEPAT, Guide méthodologique de planification régionale et locale, Deuxième édition, Yaoundé, avril 2010, p. 34, http://www.collectivites locales. gouv. fr/files/files/ guide_ rassemble _impression.pdf, [en ligne] (consulté le 20 février 2015).

2- Le personnel d'appui réduit et peu qualifié

L'inadaptation du personnel est la conséquence d'un recrutement non rationnel et parfois guidé par les affinités, où la qualification professionnelle et la description des postes à occuper ne font pas bon ménage. Le personnel municipal éprouve des sérieux problèmes dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, la municipalité comptait près cent(100) employés en 2005, dont la plupart avait une formation approximative²³⁹. Le tableau ci-après est une parfaite illustration. Il retrace le niveau d'étude et de formation professionnelle du personnel de la mairie de Mbouda en 2005.

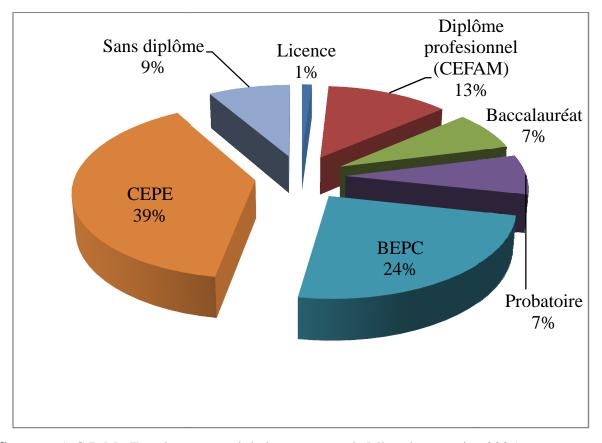
Tableau n° 7 : Répartition des agents permanant de la commune de Mbouda suivant le niveau d'étude ou formation professionnelle

Type de diplômes	Effectif	Pourcentage (%)		
Licence	01			
Diplôme professionnel				
(CEFAM)	12	12,6		
Baccalauréat	07	7,4		
Probatoire	07	7,4		
BEPC	23	24,2		
СЕРЕ	37	39		
Sans diplôme	08	8,4		

Source : A.C.R.M., Etat du personnel de la commune de Mbouda, exercice 2005.

²³⁹A.C.R.M., Etat du personnel de la Commune de Mbouda exercice 2010.

DIGRAMME N° 1: Répartition des agents permanant de la commune de Mbouda suivant le niveau d'étude ou formation professionnelle en pourcentage.



Source : A.C.R.M., Etat du personnel de la commune de Mbouda, exercice 2005.

Ce digramme ci-dessus met en évidence le faible niveau de formation du personnel, qui ne permet pas toujours de mieux penser l'avenir de la municipalité. Il ressort que, la commune rurale de Mbouda ne dispose pas assez de professionnels formés en la matière. Elle ne comptait que 13% du personnel formés au Centre de Formation des Agents Municipaux (CEFAM) de Buea pour la gestion des affaires des C.T.D. L'observation du diagramme montre que plus de 60% des employés communaux ont un niveau d'étude relativement bas. 39% du personnel ont le Certificat Etude Primaire Elémentaire (CEPE) et 24% ont Brevet Etude Premier Cycle (BEPC).

Toutefois, Cet effectif reste faible par rapports aux postes de responsabilité à la mairie, ce qui explique, parfois, le cumul des fonctions par certains personnels. Cette situation ne garantit pas constamment les résultats satisfaisants, bien que des améliorations aient été faites par rapport aux années précédentes²⁴⁰. En plus, du personnel réduit, le manque d'assiduité de certains membres de l'exécutif communal à leur poste de travail est aussi à relever²⁴¹.

Cette situation rend la commune techniquement inapte à la réalisation des nombreux projets. La municipalité, malgré les moyens limités, est parfois contrainte à passer des contrats avec des particuliers ou des entreprises pour la réalisation de certaines œuvres²⁴². Indiscutablement, dans un contexte de décentralisation, la commune de Mbouda a besoin d'un personnel plus dynamique et audacieux pour l'amélioration de ses actions afin de relever davantage les défis de développement local. Le manque de personnel relevé plus haut explique aussi en partie les difficultés de gestion des ordures ménagères en ville.

3- Les difficultés de gestion des déchets

La problématique de la protection de l'environnement n'incombe pas seulement au gouvernement, elle est également une préoccupation des C.T.D. A cet effet, elles sont interpellées dans la gestion des déchets sur étendu de leurs territoires et surtout en milieu urbain. Mais, depuis des longues années, elles éprouvent des sérieuses difficultés pour débarrasser les villes de leurs poubelles.

Pour ce qui est de la commune Rurale de Mbouda, elle fait face à ce problème d'insalubrité et de gestion des déchets dans le périmètre urbain et dans les marchés communaux. Ce phénomène s'explique par l'inorganisation de la voirie municipale faute de ressources humaines et de moyens logistiques quasi inopérants. C'est ainsi qu'on observe, parfois, des nombreux immondices entassées çà et là dans l'espace urbain communal.

-

²⁴⁰Entretien avec Martin Kueté, 63 ans, Ex-maire, Mbouda, le 22 août 2014.

²⁴¹Idem.

²⁴² A.C.R.M.,La Commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011, p.20.

En effet, le recyclage des ordures ménagères pour en faire du compost apparaît comme une activité onéreuse, en même temps qu'elle constitue une alternative aux problèmes des intrants agricoles. La municipalité ignore en conséquence des pratiques de traitement des déchets. L'un des cours d'eau (la rivière Mawat) qui traversent la ville de Mbouda s'est transformée en dépotoir des déchets provenant des ménages et de l'abattoir municipal. Au niveau des marchés, les déchets sont purement et simplement rejetés dans la nature occasionnant de ce fait une pollution environnementale.

Ce problème insalubrité est du à incivisme des populations urbaines qui n'ont pas la culture de jeter leur ordures dans les bacs à ordure ou les espaces indiqués à cet effet²⁴³. Le service d'hygiène et de salubrité a toujours déploré l'incivisme et le comportement de certains habitants de la ville qui laissent leurs animaux en divagation²⁴⁴. Aussi, la commune ne dispose pas du matériel adéquat pour évacuation des déchets. Elle a désormais un seul camion qui l'aide à collecter les ordures et qui est en panne tout temps. On peut par ailleurs relever le fait que le nombre du personnel du service d'hygiène et salubrité est réduit²⁴⁵.

C- LES PERSPECTIVES POUR UNE AMELIORATION DE L'ACTION COMMUNALE

Des nombreux défis doivent être relevés pour que le développement local dans la municipalité de Mbouda contribue à promouvoir le bien être d'une population qui en a tant besoin. Les nombreux et complexes problèmes de la commune de Mbouda, dans la plupart de cas, nécessitent des solutions à la fois appropriées et urgentes. Ces mesures concernent, notamment un meilleur choix des leaders et le personnel qualifiés et dévoués au travail, qui pourrons

²⁴³ Entretien avec JulienneNgouana, 78 ans, Ex cadre à la CAPLABAM, Mbouda, le 27 août 2014.

²⁴⁴ A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Mbouda tenue le 19 décembre 2008.

²⁴⁵ Entretien avec Jacques Ndé, 50 ans, agent du service d'hygiène, Mbouda, le 27 août 2014.

réellement relever les défis à tous les niveaux afin assurer l'émergence de leur localité.

1- Choisir les leaders et le personnel qualifiés et dévoués

L'émergence d'un peuple repose certes sur le capital humain, mais, cette ressource humaine doit être de qualité. La formation technique des gestionnaires des affaires communales se présente donc désormais comme un impératif à l'ère où la décentralisation devient progressivement une réalité au Cameroun. En effet, Les nouvelles responsabilités que l'Etat transfère aux C.T.D. exigent inéluctablement des compétences professionnelles aux agents communaux. La commune rurale de Mbouda est appelée à se doter progressivement d'un personnel qualifié, porteurs de vision et capables de porter toujours plus haut les projets de développement local parce que, affirme A.L.Tousse, "les compétences transférés par l'Etat nécessitent incontestablement une gestion par des Hommes qui ont été à l'école de la décentralisation, de la gestion des affaires locales²⁴⁶.

En conséquence, et compte tenu de l'ampleur des besoins et du niveau moyen des agents communaux, on Peut mettre sur pied un programme de formation basé sur l'acquisition des connaissances portant sur des domaines susceptibles de renforcer rapidement les capacités du personnel communal tel que : informatique, la fiscalité communale, la passation de marchés, la gestion des ressources humaines et économiques de la municipalité et organisation des services. Ces axes de formation visent une amélioration du fonctionnement au quotidien, par une gestion assainie des ressources communales.

Le renforcement des compétences des techniciens locaux doit se compléter par celui des élus, l'exécutif communal, dans le fonctionnement du processus démocratique et l'élaboration de la politique municipale de

²⁴⁶ Entretien avec Achille Landry Tousse, Personnel du service recette municipale, Mbouda, le 27 août 2014.

développement qui nécessite une attention particulière²⁴⁷. Pour l'élu municipal il est important d'acquérir des compétences pratiques. Sur ce plan, il serait tout à fait judicieux d'impulser des formations, notamment au leadership local. Les magistrats municipaux devraient se distinguer par leurs esprits de créativité et d'innovation aux fins de promouvoir le bien-être de ses habitants²⁴⁸.

Au total, l'administration communale ne deviendra efficace que lorsqu'elle sera capable de retenir des hauts cadres qualifiés et un exécutif communal engagé et déterminé au sein de pôles d'excellence. Ils interviendront par la suite dans les différentes phases d'un projet, notamment en ce qui concerne la conception, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local²⁴⁹.

2- Assurer un recouvrement systématique des recettes communales

Les sources de financement limitées et un mauvais recouvrement des taxes créent un manque à gagner pour les C.T.D. Ils réduisent indiscutablement leurs possibilités d'intervention dans la réalisation des projets communautaires. L'exécutif communal de Mbouda aurait par conséquent, l'intérêt à accroître les recettes de la commune par une meilleure sensibilisation de la population, une bonne organisation des opérations de collecte des taxes et droits communaux à tous les niveaux et surtout d'une gestion transparente et efficace des ressources municipales. L'analyse des ressources financières de la Municipale de Mbouda montre que son budget dépend en grande partie des CAC. Il est donc important de valoriser les ressources communales génératrices de revenus à fin de maximiser les chances un autofinancement des réalisations locales²⁵⁰. L'exploration du territoire de la municipalité de Mbouda permet de découvrir d'immenses potentialités non exploitées. Le potentiel

²⁴⁷E.TangwaSa'a, *Décentralisation et gouvernance...*p.16.

_

²⁴⁸ Entretien avec Jonas Ngouana, 78 ans, Ex cadre à la CAPLABAM, Mbouda, le 27 août 2014.

²⁴⁹ HuguesKanouo, 35 ans, enseignant, Bamendjinda, 04 août 2014

²⁵⁰E.TangwaSa'a, *Décentralisation et gouvernance...* p.140.

touristique attrayant est négligé. Pourtant, il pouvait élargir l'assiette des recettes de quelques francs CFA.

La commune se propose de développer des actions pour bénéficier des apports de partenariat nouveaux. En effet, il s'agit de solliciter la contribution des forces vives de la commune, notamment : les O.N.G. et les membres de la société civile, pour récolter des idées pour la réalisation des projets et instaurer des mécanismes de gestion transparente qui prévoient la possibilité de contrôler la façon dont les affaires de la commune sont gérées.

En ce qui concerne les fraudes fiscales, Il serait préférable de d'établir un fichier des contribuables. Par cette méthode, les opérations de recouvrements seront suivies à partir du bureau, car le fichier permettra à la commune, dans un premier temps de savoir le nombre des contribuables et leurs différentes catégories d'impôts, de savoir ceux des contribuables qui ont payé leurs impôts et ceux qui ne l'ont pas encore payé, tout simplement en consultant le fichier des contribuables. Ainsi, pendant les recouvrements, l'on peut cerner et cibler facilement tout disfonctionnement. Les contribuables, par cette méthode, seront dans l'obligation de payer leurs impôts au lieu de corrompre les agents communaux²⁵¹.

En outre, l'équipe d'identification, de sensibilisation et d'évaluation des stocks des contribuables devrait être différente de celle charge des recouvrements. Ensuite, une troisième équipe pourrait intervenir à la fin des opérations menées par les deux précédentes équipes pour vérifier l'exactitude et l'efficacité ces opérations de recouvrement.

Au niveau des recettes municipales, il est souhaitable que le maire nomme un contrôleur des recettes et que les agents de recouvrement ne perçoivent plus sur le terrain. Lorsqu'ils perçoivent sur le terrain, le taux est toujours relativement bas²⁵². De cette façon, la municipalité de Mbouda barrera la voie à

_

A.C.R.M., Rapport sur le recouvrement (mes dix jours aux recouvrements forcés), décembre 2006.
 A.C.R.M., Rapport sur le recouvrement (mes dix jours aux recouvrements forcés), décembre 2006.

la corruption, à la fraude fiscale, et par la suite accroitre les recettes municipales.

3- L'encouragement d'un travail de synergie avec tous les acteurs du développement local

Un travail de synergie, parce que les relations entre la commune et les autres acteurs²⁵³ du développement local sont parfois controversées. Ils se sentent écarter des réflexions concernant leur localité. En effet, certains Chefs traditionnels estiment que l'Institution Communale ne se rapproche pas suffisamment d'eux pour mieux comprendre leurs problèmes et y apporter des solutions concertées pour la bonne marche de leurs communautés. Plus encore, soulignent-ils, les conseillers municipaux qui sont leurs élus ne jouent pas pleinement leur rôle d'interface²⁵⁴. Pour juguler ce problème et être toujours à la hauteur des attentes de ses populations, un travail de groupe, où les échanges d'idées sont prioritaires, est incontournable.

En effet, la décentralisation sous-entend la mise en œuvre des mécanismes d'appropriation des compétences transférées par l'Etat aux C.T.D. Cette mise en œuvre devrait prendre appui sur une concertation élargie à tous les intervenants au fonctionnement de la commune et au dynamisme de développement local. Ce que l'ex-maire de la commune de Mbouda, M. Kueté, appelle : "la mobilisation de toutes les forces vives pour une gestion participative de la chose communale²⁵⁵". En d'autres termes, la commune devrait requérir, dans le cadre d'une démarche participative et concertée, toute coopération opportune sur le plan local et national. Cette Coopération devrait solliciter la contribution des populations cibles²⁵⁶, des dignitaires de chaque groupement de la localité, de l'élite locale, des O.N.G et des membres de la

²⁵³ Il s'agit des Chefs traditionnels, les populations locales, de l'élite interne et externe.

²⁵⁶ Les populations cibles ici sont les habitants autochtones qui vivent sur le territoire communal.

²⁵⁴ PNDP etGIC ADI, Plan Communal de Développement..., p.183.

²⁵⁵ A.C.R.M.,plan de développement stratégique 2002-2008, p.18.

société civile pour récolter des idées fructueuses pour un développement harmonieux.

En effet, dans un état décentralisé comme le Cameroun, le citoyen est un atout, un partenaire incontournable dans le processus de développement local. La participation de celui-ci assure la viabilité, la durabilité et l'efficacité des actions²⁵⁷. La loi dit à ce propos que toute personne physique ou morale peut formuler, à l'intention de l'exécutif communal, toutes propositions tendant à impulser le développement de la C.T.D. concernée, ou améliorer son fonctionnement²⁵⁸. La démocratie, qu'on peut attendre de la décentralisation, exige la participation active des citoyens dans la vie politique. Ils ne devront pas être confiés au simple rôle de votants au cours des élections municipales. Il s'agit pour le citoyen de participer aux affaires publiques et émettre les avis, de faire des propositions. Ceci réduit l'écart entre les élus locaux et les populations²⁵⁹.

Ainsi, Pour y parvenir, la mairie de Mbouda devrait passer par l'organisation et l'intensification des campagnes d'information et sensibilisation des populations en les expliquant l'intérêt de leur implication dans les actions entreprises par leur commune²⁶⁰. La mairie de Mbouda fait des efforts dans ce sens, dans la mesure où elle a mis sur pieds un outil de communication communale, le journal "Mbouda infos", pour aller au-delà du conseil municipal, pour toucher un plus grands nombre de personnes. M. Kueté, dans l'éditorial du premier numéro de cette publication écrit d'ailleurs que :

Quant à Mbouda infos, nous avons pensé qu'il est normal que vous soyez autant que possible informés sur la marche de votre commune. Nous avons pensé qu'il est obligatoire pour nous de vous rendre compte de la gestion des affaires de votre commune. En dehors des traditionnels conseils municipaux où vous êtes représentés par 41 conseillers. Nous avons jugé utile, dès notre élection à la tête de la commune,

²⁵⁷S.Ngane, La décentralisation au Cameroun ...p.58.

²⁶⁰Entretien avec Achille Landry Tousse, Personnel du service recette municipale, Mbouda, le 27 août 2014.

-

²⁵⁸ A.MINATD.,Loi n° 2004/017 d'orientation de la décentralisation du 22 juillet 2004.

²⁵⁹S.Ngane, La décentralisation au Cameroun ...p.59.

de créer un organe d'information qui pourrait faire ce travail sur une plus grande échelle et toucher un plus grand nombre de personnes²⁶¹.

Il est certes vrai que cette initiative est à encourager, mais, il ne faut pas perdre de vue que la population de la municipalité de Mbouda est essentiellement rurale et par conséquent s'intéresse moins au journal ou à la lecture. Les conseillers doivent continuer à jouer leur rôle d'interface, afin de mobiliser toutes les forces vives autour des projets de société communale.

En somme, il était question dans ce chapitre d'analyser les difficultés qui entravent les actions de développement de la commune de Mbouda. Il faut relever qu'elle reste confronter à de nombreux problèmes, notamment les problèmes des ressources humaines qualifiées et les difficultés financières qui sont un frein aux projets de développement local. Cependant, il est à signaler que des nombreux défis restent à relever. La redynamisation et l'émergence des C.T.D, en général, et la municipalité de Mbouda, en particulier, passent inéluctablement par une gestion rationnelle et transparente des ressources de la municipalité. Aussi, l'exécutif communal doittravailler en synergie avec tous les acteurs du développement local pour espérer atteindre les résultats plus laborieux.

²⁶¹E.TangwaSa'a, *Décentralisation et gouvernance...* p.75.

CONCLUSION GENERALE

Il était question de ressortir la contribution de l'Institution communale de Mbouda dans le processus d'épanouissement de sa population. Il est à relever qu'elle a largement apporté son appui à la transformation du paysage social, économique et culturel de la localité de Mbouda, malgré quelques difficultés. La municipalité de Mbouda, en 61 ans d'existence, a réellement œuvré pour l'amélioration des conditions de vie de ses populations.

En effet, il ressort de cette étude que la Commune Rurale de Mbouda a été créée en 1954 par l'autorité coloniale française. Elle est née de la partition de la subdivision de Dschang en deux, afin de mieux rapprocher l'administrateur des administrés et de faciliter le contrôle du territoire. Située en plein cœur du département des Bamboutos, elle couvrait, à sa création, seize (16) groupements. Aujourd'hui, elle ne couvre plus que huit (8) de ces groupements, soit un peu moins de la moitié du territoire, car de nouveaux arrondissements (Batcham, Galim et Babadjou) ont vu le jour dans les Bamboutos entre 1961 et 1993.

En ce qui concerne la structure organisationnelle et fonctionnelle de cette municipalité, le résultat obtenu permet de dire qu'à sa création la commune Rurale de Mbouda à l'instar des autres C.T.D. nées durant la période coloniale jusqu'en 1985 était dirigée par des Administrateurs/Maires. Ce dernier cumulait les fonctions de chef de la subdivision ou sous-préfet et les fonctions du Magistrat municipal. La mairie de Mbouda s'organise autour d'un exécutif communal dirigé par un maire élu, assisté de quatre adjoints et d'un organe délibérant constitué de quarante et un (41) conseillers municipaux. Cet exécutif communal est soutenu dans son action par un personnel d'appui important aux profits variés. On distingue un personnel communal permanant et des agents communaux temporaires.

Pour ce qui est de son fonctionnement, il dépend de nombreuses sources de recette qui alimentent son budget. Ce sont les taxes communales et surtout les subventions de l'Etat à travers le CAC réservé par le FEICOM. Le CAC représente ainsi la première source des recettes communales. Le budget de la municipalité de Mbouda est sans cesse croissant, exception faite pour les années, où la crise économique, au Cameroun, s'était aggravée, entre 1987 et 1994. Cependant, ce budget est encore très insuffisant, au regard de multiples préoccupations de la municipalité dans la recherche perpétuelle du bien-être des populations locales, dont leurs besoins en infrastructures de base se font de plus en plus ressentir.

La décentralisation au Cameroun est un long processus et demeure très lente. Les compétences destinées à être transférées aux C.T.D. sont encore attendues pour la majorité. Une attention particulière a été aussi accordée à la réalisation des infrastructures et autres projets de développement mis en œuvre par la municipalité de Mbouda en faveur de l'amélioration des conditions de vie de ses habitants. Il en ressort, que malgré la modicité de ses moyens financiers, la commune de Mbouda a toujours mis à la disposition de sa population un certain nombre de services de base dans le domaine social, économique et culturel. Il s'agit de la construction des routes, des ponts et des centres de santé. La mairie de Mbouda apporte son soutien à l'éducation scolaire de la jeunesse à travers la construction et l'équipement des salles de classe et l'organisation des stages de vacances. On note aussi la construction des marchés, véritables centres des échanges commerciaux. Son action est également remarquable au travers de l'électrification des zones rurales et à la construction des points d'eau potable, tant en milieu urbain que dans les campagnes. Sa participation à la promotion de la culture locale n'est pas du reste. Elle s'illustre par son soutien aux associations culturelles et à la promotion des activités sportives.

Ce travail s'est également penché sur les difficultés qui entravent l'action de la commune de Mbouda et les défis qu'elle doit relever pour juguler ces obstacles. A l'instar des autres C.T.D. au Cameroun, la commune de Mbouda est confrontée à une multitude des problèmes, tels que le manque du personnel

qualifié et compétent, susceptible de faire rayonner l'action communale. En plus, les moyens financiers, selon les autorités communales, sont limités. Cette situation impacte négativement sur la réalisation des projets de développement local orchestrés par la municipalité. En ce qui concerne la tutelle de l'Etat sur les C.T.D, il est certes vrai que celle-ci régule l'action communale, mais apparaît comme une limite aux actions de ces Collectivités locales, parce qu'il exerce un pouvoir de contrôle par voie d'approbation, d'annulation et de sanction. Ainsi la commune n'est pas totalement libre dans ses prises de décisions.

Considérant toutes ce difficultés, les C.T.D. du Cameroun, en général, et celle de Mbouda, en particulier, doivent être dirigées par les Hommes qui ont été à l'école de la gestion des affaires locales, mieux de la décentralisation. Ceci leur permet d'avoir une vision plus claire des missions qui sont les leurs. La transparence dans la gestion des ressources communales doit être de rigueur afin de maximiser les performances de la mairie en matière de réalisation des projets de développement. En outre, un travail de synergie avec tous les acteurs du développement est une condition sine qua non pour le salut des actions entreprises par la municipalité. La mise sur pied progressive de la politique de décentralisation au Cameroun, notamment le transfert des compétences aux C.T.D. locales, se présente certainement comme un moyen efficace qui pourrait améliorer l'avenir de la commune de Mbouda.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I-SOURCES PRIMAIRES

A-DOCUMENTS D'ARCHIVES

1-ARCHIVES NATIONALES DE YAOUNDE (A.N.Y.)

- A.N.Y., 1 A.C, Rapport relative à l'organisation municipale au Cameroun, 1941.
- A.N.Y., 3A.C. 3833, conseillers municipaux, activités 1954, correspondance de Monsieur le Haut –Commissaire déterminant le champ des activités des conseillers municipaux, 1954.
- A.N.Y., A.P.A. 10.006/c circonscription de Dschang-rapports-lettres, 1951.
- A.N.Y., A.P.A., confidentiel rapport n°1965 R. Borne, à Monsieur le Haut-Commissaire sur l'organisation des Communes Rurales en région bamiléké, 30 avril 1953.
- A.N.Y. J.O.C., Arrête du 26 novembre 1953 relatif à la création d'une Commune Mixte à Bafoussam 1953.
- A.N.Y., J.O.C., Arrête n° 431 du 31 août 1952 portant création des Communes Mixtes dans plusieurs villes du Cameroun 1952.
- A.N.Y., J.O.C. F., Arrêté n°634 du 30 décembre 1950 portant scission de la Subdivision de Dschang, janvier 1951.
- A.N.Y., J.O.C.F., Arrêté n°807 du 29 novembre 1954 portant création des Communes Mixes Rurales dans la région bamiléké, 9 février 1955.
- A.N.Y., J.O.R.C., Arrêté N°62-1726 décembre 1962 portant création de deux Communes Mixes Rurales dans le Département de Bamboutos, 15 janvier1963.
- A.N.Y. Loi n° 55-1489 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en AOF-AEF –au Togo- au Cameroun et au Madagascar.

2-ARCHIVES DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION (A.MINATD)

- A.MINATD., Arrêté n°510/CAB/PR du 20 juillet 1985 portant nomination des magistrats municipaux.
- A.MINATD., Décret n° 2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la commune, de la communeuté urbaine et du syndicat de communes.
- A.MINATD., Décret n° 2010/0240/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certains compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de création et d'entretien des routes rurales non classées, ainsi que de la construction et de gestion des bacs de franchissement.
- A.MINATD., Décret n° 2010/0241/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'entretien et de gestion des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille.
- A.MINATD., Décret n° 2010/0242/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certains compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de promotion agricole et de développement rural.
- A.MINATD., Décret n° 2010/0243/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certains compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'attribution des aides et des secours aux indigents et aux nécessiteux.
- A.MINATD., Décret n° 2010/0244/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certains compétences transférées par l'Etat aux

- communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole.
- A.MINATD., Décret n° 2010/0245/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de culture.
- A.MINATD., Décret n° 2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de santé publique.
- A.MINATD., Décret n° 2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'éducation de base.
- A.MINATD., Décret n° 94/232 du 05 décembre 1994 précisant le statut et les attributions des receveurs municipaux.
- A.MINATD., Loi n° 2004/017 d'orientation de la décentralisation du 22 juillet 2004.
- A.MINATD., Loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Décentralisées.
- A.MINATD., Loi n°74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale.

3-ARCHIVES DE LA COMMUNE RURALE DE MBOUDA (A.C.R.M)

- A.C.R.M., Allocution d'ouverture prononcée par le maire de la commune de Mbouda à l'occasion de la tenue du conseil municipal portant examen et adoption du compte administratif, du compte de gestion du receveur municipal, du compte de gestions matières de l'exercice 2011, le vendredi 18 mai 2012.
- A.C.R.M., Arrêté municipal fixant les attributions des adjoints au maire de la Commune Rural de Mbouda, 1996.

- A.C.R.M., Arrêté n° 01415/LC/MINAT/DCPL/SAF calcul des indemnités et avantages des magistrats et conseillers municipaux, 1987.
- A.C.R.M., Arrêté n° 134/PD/OU/F31/SPC/SUBC portant construction d'une tribune à la place de fête à Mbouda, 1984.
- A.C.R.M., Arrêté n° 31/LC/ SDSP/BTOS/ séminaire de formation des formateurs en éducation sanitaire dans la commune de Mbouda, 1989.
- A.C.R.M., Arrêté n° 109/CABPR du 27 mai 1978 fixant la procédure d'octroi des crédits du FEICOM.
- A.C.R.M., Délibération n°001 du 28 janvier 2005 portant approbation du budget de l'exercice 2005 de la commune de Mbouda.
- A.C.R.M., Délibération n°01 DIC/ MDA/ SG du 14 décembre 2009 portant sur le plan de campagne du maire de la commune de Mbouda pour l'exercice 2010.
- A.C.R.M., Délibération n°08 du 16 décembre 2003 portant revalorisions des taux de la taxe pour la dégradation de la chaussée dans la commune de Mbouda.
- A.C.R.M., Délibération n°10 du 16 décembre 2003 portant revalorisions des droits de location de stands, 2003.
- A.C.R.M., Délibération n°10 du 20 décembre 1972 portant vote du budget de l'exercice 1973.
- A.C.R.M., Délibération n°14 des 15 et 16 juin 1984 portant vote du budget primitif de l'exercice 1984/1985.
- A.C.R.M., Décision n°42 FEICOM/CG portant octroi d'une somme de 2.358.249 Francs à la commune Rurale de Mbouda au titre de couverture des frais de recouvrement de l'impôt forfaitaire,2000.
- A.C.R.M., Décret n° 80/017 du 15 janvier 1990 fixant les taux minima des taxes communales.

- A.C.R.M., Délibération n° 11 du 16 décembre 2003 portant sur les droits d'occupation temporaire de la voie publique dans la commune de Mbouda.
- A.C.R.M., Délibération n°01 du 05 mars 2 002 portant vote du budget.
- A.C.R.M., Délibération n°2 des 17, 18,19 et 20 novembre 1970 approuvant le compte administratif du maire de la Commune Rurale de Mbouda, exercice 1969/1970.
- A.C.R.M., Délibération n°3 /D/C/MDA/SG du 04 décembre 2009 portant organisation des services de la Commune Rurale de Mbouda, 2009.
- A.C.R.M., Délibération n°6/des 20, 21, 22 et 23 décembre 1979 portant autorisation de prise en charge en recette et en dépenses de la somme de 1.541.480 francs au budget communal de l'exercice 1979/1980 de la commune de Mbouda.
- A.C.R.M., Délibération n°7 des 12, 13, 14 et 15 juillet 1971 portant vote du budget primitif de l'exercice 1971/1972.
- A.C.R.M., Etat du personnel de la commune de Mbouda exercice 2010.
- A.C.R.M., Extrait du budget communal de l'exercice de 1995/1996.
- A.C.R.M., Extrait du budget communal de l'exercice de 1999/2000.
- A.C.R.M., Extrait du registre de délibération du conseil municipal session du 11mars, 1999.
- A.C.R.M., Extrait du registre de délibération du conseil municipal session du 14 décembre 2009.
- A.C.R.M., La commune de Mbouda, hier aujourd'hui demain (avant 2002, depuis 2002, après 2011.
- A.C.R.M., Lettre du Comité de Solidarité et Développement Bamenkombo adressée à Monsieur le Maire de la commune de Mbouda, 2010.

- A.C.R.M., Lettre de demande un maître communal par l'EP de Nansap Bamenkombo adressée à Monsieur le maire de la commune de Mbouda, 2000.
- A.C.R.M., Liste des maires de la commune de Mbouda de 1954 à 2 013.
- A.C.R.M.,Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au Cameroun.
- A.C.R.M.,Loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités décentralisées
- A.C.R.M., plan de développement stratégique 2002-2008.
- A.C.R.M., Procès verbal de la première session ordinaire du conseil municipal de la commune de Mbouda tenue les 24 et 25 mai 1980.
- A.C.R.M., Procès verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Commune Mixte Rurale de Mbouda-Galim tenue en la salle des délibérations à Mbouda le 11 avril 1968.
- A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la commune de Mbouda tenue les 15, 16, 17 et 18 mai 2001.
- A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la commune de Mbouda tenue les 21 et 22 avril 1994 pour le vote du budget.
- A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la commune de Mbouda tenue les 30 et 31 mai 1991.
- A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la commune de Mbouda tenue les 24 et 25 mai 1990.
- A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la commune de Mbouda tenue les 16 et 17 mai 2002.
- A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la commune de Mbouda consacré à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2007.

- A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du Conseil Municipal de la commune de Mbouda tenue le 19 décembre 2008.
- A.C.R.M., Procès verbal de la session ordinaire du Conseil Municipal de la commune de Mbouda tenue le 28 janvier 2000.
- A.C.R.M., Procès verbal de remise du bâtiment à l'usage du foyer culturel de Bamendjinda au Comité de Développement, 1984.
- A.C.R.M., Procès verbal n°01/PR/F31/BASC/1 portant sur l'hygiène de la ville, 1999.
- A.C.R.M., Rapport d'activités de l'Administrateur Municipal de la Commune Rurale de Mbouda, 1983.
- A.C.R.M., Rapport d'activités de l'Administrateur municipal de la Commune Rurale de Mbouda, 1974.
- A.C.R.M., Rapport de consolidation des données sur l'éducation, 2010.
- A.C.R.M., Rapport de l'examen et vote du budget, exercice 2002-2003.
- A.C.R.M., Rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2007.
- A.C.R.M., Rapport des besoins par village dans le domaine des équipements publics marchands 2010.
- A.C.R.M., Rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2007 de la commune de Mbouda.
- A.C.R.M., Rapport des réalisations de la commune de Mbouda dans le groupement Bamessingué, exercice 2006–2007.
- A.C.R.M., Rapport des réalisations de la commune de Mbouda dans le groupement Babété, exercice 2006–2007.
- A.C.R.M., Rapport des réalisations du maire dans le groupement Bamesso, exercice 2009 2010.
- A.C.R.M., Rapport des travaux de la commission mixte chargée du récemment des stands au marché central de Mbouda, 1996.

- A.C.R.M., Rapport sur la contribution de la commune Rurale de Mbouda au bon déroulement des activités de santé publique, l'enseignement, des affaires sociales et de la condition féminine, de la jeunesse et des sports dans son territoire de compétences, 1994.
- A.C.R.M., Rapport sur l'état des véhicules communaux exercice 2009.
- A.C.R.M., Rapport sur le recouvrement (mes dix jours aux recouvrements forcés), décembre 2006
- A.C.R.M., Rapport technique et financier de l'exercice 1984/1985.
- A.C.R.M., Réponse aux questionnaires concernant l'enquête sur les communes du Cameroun, 25 juillet 1983.
- A.C.R.M., Sommier des immeubles communaux, exercice 2008/2009.
- A.C.R.M., Sommier des mobiliers communaux, exercice 2008/2009.

B-SOURCES ORALES

	Nom				Date et lieu
N°	et	Age	Sexe	Profession	d'interview
	prénom				
1	Akefac Philip	48 ans	Masculin	Secrétaire	Mbouda, le
				général de la	19 et 28 août
				mairie de	2014
				Mbouda	
2	Dounla Cyrille	33ans	Masculin	Enseignant	Babété, 02
					septembre
					2014
3	Fokoung	56 ans	Masculin	2 ^{ème} adjoint au	Mbouda, le
	Thomas			maire	22 août 2014
4	Jean Denis	48 ans	Masculin	Agriculteur	Balatchi, le
					29 décembre
					2014
5	Kanouo	35 ans	Masculin	Enseignant	Bamendjinda,
	Hugues				04 août 2014
6	KiampiDaniel	72 ans	Masculin	ingénieur	Bafounda, 03
				agronome	août 2014
				retraité	

7	Koh Idriss	43 ans	Masculin	Conducteur de	Bafounda, le
,	KOII IGIISS	45 alls	Iviascuiii	véhicule	22 décembre
0	V. atá Martin	62 000	Massarlin	Err masina da	2014
8	Kueté Martin	63 ans	Masculin	Ex-maire de	Mbouda, le
				la commune	22 août 2014
0	T1	20	E/autata	de Mbouda	N/1 1. 1.
9	Lemobeng	30 ans	Féminin	Commerçante	Mbouda, le
	Archange				30 décembre
10	M C D'	70	3.6 1:	C1 C	2014
10	Mouafo Pierre	70 ans	Masculin	Chef	Mbouda, le
)			traditionnel	22 août 2014
11	NamekongTiwa	76 ans	3.6 11	Chef	Bamougong,
	Jean Pierre		Masculin	traditionnel	02 août 2014
	N. 1 / Y	7 0	3.6 11	Bamougong	3.61 1 1
12	Ndé Jacques	50 ans	Masculin	Agent du	Mbouda, le
				Service	27 août 2014
		=-		d'Hygiène	
13	Ngouana Jonas	78 ans	Masculin	Ex cadre à la	Mbouda, le
				CAPLABAM	27 août 2014
14	Ngoula	74 ans	Féminin	commerçante	Mbouda, le
	Julienne,				25 août 2014.
15	Notio	55 ans	Masculin	Bibliothécaire	Mbouda, le
				de la	20 août 2014
				commune	
16	PabouNdie	32 ans	Masculin	Enseignant	Bamendjo, le
	Aimé				28 août 2014
17	Sa'aKueté	53 ans	Masculin	Agent du	Mbouda, le
	Désiré			Service de	27 août 2014
				Recouvrement	
				de la mairie	
18	Songa Pierre	50 ans	Masculin	Préfet de	Mbouda, le
	René			Bamboutos	22 décembre
					2014
19	Tanefo Jean	55 ans	Masculin	Chef supérieur	Bamendjinda,
	Marie			Bamendjinda	le 04 août
					2014
20	Tchida Moïse	46 ans	Masculin	Moto taximan	Mbouda, le
					30décembre
					2014
21	Tchinda	84 ans	Masculin	Notable	Babété, 24
	Maurice				août 2014
22	Tchio David	48 ans	Masculin	Moto taximan	Mbouda, le

					23 décembre
					2014
23	TezemKueté	46 ans	Féminin	4 ^{ème} adjoint au	Mbouda, le
	Yvonne			maire	23 décembre
					2014
24	Tousse Achille	38 ans	Masculin	Personnel au	Mbouda, le
	Landry			service Recette	27 août 2014
				municipale	
25	Wadji François	58 ans	Masculin	1 ^{er} adjoint au	Mbouda, le
				maire de la	25 août 2014
				commune de	
				Mbouda	

II- SOURCES SECONDAIRES

A- OUVRAGES METHODOLOGIQUES

- Beaud M., L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat un mémoire de D.E.A.ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire, Paris, La découverte, 1997.
- Cadiou F. et al., Comment se fait l'histoire, Paris, La Découverte, 2005.
- Prost A., Douze leçons sur l'histoire, Paris, Seuil, 1996.

B- Ouvrages généraux

- Abwa D., Cameroun histoire d'un nationalisme : 1884-1961, Yaoundé, édition Clé, 2010.
- Dongmo J. L., Le dynamisme bamiléké (Cameroun), la maîtrise de l'espace agraire, Volume 1, Yaoundé, 1981.
- Ki-Zerbo J., Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain, Paris, Hatier, 1978.
- Kuete M., DIKOUME A. et al, Espace, pouvoir et conflits dans les hautes terres de l'ouest Cameroun, Yaoundé, PUY, 2000.
- Mveng E., Histoire du Cameroun, Paris, Présence africaine, 1963.
- Ngoh V.J., Cameroun 1884-1985: cent ans d'histoire, Yaoundé, CEPER 1990.
- Ondoua A., La constitution camerounaise du 18 janvier 1996 : bilan et perspectives, Paris, Afrédit, 2007.

C- Ouvrages spécialisés

- Biwole G., L'Institution communale au Cameroun, Yaoundé, SOPECAM, 1984.
- KomTchuente B., Développement communal et gestion urbaine au Cameroun, Yaoundé, édition Clé, 1996.
- Kuate J. P., Guide des gestionnaires communaux au Cameroun (recueil des textes de base), Yaoundé, CEPER, 2012.
- Kuaté J. P., Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun(recueil des textes) 5^{ème} édition, Douala, Macacos, 2012.
- Lainville R. et Bozoche M., *Le budget communa*l, Sirey 8^{ème} édition, Paris, 1959.
 - Ngane S., La décentralisation au Cameroun : un enjeu de gouvernance, Paris, Afrédit, 2008.
- Owona J., La décentralisation camerounaise, Paris, Harmattan, 2011.
- Oyono R.R., Villes et communes du Cameroun la décentralisation, 4^{ème} édition, Yaoundé, Edition Cameroun développement local, 2009.
- Tangwa SA'A E., Décentralisation et gouvernance locale au Cameroun : réflexion sur la Commune de Mbouda, Mbouda, Edition knowledge for all, septembre 2010.
- Tiotsop B., *Monographie des Bamboutos*, Douala, Institut Panafricain pour le développement, 1967.
- PNDP etGIC ADI, Plan communal de développement de la commune de Mbouda, Mbouda, mai 2011.

D- Mémoires

Avidi J.P., "L'Institution communale au Cameroun sous administration française : caractère et évolution des origines à 1960", Mémoire de Master II en histoire, UYI, 2008.

- Bidjong B.M., "La commune rurale de Ngog-Mapubi face à la problématique du développement local (1972-2007)", Mémoire de Master II en histoire, UYI, 2008.
- Bissaya C. M., "La commune de Bokito et la question de développement économique et social, 1959-2010, Mémoire de master II en histoire, UYI, 2011.
- Edjimbe O., "La commune de Mfou 1952-1996 : historique et contribution au développement économique et socioculturel de ses populations", Mémoire de DIPES II en histoire, ENS de Yaoundé, 2004.
- Fokou, "Historique d'une ville récente Mbouda : genèse et évolution de 1950-52 à1964", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1981.
- KouamenMbatkam M. L., "L'Institution communale au Cameroun : cas de la commune rurale de Banganté :(1954-2007)", Mémoire de maîtrise en histoire, UYI, 2009.
- MengueOleme S., "La commune Rurale de Monatélé: un exemple de Collectivité Territoriale Décentralisée: (1964-2004)," mémoire de maîtrise en histoire, UYI, 2006.
- Tiokeng E., "La diplomatie traditionnelle dans le Bamboutos : 1946-1977, Mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé, 1990.
- NgouffoSogang T., "La caféiculture et le développement du mouvement coopératif dans le Bamboutos : 1930-1978", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, octobre 1991.
 - Ondoa F., "La commune au Cameroun et la contribution au développement économique et socioculturel : le cas de Mbankomo de 1959 à 1996", Mémoire de maîtrise en histoire, UYI, 2001.

- Tchipezi P., "Le fait colonial et l'économie dans la société Bamboutos (Ouest Cameroun) : changement et permanence de 1916 à 1970", le cas du village Babadjou, Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1990.
- Tsiaze T., "Les populations de Bamboutos dans la mouvance coloniale au Cameroun : 1916-1960", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, septembre 1990.

E-Thèses

Ghomsi E., "Les Bamiléké du Cameroun (essais d'étude historique des origines à 1920)", Thèse de Doctorat 3^e cycle d'histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Paris, 1972.

F- Articles des revues

- Mintya S., "Les communes du Cameroun oriental," in revue juridique et politique, 1968, pp. 352-362.
- NgongangOuandji A., "La commune, personne morale de droit moderne en République Fédérale du Cameroun," revue juridique et politique, 1968, pp. 343-350.

G- LES DICTIONNAIRES

Delove J.R. et al.,Le nouveau petit robert dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Robert, 2009.

H-SOURCES WEBOGRAPHIQUES

BUCREP, présentation des résultats définitifs du dernier recensement de la population 2005 au Cameroun. [En ligne] Disponible sur

- http://www.statisticscameroon.org/downloads/Rapport_de présentation RGPH.pdf, (consulté le 20 novembre 2014).
- Loi municipale de 1884 en France, [En ligne] Disponible surhttp://www.senat.fr/evenement/ archives/D18/ principes .html (Consulté le 20 mars 2014).
- MINATD,Guide du maire et du conseiller municipal, Yaoundé, Février 2008,[En ligne] Disponible sur http://www.C+Guide+ du+maire+et+du+conseiller+municipal%2C+Yaoundé%2C+Février+2008heirloom, (consulté le 23 janvier 2015).
- MINEPAT, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Yaoundé, 2009, [En ligne] Disponible sur http://www.minepat.gov.cm/.../doc.../108-document-de-stratégies-pour-la-Croissance et l'Emploi.pdf, (consulté le 04 décembre 2013).
- MINEPAT. Guide méthodologique de planification régionale et locale, Deuxième édition, Yaoundé, avril 2010, [En ligne] Disponible sur http://www.collectivites locales. Gouv. fr/files/files/ guide_ rassemble _impression.pdf, (Consulté le 20 février 2015).

ANNEXES

Annexe n° 1 Lettre du Haut-commissaire aux chefs de régions définissant les missions des conseillers municipaux

Annexe n° 2 Arrêté municipal fixant les attributions des adjoints au maire de la Commune Rurale de Mbouda

Annexe n° 3 Sommier des immeubles communaux, exercices 2009

Annexe n° 4 Etat des véhicules communaux, exercices 2009

Annexe n° 1 Lettre du Haut-commissaire aux chefs de régions définissant les missions des conseillers municipaux

TERRITOIRE DU CAMEROUN
DIRECTION DES AFFAIRES
POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Nº 240I/CF/APA/I

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Braternité

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE AU CAMEROUN

Messieurs les CHEFS DE REGION ET DE SUBDIVISIONS ADMINISTRATEURS-MAIRES DES COMMUNES URBAINES ET RURALES

OBJET Activité des Conseillers Municipaux.

L'un de vous, en me transmettant copie du rapport que lui avait adressé un Conseiller Municipal, à sollicité à cette occasion, des instructions sur les attributions qu'il conve nait de reconnaître aux Conseillers Municipaux par rapport à celles des chefs traditionnels, notamment sur les points suivants

-Diffusion des notes des Chefs de Subdivisions et Administrateurs-Maires

-Présence des Conseillers aux recensements

-Participation des Conseillers à la vie politique de la Commune.

-Ce rapport, y compris les incidences locales provoquées par un certain "esprit de clocher "et l'intérêt personnel exprime assez bien l'attitude que peut avoir un conseiller nouvel lement élu devant le problème que lui pose l'existence du représe tant traditionnel : contradiction apparente dedeux autorités qui tirent leurs justifications de forces opposées.

Désireux d'exercer leur jeune autorité , les Conseillers Municipaux ont tendance à évincer le Chef qui la détient tre ditionnellement . Au fond, c'est moins un changement de régime qu'ils désirent qu'une substitution de personne (dans la mesure c'ilélu n'est pes lui-même chef)

Le but visé par l'institution des communes rurales n'est certes pas cela, mais bien, avec une démocratisation à la base, un aménagement et une redistribution des tâches, en accord avec les exigences du progrès économique de l'évolution politique

Il convient donc de préciser à chacun la part qui lui revient et qu'il ne savrait excéder sans déséquilibrer une communauté déjà fortement ébranlée .

Il est nécessaire de bien faire comprendre aux Consei lers Municipaux que le Conseil seul, durant des sessions légales à les pouvoirs que lui reconnaissent les textes l'organisant : en d'autres termes , qu'individuellement et en dehors des session Ils n'ont pour eux que leur qualité de citoyens notables . Ceci doit leur être précisé à chaque occasion et avec la plus grande e la plus courtoise fermeté. Transgresser ses principes aboutirait rapidement à la confusion des pouvoirs, à l'anarchie et à la cond nation d'une institution dont nous attendons beaucoup. .../..

../.. Ceci dit, il convient de distinguer entre l'exécution et l'information.

Il serait donc abusif de lui communiquer les "notes" le plus souvent émanant du Chef de Subdivision et non de l'Administrateur-Maire; tout est affaire de personne, d'appréciations et de la nature de la note.

Certaines affaires relèvent des Chefs :

- Convocations

- Questions administratives et d'ordre public

- présence au recensement

Les notes qui y ont trait sont adressées pour exécution

D'autres notes relèvent de l'information : elles concernent ceux qui sont susceptibles d'apporter leur contribution à l'effort général compte tenu de leur qualification; tels sont les problèmes relatifs au plan de campagne , aux améliorations projetées dans les domaines économiques et social aux appels faits à la compréles domaines économiques et social, aux appels faits à la compréhension des populations vis-à-vis des travaux d'intérêt général.

En somme, dès qu'il s'agit d'un problème d'éducation on peut faire également appel aux Conseillers, en principe plus per-méables que les chefs aux impératifs du modernisme.

C'est dans ce domaine, qui laisse une large place à l'in-terprétation, que vous pourrez encourager les initiatives et au besoin les faire naître par la diffusion d'une documentation strictement apolitique.

Présence des Conseillers aux recensements - Les Conseillers ne sont pas qualifiés pour participer aux recensements : le contrôle des populations est du ressort de l'exécutif donc, du Chef traditionnel et du représentant local de l'Administration, alors que le Conseil. ler est le représentant des populations.

C'est un point à propos duquel il convient d'être particulièrement strict afin d'éviter un conflit où le Chef risquerait de perdre l'autorité qu'il détient tandisque cette exclusivité souligne et relève son prestige auprès des administrés.

Du simple spectateur, le conseiller glisserait vite au censeur et au Chef.

Les Conseillers se plaignent en général que, pour toute requête, les habitants fassent appel aux Chefs qui recevraient des "épices" à l'occasion de conciliations, établissements d'actes d'Etat-Civil ou d'une simple transmission des demandes .

Je ne verrai pas d'incommonient à ce que certains conseillers deviennent Secrétaires d'Etat-Civil ou Assesseurs suppléants. mais il m'apparaît que c'est avant tout vers le domaine économique et social que leur activité doit être orientée; ce serait pour eu .../... une occasion de passer de la critique stérile à un service positif où pourrait s'affirmer leur capacité.

De même pour les questions de dot et de mariage: il y a là l'exemple type de la matière où le conseiller devrait pouvoir éclairer la compréhension des populations polygames.

Lors de la Conférence des Chefs de Région les buts recherchés par l'institution des Communes Rurales ont été définit comme devant permettre :

- " une large participation des masses à la gestion de leurs propres affaires :
- une libération des tensions résultant d'oppositions diverses soit entre couches sociales différentes, soit entre couches sociales différentes, soit entre l'Administration et Administrés. Cette libération s'obtient au sein des Conseils lors des discussions entre les membres et permet au commandement territorial de maintenir un contact étroit avec les leaders des différentes couches de l'opinion • ;
- un plus grand équilibre des institutions politiques du Cameroum.
- un respect très grand des particularismes régionaux.

C'est dans ce cadre que doit se situer l'activité des Conseil lers dont les rapports avec les Chefs sont définis comme suit :

"Le Chef est à la fois le représentant de l'exécutif et le représentant traditionnel de ses ressortissants. Le Conseiller n'a de pouvoir officiel qu'au sein du Conseil. Leurs rôles étant complémentaires, le Commandement territorial doit veiller à éviter des emplètements d'attribution ".

Les facilités d'information que vous serez amené à leur accorder, compte tehu des contingences locales, devront satisfaire et limiter à la fois leurs initiatives; il vous appartient en les dégageant d'incidences purement politiques, d'éviter les déviations dangereuses pour les cadres traditionnels que nous devons nous efforcer de maintenir.

YAOUNDE, le 26 Octobre 1954

Le Secrétaire Général chargé des Affaires courantes.

signé: spénale

Annexe n° 2 Arrêté municipal fixant les attributions des adjoints au maire de la Commune Rurale de Mbouda

* ROVI (DE 1957) OU SET / ...

REPUBLIQUE DU CAMBROUT Paix - Travail -Patrie

CO MUCIO RURALE DE INDOUDA / /

Nº 02 /AM/CR/MCA .-

- ARRETE MUNICIPAL fixant les attributions des Adjoints au
Maire de la Corrune Rurale de Mouda.

LE MAIRE DE LA COSTUNE RURALE DE MBOUDA,

- VU la Constitution du O2 Juin 1972 modifiée par la Loi Nº 96/06 du 18 Janvier 1996,
- VU la Loi N° 92/003 du 14 Août 1992 modifiant certaines dispositions de la Loi N°74/23 du 05 Dicembre 1974 portant organisation communale,
- VU le Décret M° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Établissements communeux,
- VU le ⊃úcret № 77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial.
- 70 le Décret Es 95/200 du 29 Septembre 1995 portant momination le Jonsieur David DG I BONANDJO, Préfet du Département des Bamboutos,
- VII le procés-verbal du Conseil Municipal de la Corrune Rurale le fboula en date du 30 Janvier 1996 portant élection du Maire et de ses Adjoints
- VU l'article 60 de la Loi t'° 74/23 du 5 Décembre 1974 fixant les attritutions les Administrateurs Municipaux.
- VU les n'cessités de service,

Arrêtes

ARTICLE 1er: Les attributions des Adjoints au Maire de la Commune Aurale de l'houdafixés ainsi qu'il suit:

r.FOFIE Christophe: Jer Adjoint chargé de l'Etat Civil:

- Il s'occupe de la signature des actes d'état civil, notamment:
- actes de mariage
- actes de naissance
- actes de décès
- publications de mariage
- certificats d'affichage et de non opposition
- certificats de non remardage
- certificats de monogramie et de polygamie
- certificats de célibat
- les livrets de famille
- les statistiques trimestrielles d'état civil
- de la bonne tenue et de la conservation des registres d'état civil
- du bon fonctionmement du service d'état civil
- le la signature de tout ce qui relève de l'état civil.

Dr. FONT G Boniface. 2eme Adjoint chargé des recettes communales et de l'Urbanisme:

- 1º Jes recettes communales, il s'occupe:
 - lu Contrôle des marchés communaux
 - de la perception des droits de place sur les marchés en collaboration avec le le Receveur Municipal,
 - le la perception des frais des loyers communaux, (stands, comptoirs et hangars liaison avec les agents percepteurs communaux;
 - de contrôle des zones, de perception
 - de controler et de faire rentrer au profit de la Commune, les taxes sur les spetacles, sur la publicité, bals et autres rejouissances organisées soit habituellement, soit occasionnellement des la constituent de la constituent de

- du contrôle strict des sources de tecettes créées par délibérations du Conseil municipal,
- doit veiller à ce que soient versés immédiatement à la Recette l'unicipale les fonds collectés par les percepteurs après chaque marché.
- bref de tout ce qui peut occasionner la rentrée ou le recouvrement des recettes communales.
- 2º de l'Urbanisme, il s'occupa:
- de la surveillance des constructions sans permis de bâtir
- de la surveillance de tout projet de lotissement, urbanisation, construction, bornage, implantation et alignement.
- contrôle du respect strict du plan Directeur de la Ville de Mbouda.
- Pr. POVOIME Samuel, Jeme Adjoint chargé de la salubrité publique et des Affaires Sociales.
 - 1º De la salubrité publique, il doit travailler en liaison avec le service l'hygi Urbaine et d'Assainissement pour:
 - contrôler les denrées alimentaires
 - surveiller l'état de l'eau consomnée par la population
 - contrôler les produits d'importation et d'exportation comestibles
 - la surveillance des points de collectes d'ordures mélagères
 - le l'enlèverent des ordures ménagères
 - lu traitement des maisons d'habitations
 - du contrôle de la propreté dans les stations l'essence et des débits des boiss
 - le la propreté dans les marchés communaux et les V.C. sur les marchés.
 - de l'interdiction d'épandage public des urines,
 - de la d'claration des zones de divagation des animaux domestiques
 - du contrôle de la qualité d'aliment consommés dans les restaurants et les 'i ville etc... gargottes de la Ville etc...
 - de tout ce qui relève de l'hygiène et de la slubrité publique.
 - 2º des affaires sociales, il doit:
 - veiller à ce que soit exécutées en totalité ou partiellement les doléances de membres de la corrission des Affaires Sociales.
 - participer à la répartition des médicaments:achetés par la Corrune pour les mations sanitaires et la nivaquinisation des écoles.
 - travailler en liaison avec le Secteur départemental des Affaires Sociales et la condition féminine pour recueillir les doléances afin de les exposer au

ARTICLE 2 -- En, dehors des rencontres habituelles, le Maire et ses Adjoints doivent se certer tous les trois mois pour une réunion de coordination. A cette Occasion, chaque Adjoint devra présenter son rapport trimestriel d'activité.

ARTICLE 3.- Tout projet à exécuter dans chacun des domaines mentionnés ci-dessus doit être soumis à l'approbation préalable du Maire.

ARTICLE 4 -- Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera registré et zou uniqué, partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS:

V/PM MINAT(DCPL) Ydé

GOUVERPOU(SPC) BEssam PREFECTURE TU OUDA

SOUS-PREFECTURE/MDA

INTERESES?

DOSSIERS PECHTAER.

VU, PREFET LE

> r C H I 0 Jacob -

13000A, le 26 Février 1996

LE MAIRE

DAVID DONI BOKANDJO * Administrateur Civil

Archive De la commune de Mbouda

Annexe n° 3 Sommier des immeubles communaux, exercices 2009

REG	REGION DE L'OUEST								
DEP/	DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS						REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail -Patria	U CAMEROUN	
COM	COMMUNE DE MBOUDA	SO	SOMMIER DES IMMEUBLES COMMUNAUX	EUBLES C	ОММО	NAUX			
S	SECRETARIAT GENERAL		Exercice 2009	e 2009					
ž	HOACE					\			
:	19450 1	SURFA- CE	LIEU D'IMPLANTATION	MATERIAUX		ETAT	VALEUR	VALEUR	
5 8	Ecole Montchio	160 m²	Quartier Montchio	Ciment of talog	PIECES		D'ACQUISITION	VENALE	
3 6	Ecole Montchio	100 m ²	Quartier Montchio	בייים בו נחופי	4 9	N I	1.979.000	5.000.000	
3 2	Dâting 1 (Lycee)	205 m ²	Face stade Municipal	- "-	38	P F	1.300.000	5.000.000	
3 5	Mairie (Havironnement)	144 m²	Face sous-préfecture	-))-	70 6	PEOF	2.400.000	3.000.000	
3 8	Abattoir (Marris Abattoir Abat	414 m ²	Face préfecture	- %-	\$ 2		400.000	2.000.000	
3 6	Routiques	90 m²	A L'aval Mawat	- >>-	2 2	NEUT TITA	14.248.100	80.000.000	
80	Boucherie	' 60	Face Hôpital Ad Lucem	- »-	44	NEUF	14 040 000	3.000,000	
60	Inicipal de Mho	506 m ²	Marché central Mbouda	- >>-	02	HI HA	000.000	14.040.000	
10	Parc à Bétails	180 m²	Pres marigot Mawat	- »-	1224	NEC!	10,000,000	3.000.000	
Ŧ	Marché Central	200	Marche central Mbouda	- >>-	5	NEUF	10,000,000	10.000.000	
12	Dispensaire Urbain (S.D. Santé)	800 m2	Centre Orbain	- »-	1.373	NEUF	610.000.000	610,000,000	
33	ıtchi	1000 m2	Groupement Belefel:	- *-	8	NEUF	1.300.000	5 000 000	
4	Cercle Municipal	412 m²	Face résidence Préfot	- »-	9	NEUF	3.500.000	10.000.000	
<u>ဂ</u> မ	Tribune	250 m²	Face sous-préfecture	*	5 6	NEUF	300.000	10.000.000	
5 5	Stade Municipal	31000 m²	Face lycée	- *-	5 6	NEUF	5.402.965	20.000.000	•
- a	Disposize P. C	4500 m²	Quartier Bameboro	- 3-	5 8	NEC I	11.300.000	80.000.000	
\dagger	Clare routière « A »	225 m²	Groupement Bafounda	- *-	2 5	NECF FIGH	230.000	8.000.000	
T	Gare routière « B »	_	Centre urbain	*	158	NFILE	4.200.000	4.200.000	
2	Gare routière « C »	.	Centre urbain	*	44	-	000.000.00	73.080.000	
	" "	220 m²	Centre urbain			NFI IF	14 000 000	56.160.000	
			4	1000	Town State of the	4	14.000.000	4.320.000	
				*C3 *~~		<u>o</u> '	4 0 JAN 2009		
- · · ·				INISTE	Le Le	e-Maire,			
				RE OF		76(7)b			
				S CHOS		7. 	Willian Co.		
					RV	ETEMA	KUETE Martin Mylord		
					Tener real A.		201		

Archive De la commune de Mbouda

Annexe n° 4 Etat des véhicules communaux, exercices 2009

							,		
CAMEROUN ail -Patrie	OBSERVA-	LIUN Etat moyen	Sous cale	En panne	Etat moyen	Etat neuf			
REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix —Travail -Patrie	VALEUR	VENALE 500.000	5.000.000	700.000	22.000.000	22.500.000		Missian	E Martin Mylord
RCICE 200	VALEUR	6.750.000	32.000.000	9.135.000	22.000.000	22.500.000	Mbouela, le		THE MARK
AUX EXE	DATE	D'AC- QUISITION 29/07/1987	1982	1982	13/11/2006	29/5/2009	The state of the s	NISTERS CELL	THE STATE OF THE S
DES VEHICULES COMMUNAUX EXERCICE 2009	USAGE	Sce Technique	Sce Technique	Sce Technique	Sce Technique	Sce du Maire			
HICULE	IMMATRI-	CULATION .	OU-965-P	OU-965-P	NW 8279 B	OU - 704 - AB			
	MARQUE	Hilux	Caterpilar	Ford 550	Mercedes	WINGLE 4x4			
REGION DE L'OUEST DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS COMMUNE RURALE DE MBOUDA SECRETARIAT GENERAL ETAT	GENRE	Toyota Bâchée	Bulldozer	Pelle chargeuse	Camion Benne 20 T	HOVER- WINGLE DOUBLE CABINE			
REGION D DEPARTER COMMUNE SECRETAF	o'N	D'orare 01	02	03	8	05			

Archive De la commune de Mbouda

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
SOMMAIRE	vii
RESUME	ix
ABSTRACT	X
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA LOCALITE DE	
MBOUDA ET LES MOTIFS DE CREATION D'UNE COMMUNE MIX	TE
RURALE DANS A MBOUDA	15
A- LES DONNEES GEOGRAPHIQUES ET HUMAINES DE	
L'ARRONDISSEMENT DE MBOUDA	15
1- Les données géographiques	15
a- La situation géographique	15
b- Les éléments du milieu physique	17
2- Le peuplement et la signification du mot « <i>Mbouda</i> »	20
a- Le peuplement de l'arrondissement de Mbouda : un long processus	
migratoire	20
b- Une organisation socio-politique et économique dynamique	22
c- L'origine et la signification du nom « Mbouda »	25
B- LES MOTIFS DE CREATION DE LA COMMUNE MIXTE RURA	LE
DE MBOUDA	27
1- Un potentiel économique et une organisation socio-politique favoral	ble
aux exigences du colonisateur français	28
a- Les potentialités économiques : un atout pour la création de la	
municipalité de Mbouda	28

b- L'accroissement de la population et le problème de leur gestion	30
c-La structure socio-politique traditionnelle : un atout pour la gestion des	
affaires locales	32
1- La création de la commune de Mbouda : un moyen de contrôle pour	
administration coloniale	33
CHAPITREII: ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA	
COMMUNE RURALE DE MBOUDA	
A- LE PERSONNEL COMMUNAL ET SES ATTRIBUTIONS	
1- L'exécutif communal	36
a- Le maire et ses attributions	36
b- Les adjoints et leurs missions	41
2-Le conseil municipal	43
a- Formation	43
b- fonctionnement et Attribution	44
3-Les autres services communaux	45
a- Les services administratifs : le secrétariat général	45
b- Les services techniques.	46
B- LES RESSOURCES INTERNES DE LA COMMUNE DE MBOUDA	47
1- Le patrimoine immobilier et mobilier de la commune de Mbouda	47
b- Le patrimoine mobilier de commune	49
2-Les ressources financières	50
a- Les ressources fiscales	51
b- Les ressources non fiscales	51
C - LES RESSOURCES EXTERNES DE LA COMMUNE DE MBOUDA	4
ET ANALYSE DU BUDGET	53
1- Les retombées des partenariats	53
a- Subvention du FEICOM	
b- L'appui du PNDP	54
- -	

1- Analyse du budget et du compte administratif de la commune de Mbouda
55
CHAPITRE III : LA CONTRIBUTION DE L'INSTITUTION COMMUNALE
DE MBOUDA AUX MUTATIONS LOCALES60
A. LES COMPETENCES DEVOLUES AUX COLLECTIVITES
TERRITORIALES DECENTRALISEES : LA COMMUNE60
1- La mission de la Commune sur le plan économique et environnemental61
3- Les compétences transférées dans le domaine de la culture
B- LA COMMUNE DE MBOUDA AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
SOCIAL ET CULTUREL DESON PEUPLE
b- L'allocation des aides aux élèves
c- Construction d'une bibliothèque municipale68
1- Réalisation dans le domaine sanitaire70
a- L'appui de la Commune de Mbouda aux centres de santé70
b-La lutte contre insalubrité : sources des maladies
c- La construction des bornes fontaines et les puits d'eau en milieu urbain et
rural
1- l'œuvre de la municipalité de Mbouda dans le domaine culturel75
a- Contribution à la construction des foyers culturels75
b- L'assistance de la municipalité de Mbouda aux activités sportives76
B- REALISATION DE LA COMMUNE DE MBOUDA DANS LE
DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE77
1- Réalisation des infrastructures de promotion des échanges77
a- La Construction et l'aménagement des marchés locaux
b- Le développement des infrastructures de communication80
2- Construction des gares routières
CHAPITRE IV : L'ANALYSE DES PROBLEMES DE LA MUNICIPALITE84
DE MROUDA ET I ES DEPSDECTIVES 9/

A- LES OBSTACLES LIES A LA GESTION DES RESSOURCES ET A
L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES REALISEES84
1- Les difficultés de recouvrement des recettes fiscales
2- Les moyens financiers limités
2- Le problème d'infrastructure de base
B- LES PROBLEMES ORGANISATIONNELS ET FONCTIONNELS 93
1- L'impact de la tutelle de l'état93
2- Le personnel d'appui réduit et peu qualifié95
3- Les difficultés de gestion des déchets
C- LES PERSPECTIVES POUR UNE AMELIORATION DE L'ACTION
COMMUNALE98
1- Choisir les leaders et le personnel qualifiés et dévoués99
2- Assurer un recouvrement systématique des recettes communales 100
3- L'encouragement d'un travail de synergie avec tous les acteurs du
développement local
CONCLUSION GENERALE
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES108
ANNEXES
TABLE DES MATIERES